REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI
ECOLE DOCTORALE DE FRANÇAIS

N° d'ordre :

Série :

Mémoire de Magistère

Option : Sciences du langage

TITRE

CARACTERISATION DE L'EMPLOI DE L'ARGUMENTATION PAR L'AUTORITE EXTERIEURE DANS UN DEBAT TELEVISE

(Cas du débat intitulé '*L'Hôpital : comment ça ne marche pas ?*', présenté par *Yves Calvi*, dans l'émission '*C dans l'air*').

Sous la direction de :

▪ **GUIDOUM Laarem**

- Maître de Conférences à l'Université Mentouri Constantine

Présenté par :

▪ **ZEMMOUCHI Khadidja Soumia**

Membres du jury :

▪ **Président :** Dr HANACHI Daouia. MC. Université Mentouri Constantine

▪ **Examinateur :** Dr ZETILI Abdesselam. MC. Université Mentouri Constantine

▪ **Rapporteur :** Dr GUIDOUM Laarem. MC. Université Mentouri Constantine

Année universitaire : 2009/2010

REMERCIEMENTS

Une recherche ne peut aboutir, que si elle trouve de l'appui et de la motivation.
Pour ma part, la contribution de certaines personnes m'a été d'un apport très précieux et a permis la réalisation de ce mémoire.
Du fond du cœur, je dis donc un grand MERCI et rends hommage à ces personnes, respectivement :
Ma Directrice de recherche, Madame L. Guidoum pour m'avoir appris autant de choses, sur la recherche et sur moi-même, pour m'avoir guidée et avoir cru en moi.
Les membres du jury, Madame D. Hanachi et Monsieur A. Zetili pour m'avoir fait l'honneur d'accepter de lire et de corriger mon travail.
Je remercie également Monsieur A. Bouras, Recteur de l'Université d'Oum-El-Bouaghi et Messieurs les Directeurs : Monsieur K. Abdou, Monsieur A. Dib, et Monsieur E.Laaraoui ; ainsi que l'ensemble des responsables de l'Ecole Doctorale pour le dévouement et la bienveillance dont ils ont fait preuve, en vue de nous fournir les nécessités requises par notre formation et nos investigations, et nous permettre une bonne ambiance de travail.
J'exprime encore toute ma gratitude à Madame F-Z. Mekkaoui, Directrice du Département de Français à l'Université d' Oum-El-Bouaghi pendant ma recherche, pour m'avoir soutenue et encouragée, aussi bien dans mes premiers pas dans l'enseignement à l'Université, que dans l'investigation.
Mes enseignants durant la licence : Madame A. Bendada, Monsieur H. Boukeffa et Madame S. Foudi ; aussi pour leurs encouragements et pour avoir été présents pour moi quand j'en avais besoin.
Enfin, mes remerciements vont aux chers membres de ma famille : mes parents, mes frères et ma sœur, ma tante et son mari… ; à mes amis et à la famille Lakrache. Vous avez toujours su trouver les mots justes pour me motiver et vous montrer attentionnés lorsqu'il s'agissait de m'aider.

A mes chers parents, ma lumière

Que Dieu vous garde

TABLE DES MATIERES

- INTRODUCTION GENERALE…….8

Première partie

CADRAGE THEORIQUE

Chapitre I L'ARGUMENTATION : UNE REALITE AMBIGÜE

1. Introduction…….14
2. L'argumentation dans la communication……14
3. Entre conviction et persuasion……16
4. Différentes manières d'exercer une influence……18
   4.1. Influence et efficacité……..18
      4.1.1. L'efficacité discursive comme champ d'études……18
      4.1.2. Des sources d'efficacité……19
   4.2. L'efficacité mais pas à tout prix……...21
      4.2.1. L'art de convaincre : entre contrainte et non contrainte……21
      4.2.2. La rhétorique atteinte par la contrainte……..23
   4.3. La raison dans l'argumentation……24
5. Définition de l'argumentation…….25
6. Conclusion……. 27

Chapitre II AUTORITE ET ARGUMENTATION

1. Introduction……29
2. Une question de confiance…….29
3. Crédibilité de l'autorité convoquée…….31
   3.1. Valeurs et croyances sociales……..31
   3.2. Images et autorité……33
   3.3. Autorité préalable, autorité discursive et argumentation par l'autorité……...35
      3.3.1. Sources de l'autorité prédiscursive……35
      3.3.2. Apport de l'autorité prédiscursive…….38
      3.3.3. L'autorité discursive……..39

4. Le procédé de l'argumentation par l'autorité……..40
4.1. Cas d'appel à l'autorité personnelle……40
4.2. Cas d'appel à des autorités extérieures……41
5. Conclusion……..43

Chapitre III LE CADRE DU DEBAT
1. Introduction……44
2. Le débat : un type d'interaction……...44
3. Entre compétition et coopération……46
3.1. Une dominante de compétition……46
3.1.1. La confrontation dans le débat……...46
3.1.2. Le conflit dans le débat……..47
3.2. Une ambition de coopération……...48
3.2.1. La coopération comme souci de citoyenneté……48
3.2.2. La coopération dans toute interaction……49
4. Une organisation particulière……..50
5. Conclusion……..52

Chapitre IV LE CADRE MEDIATIQUE
1. Introduction……..54
2. Enjeux de l'information médiatique……... 54
2.1. Une fonction civique……54
2.1.1. Les médias comme rapporteurs de réalités……54
2.1.2. Les médias comme source crédible……56
2.2. Importance du contact……...58
2.3. Des préoccupations commerciales : de l'intérêt public à l'intérêt du public……60
3. Les débats télévisés……..62
3.1. Le discours introductif……..62
3.2. Le discours du présentateur……..63
3.3. Le discours des invités……..64
4. Conclusion……...66

Deuxième partie

ANALYSE

Chapitre I PRESENTATION DU DEBAT RETENU POUR L'ANALYSE

1. Introduction……..69
2. 'C dans l'air' : le souci d'actualité……...69
3. Visées civiques et attractives de l'entrée en matière……71
   3. 1. Une préparation subtile……71
      3.1.1. Importance de l'appel à l'autorité extérieure……71
      3.1.2. Importance de l'ancrage dans le contexte social……...72
      3.1.3. Importance de l'objectif de l'émission……..73
   3. 2. Autorités préalables des invités……...74
      3.2.1. L'apport informationnel attendu……74
      3.2.2. L'autorité préalable de Christophe Prudhomme……75
      3.2.3. L'autorité préalable de Guy Vallancien……76
      3.2.4. L'autorité préalable de Philippe Jahan……..77
      3.2.5. L'autorité préalable de Claude Le Pen……..78
4. Conclusion……....78

Chapitre II ORIENTATIONS DU DEBAT ET AUTORITES PREALABLES

1. Introduction……..79
2. Les interventions du présentateur……79
   2.1. Premier exemple d'interventions du présentateur……80
   2.2. Second exemple d'interventions du présentateur……..80
3. Le choix des invités……..81
   3.1. Les orientations dues au titre du débat……..82
   3.2. Les orientations dues aux compétences des invités……...83
   3.3. Les orientations dues aux publications des invités……84
4. Orientations et reportages…….....85
   4.1. Orientations et annonce du premier reportage……...86
      4.1.1. Importance du sujet de la grève des urgentistes……..86

4.1.2. Des informations intéressantes…….86
4.1.3. Prise de position de l'émission…….88
4.2. Orientations et annonce du deuxième reportage……...88
4.3. Orientations et annonce du troisième reportage……89
5. Conclusion……90

Chapitre III L'AUTORITE DU GROUPE
1. Introduction……..91
2. Tableau des cas……91
2.1. L'autorité est un groupe de personnes……..92
2.1.1. Un groupe identifié…….....92
2.1.2. Un groupe anonyme……..110
2.2. L'autorité est un groupe d'institutions……....129
3. Conclusion……..136

Chapitre IV CAS D'APPEL A D'AUTRES AUTORITES EXTERIEURES
1. Introduction……137
2. Cas recueillis……..137
2.1. L'autorité est une personne……138
2.1.1. L'autorité : l'un des interlocuteurs……138
2.1.2. L'autorité : une tierce personne……156
2.2. L'autorité est une institution……....163
3. Conclusion……. 170

Chapitre V RESULTATS DE L'ANALYSE
1. Les éléments en rapport au cadre discursif……171
1.1. La référence courante aux valeurs, lieux et représentations collectives……..171
1.2. L'importance de l'image……172
1.3. La valeur de l'autorité préalable……..173
2. Les éléments en rapport aux deux cadres communicationnels……...174
2.1. Les effets du cadre médiatique……174

2.2. Les effets du cadre du débat……174
2.2.1. L'organisation particulière du débat……. 174
2.2.2. La présence des clans opposés……..175
3. La détermination des invités à convaincre……178
4. Des cas d'argumentation et de contre argumentation intéressants……179

- CONCLUSION GENERALE……183
- BIBLIOGRAPHIE……188
- ANNEXE……...193

INTRODUCTION GENERALE

Le langage est, pour les chercheurs, une source inépuisable qui recèle de nombreux phénomènes captivants à explorer. Au cœur des interactions, l'exercice de la parole permet l'apparition et le développement de ces phénomènes langagiers dont nous comptons '*l'Argumentation*' sur laquelle nous focalisons notre intérêt dans cette recherche.

Loin de nous être étrangère, l'argumentation fait partie de notre vie et y prend de plus en plus de place et d'importance ; depuis l'enfance où nous tentions de trouver les bons arguments pour éviter les punitions et obtenir de notre entourage ce que nous désirions ; jusqu'à l'âge adulte où elle apparaît fréquemment dans différentes situations communicationnelles, à la fois, sur le plan privé, professionnel et social. Ce qui fait, qu'elle se déploie aussi bien dans nos discussions quotidiennes les plus banales, que dans les débats sociaux et spécialisés les plus sérieux. D'ailleurs, aucune discipline ne peut vraiment en être dispensée.

Qu'il s'agisse de donner simplement son point de vue ou de défendre une grande cause, de confronter des avis différents sur un sujet quelconque ou de traiter d'une affaire d'état, les enjeux sont toujours de taille pour les interlocuteurs car le souci d'*influencer* autrui est toujours plus ou moins présent, et les pousse à mettre en œuvre toutes les ressources du langage et tous les talents personnels dont ils disposent, pour arriver à leurs fins, même si rien n'est jamais certain. Il en a résulté des types d'arguments dont la diversité se présente comme une preuve fascinante de la créativité des interlocuteurs et de leur détermination.

C'est dans cette variété que nous avons puisé la technique d'argumentation particulière à laquelle nous consacrons notre travail de recherche. Elle nous dévoile l'importance de cette influence recherchée, mais aussi intensifiée, car il s'agit en fait de 'l'argumentation par l'autorité' dont l'usage vise à atteindre des objectifs

argumentatifs par l'appel à des autorités supposées être reconnues et avoir de l'ascendant sur l'auditoire.

Mais dans l'argumentation, nous pouvons rencontrer des cas d'appels à des autorités positives, ou négatives. Ces derniers sont couramment appelés 'arguments *ad hominem*' et pris pour des arguments d'autorités renversés. Quant aux premiers, ils englobent les appels à l'autorité du locuteur ou à des autorités distinctes de la personne du locuteur : 'des autorités extérieures'.

Notre ambition de départ était de consacrer ce mémoire à la caractérisation de l'emploi de l'ensemble de ces cas, à travers un corpus précis. La tâche s'étant révélée trop dense, vu la multitude de cas relevés, nous avons été amenée à réserver la présente investigation, spécifiquement à l'appel aux autorités extérieures ; tout en aspirant à étudier les autres cas, dans de futurs travaux de recherche, et ainsi atteindre notre objectif initial.

Cette multitude de cas recensés, témoigne bien de l'importance de cette technique et de la richesse de l'argumentation auxquelles nous avons été confrontée, et devant lesquelles nous restons modeste et fascinée.

L'argumentation permet en fait aux gens, non seulement de résoudre leurs différents de manière efficace, civilisée et juste ; de prendre des décisions d'intérêt général ou particulier ; mais elle leur procure, en plus, beaucoup de plaisir et de satisfaction, car elle accentue la communication en laissant à la personnalité des interlocuteurs l'opportunité de s'exprimer en même temps que leurs idées et convictions.

Ainsi, elle leur offre l'occasion de se cultiver et d'en apprendre autant sur les sujets de discussions que sur l'humanité et la vie en général. C'est pourquoi, elle est de plus en plus recherchée et déployée. Réalité, dont témoignent les médias qui,

initialement créés pour informer et permettre des contacts entre individus et masses, ont trouvé dans l'argumentation un moyen d'atteindre leurs objectifs.

Etant donné que nous nous intéressons, de manière générale, à l'emploi de l'argumentation dans un contexte de langue française pure, nous orientons forcément notre intérêt vers la société française dont la télévision (comme d'autres télévisions d'ailleurs) accorde une place importante à l'argumentation.

Cette place apparaît à travers des reportages, des débats, des discours…, admirés par les téléspectateurs (dont beaucoup d'Algériens).

Les débats télévisés, devenus quasi indispensables dans notre actualité où les sociétés recherchent plus d'échanges d'opinions et de liberté d'expression, ont donc gagné un important public d'admirateurs auquel nous nous inscrivons.

Notre fascination par l'exercice de la parole dans un contexte interactif nous a menée à nous intéresser à cette forme d'interactions et ainsi retenir un débat précis pour notre étude : le débat intitulé '*L'Hôpital : comment ça ne marche pas ?*', présenté par *Yves Calvi*, dans l'émission '*C dans l'air*', et diffusé le *15 Janvier 2008* par la chaîne '*France 5*'.

L'admiration que nous avons pour cette émission et pour la dynamie de son présentateur principal, a suscité en nous une grande envie de faire également de ce mémoire, le lieu où l'étude spécialisée nous permettra, peut-être, d'entamer une compréhension de cet attrait qui laisse le téléspectateur ordinaire, perplexe.

L'émission qui traite en plus de différents thèmes, nous a offert l'occasion de retenir un épisode dans lequel nous retrouvons des problèmes semblables à ceux connus par les hôpitaux algériens.

Ce travail de recherche qui vise à caractériser l'emploi de l'argumentation par l'autorité extérieure dans un débat télévisé, fait appel à différents domaines de

connaissance tels que la sociolinguistique, la psycholinguistique, la pragmatique, la rhétorique et l'énonciation.

S'inscrivant dans l'analyse du discours et l'analyse interactionnelle, il se rattache à la fois, à la linguistique et aux sciences de la communication.

Deux cadres communicationnels sont en fait mobilisés, selon M. Burger, par tout débat télévisé : le cadre de la communication médiatique avec ses spécificités, et celui du débat en tant qu'interaction particulière. Cadres que nous prenons en considération dans notre étude, vu leur impact sur l'argumentation.

L'étude sera faite, à partir de l'examen minutieux de l'enregistrement audio-visuel du débat en question, et prendra appui sur des travaux réalisés par des théoriciens tels que V. Traverso, P. Breton, C. Kerbrat-Orecchioni.

Il s'agira donc d'examiner les interventions des interlocuteurs (qui constituent notre corpus de travail) afin d'y découvrir les manifestations de l'argumentation où il est fait appel à des autorités extérieures, tout en portant intérêt au poids des images et autorités préalables des interlocuteurs et autres autorités rappelées.

Reconnaître les cas, nous permettra, déjà, d'avoir certaines informations telles que l'identité du locuteur et de l'autorité convoquée, ou encore, les éléments de l'autorité préalable sur lesquelles s'appuie chaque argument : la compétence de l'autorité convoquée, son expérience, l'un de ses témoignages, ou quelque(s) représentation(s) collective(s).

Nous tâcherons ensuite de savoir ce qui a provoqué les différents emplois que nous aurons relevés. Nous verrons, par exemple, s'il s'agit des interventions de l'animateur, des interventions des débattants, de la diffusion des reportages, des questions SMS et Internet…etc. Nous tenterons de déterminer leurs objectifs : convaincre d'une opinion, contester une opinion, négocier des images ou des autorités… etc. Nous examinerons également les différentes réactions qu'ils auront suscitées. Nous verrons ainsi si ces arguments ont été approuvés, contestés, remis

en question…etc. Cela nous permettra d'apprécier, entre autres, les indices d'approbations et les techniques de contestations déployées.

Enfin, nous prêterons attention, tout au long de l'étude, à l'influence des deux cadres communicationnels, étant donné que notre entreprise vise à la fois le discours et l'interaction.

Notre démarche est donc avant tout descriptive, mais tendra vers l'explication.

Ainsi, aspirons-nous par cette entreprise, à contribuer à la compréhension du fonctionnement d'un phénomène langagier ; marquant par cet apport, notre humble participation au monde de la recherche.

Première partie

CADRAGE THEORIQUE

Chapitre I

L'ARGUMENTATION : UNE REALITE AMBIGUË

1. Introduction

Tout travail de recherche portant sur l'argumentation se verra confronté à différentes théories établies par des spécialistes qui s'inscrivent dans des disciplines divergentes et présentent des conceptions de l'argumentation, qui quelques fois se rapprochent, se complètent, ou même s'opposent ; et ce, essentiellement sur la base du rapport de l'argumentation avec la rhétorique, qui implique beaucoup de critères admis différemment par les théoriciens.

Nous tenterons dans ce qui suit, une présentation globale de cette réalité ambiguë, visant ainsi à dégager à partir des points de convergences les plus apparents entre ces conceptions théoriques, des critères caractérisants qui nous permettront d'aboutir à une définition de l'argumentation.

2. L'argumentation dans la communication

De plus en plus nombreux sont les théoriciens qui considèrent qu'une bonne compréhension du fonctionnement des procédés argumentatifs mis en œuvre dans les actes de langage, ne peut se concevoir par le seul intérêt au contenu des discours, mais qu'elle doit tenir compte aussi du fait que ces discours se rattachent à une situation de communication engageant des acteurs sociaux car, effectivement, comme le pense P. Charaudeau : « [i]l n'y a pas d'acte de langage qui ne passe par l'autre » (P. Charaudeau, cité dans C. Boix, 2007 : 14).

Le chercheur devrait donc, d'après D. Maingueneau et P. Charaudeau :

> « [rapporter] la parole à un lieu social et à des cadres institutionnels dépassant l'opposition texte/contexte : le statut de l'orateur, les circonstances

socio-historiques dans lesquelles il prend la parole ou la plume, la nature de l'auditoire visé, la distribution préalable des rôles que l'interaction accepte ou tente de déjouer, les opinions et les croyances qui circulent à l'époque, sont autant de facteurs qui construisent le discours et dont l'analyse interne doit tenir compte ».

(D. Maingueneau & P. Charaudeau, cités dans R. Amossy, 2006: 3)

En effet, l'argumentation mobilise un émetteur, un message et un récepteur, ou comme on les nomme couramment dans l'argumentation : orateur – opinion(s) – auditoire[1], et se déroule dans un contexte situationnel précis, qui « donne des instructions de production et d'interprétation des actes langagiers » (P. Charaudeau, cité dans C. Boix, 2007 : 15), donc, qui conditionne, modifie ou simplement influence l'argumentation : « [I]l ne saurait y avoir une argumentation en tant que telle, mais des types d'argumentation relatifs à différentes pratiques sociales » (M. Burger, cité dans D. Vincent, 2005 : 52). Ce qui inscrit l'argumentation, à la fois, dans le champ d'étude des sciences de la communication et des sciences du langage.

Toutefois, dans certaines conceptions comme celle de O. Ducrot et J-C. Anscombre, la langue comme lieu d'étude prime sur la situation de communication. Ces auteurs considèrent que les mots et expressions sont en eux-mêmes porteurs d'orientations argumentatives à découvrir ; conception qui a fait que O. Ducrot distingue '*l'argumentation rhétorique*' de '*l'argumentation linguistique*'[2] (la première prend en considération l'environnement situationnel, tandis que la seconde ne le fait pas).

Ainsi, dans le champ d'études de l'argumentation, il existe des travaux qui

[1] Nous avons retrouvé l'usage de ces notions chez beaucoup de spécialistes, mais nous nous sommes essentiellement inspirés de P. Breton, pour écrire cette idée : P. Breton, *L'argumentation dans la communication*, Casbah, 1998, p. 7, p. 17-19.

[2] Cette indication sur O. Ducrot a été évoquée par R. Amossy : R. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, 2006, p. 4.

s'intéressent uniquement à sa manifestation dans la langue, et d'autres qui prennent en considération son ancrage dans une situation de communication. Ces derniers rejoignent la conception d'Aristote qui est l'un des prédécesseurs dans le domaine : « La conception communicationnelle et la rhétorique traditionnelle se rejoignent en soulignant que 'l'argumentation appartient à la famille des actions humaines qui ont pour objectif de *convaincre*' » (M. Burger, cité dans D. Vincent, 2005 : 63).
R. Amossy, tout en distinguant entre '*l'argumentation dans la langue*' et '*l'argumentation dans le discours*' à laquelle elle s'intéresse, nous rappelle ce point de convergence entre la conception communicationnelle et la rhétorique traditionnelle ; elle affirme donc que '*l'argumentation dans le discours*' « [explore], à l'instar de l'analyse du discours, les échanges concrets qui se déploient dans un espace social et institutionnel donné, elle s'attaque – comme la rhétorique antique – aux voies globales de la *persuasion* » (R. Amossy, 2006 : 4).

Ces deux dernières citations (de M. Burger et de R. Amossy), nous apprennent que l'argumentation n'est pas la seule voie ou la seule action humaine ayant pour fin la 'conviction'/'persuasion' ; détail qui retient notre attention et nous permet l'exposé qui va suivre.

3. Entre conviction et persuasion

L'existence de plusieurs actions humaines dont l'objectif est de 'convaincre'/'persuader', fait qu'elles sont distinguables et que « l'argumentation constitue une manière particulière d'influencer l'auditoire » (M. Burger, cité dans D. Vincent, 2005 : 62). L'exercice de cette 'influence' est exprimé par le verbe 'convaincre', ou par celui de 'persuader'. Nous constatons en effet, chez les théoriciens, l'emploi intéressant qui est fait de ces verbes : soit, ils sont substituables l'un à l'autre, soit ils se distinguent l'un de l'autre.

L'état de substitution remonte à l'Antiquité gréco-romaine. Les notions d'

‘argumentation’ et de ‘rhétorique’ étaient synonymes[1] et signifiaient toutes deux ‘art de convaincre’, selon certaines sources, et ‘art de persuader’, selon d’autres. Dans l’extrait qui suit par exemple, nous retrouvons la première signification : « La rhétorique est initialement et sans contestation possible un ‘*art du convaincre*’, attaché à des situations concrètes qui mettent en scène presque exclusivement la nécessité de *persuader* un auditoire » (P. Breton & G. Gauthier, 2000 : 9) ; et nous retrouvons la seconde dans cette définition de la rhétorique : « Chez les anciens, elle était une théorie de la parole efficace doublée d’un apprentissage au cours duquel les hommes de la cité s’initiaient à l’art de *persuader* » (R. Amossy, 2006 : 1).

Lors de notre documentation, nous avons également rencontré un cas intéressant de cette substitution : pour illustrer ses propos, M. Burger a utilisé un schéma emprunté à P. Breton qui y a illustré les cinq façons de *convaincre*[2], sous le titre de « La communication *persuasive* et l’argumentation » (M. Burger, cité dans D. Vincent, 2005 : 64), alors que P. Breton l’avait intitulé « Différentes manières de *convaincre* » (P. Breton, 1998 : 5) ; et ce, tout en le considérant de la même façon que P. Breton, puisqu’il note dans les propos suivants (qu’il lui a aussi empruntés) : « L’argumentation appartient à la famille des actions humaines qui ont pour objectif de *convaincre* » (P. Breton,1998 : 3).

Quant à l’état de distinction, il est en rapport à l’appel aux sentiments ou à la raison. Ainsi, « [p]our *convaincre*, celui qui argumente fait appel à la raison, aux facultés d’analyse et de raisonnement, à l’esprit critique du destinataire pour obtenir son accord après mûre réflexion »[3], tandis que « quand le discours argumentatif fait appel aux sentiments ou aux émotions du destinataire, il cherche à

[1] Nous avons retrouvé cette information dans la source suivante : P. Breton & G. Gauthier, *Histoire des théories de l’argumentation*, La Découverte & Syros, 2000, p9.
[2] Voir infra, *Chapitre I*-4.
[3] Cette citation est extraite du site : http://www.etudes-litteraires.com/argumentation.php - 104k

persuader »[1]. Ces critères qui permettent de distinguer ‘convaincre’ de ‘persuader’ ont aussi permis de distinguer ‘argumentation’ de ‘rhétorique’ après avoir été synonymes : l’appel aux émotions mais aussi à l’esthétique dans le discours, pour exercer une influence, est réservé à la rhétorique qui a fini par être réduite à un art de l’ornemental ; alors que l’appel à la raison est considéré comme caractérisant l’argumentation. Le verbe ‘convaincre’ est ainsi souvent associé à l’argumentation : « [L]’argumentation [est] conçue comme moyen de *convaincre* par la mise en forme langagière d’un *raisonnement*, ce qui représente une définition sur laquelle on s’accorde généralement » (D. Vincent, 2005 : 9 et 10), et ‘persuader’ à la rhétorique : « Il s’agit d’une pratique globalement définissable comme l’*art de persuader* » (M. Aquien & G. Molinie, 1999 : 7).

Dans le présent travail de recherche, nous utiliserons ‘convaincre’ et ‘persuader’ comme notions interchangeables, par la considération du fait qu’elles présentent un souci commun : ‘*l’efficacité*’.

4. Différentes manières d’exercer une influence

Le souci d’efficacité qui accompagne l’ambition de mener l’auditoire à adhérer à une opinion ou à accomplir certaines actions, est présent dans les cinq procédés suivants : la *manipulation*, la *propagande*, la *séduction*, la *démonstration* et l’*argumentation*[2] ; entre lesquels P. Breton, ainsi que d’autres auteurs, trouvent certaines distinctions.

[1] Idem
[2] P. Breton a présenté ces procédés à travers le schéma dont nous avons préalablement parlé, *Chapitre I* – 3.

4.1. Influence et efficacité

4.1.1. L'efficacité discursive comme champ d'études

Selon P. Charaudeau : « [T]out sujet parlant cherche à faire partager à l'autre son univers de discours » (P. Charaudeau, cité dans C. Boix, 2007 : 14). Le souci d'influencer l'autre par le discours est donc présent dès lors qu'un locuteur prend la parole, et fait qu'il recherche toujours un maximum d'efficacité.

Cette dernière constitue un champ d'étude pour l'argumentation et la rhétorique qui, comme nous l'avons déjà précisé, entretiennent des rapports loin d'être des plus simples à déterminer.

D'un côté, depuis l'Antiquité, l'*efficacité* du discours, considérée comme moteur des actions humaines, a été le centre d'intérêt dans bon nombre d'études. Aristote par exemple, estimait que « [l]'usage de la parole a été donné à l'homme pour exercer une influence » (R. Amossy, 2006 : 8).

L'art rhétorique (« *techné rhétoriké* » (P. Breton & G. Gauthier, 2000 : 10) en grec), qui constituait l'activité du *rhéteur* (en grec) ou de l'*orateur* (en latin)[1], avait pour objectif de comprendre et de maîtriser cette *efficacité* qui se traduit par le souci « d'obtenir d'une personne, d'un auditoire, d'un public, qu'ils adoptent tel comportement ou qu'ils partagent telle opinion » (P. Breton, 1998 : 3).

D'un autre côté, selon R. Amossy : « [L]'étude de l'argumentation dans le discours entend couvrir un vaste éventail de fonctionnements discursifs qui tantôt rallient l'opinion, tantôt orientent simplement le regard » (R. Amossy, 2006 : 3), ce qui signifie que le discours a une *visée* argumentative quand il cherche à faire adhérer l'auditoire à une thèse ; et il a une *dimension* argumentative, quand il cherche uniquement à infléchir des points de vue ; donc un discours recherche toujours l'efficacité.

[1] Cette information est tirée d'un dictionnaire : M. Aquien & G. Molinie, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Librairie Générale Française, 1999, p. 7.

L'argumentation par sa dimension dialogique « met en évidence l'existence de deux thèses [pas forcément explicites], l'une cherchant à dominer l'autre » (B. Meyer, 2004 : 10), et où chacun « cherche à convaincre autrui du bien-fondé de ses conceptions » (idem), tentant ainsi de lui faire changer d'avis ; d'ailleurs « [l]'on peut même dire que ce changement d'opinion constitue le seul signe patent de l'efficacité d'une argumentation » (B. Meyer, 2004 : 9).

4.1.2. Des sources d'efficacité

Les spécialistes divergent d'avis à propos de ce qui octroie le plus d'efficacité à un discours. Généralement, les moyens de convaincre sont distingués selon qu'ils font appel *majoritairement* à la raison, ou aux émotions et à l'esthétique, car « [u]ne des caractéristiques majeures des actions humaines est en effet, outre leur complexité, le fait qu'elles semblent toujours mobiliser, de façon insécable, toute la richesse des possibles » (P. Breton, 1998 : 6). Le sujet parlant fera donc appel différemment à la raison, à l'esthétique et aux émotions ; et peut mettre l'accent sur l'un plutôt que sur l'autre. Mais, les spécialistes se sont surtout demandés si l'appel à la raison seule est capable d'efficacité, ou s'il nécessite l'intervention des deux autres pôles.

R. Amossy atteste par exemple, que les émotions accentuent l'efficacité d'un discours argumentatif :

> « Le juge allègera plus facilement la peine d'un accusé en faveur duquel on a suscité la pitié, que celle d'un inculpé dont le cas à été présenté en dehors de tout appel au sentiment. Le citoyen prendra plus facilement les armes à la suite de discours qui soulèvent en lui l'indignation contre l'ennemi, qu'à la suite d'un raisonnement froid » (R. Amossy, 2006 : 10).

De même, il est reconnu que l'esthétique accentue aussi l'efficacité discursive car elle touche et sensibilise le destinataire, essentiellement à travers l'usage de

figures de styles, à la faculté séductrice, comme le souligne P. Breton : « La séduction a de tout temps constitué l'un des moyens puissants d'entraîner la conviction. Celle-ci prend des formes très variées. A l'oral comme à l'écrit, l'usage de figures de style, qui enjolivent le discours en le rendant agréable à entendre relève de cette stratégie » (P. Breton, 1996 : 4).

Rythme et jeux de mots peuvent de ce fait entraîner la conviction, non parce qu'ils font appel à des raisonnements mais par leur « présence agréable à l'oreille qui crée un sentiment d'évidence » (P. Breton, 1996 : 5). Ce dont use, de nos jours, la publicité dans des slogans, comme par exemple pour encourager l'achat du chewing-gum 'malabar' : « Quand y en a marre, y a malabar !!! »[1] ; ou celui d'une automobile, en faisant appel au « critère esthétique ('elle est jolie') et la métaphore ('une voiture signée par Bretone est un vrai bijou') » (H. Mitterand, 2003 : 101). Selon J-M. Adam, de tels usages font que « les arguments-raison [laissent] alors la place à l'argument-passion » (H. Mitterand, 2003 :102). Ainsi pour cet auteur, les émotions et l'esthétique relèvent aussi du domaine de l'argumentation.

4.2. L'efficacité mais pas à tout prix

4.2.1. L'art de convaincre : entre contrainte et non contrainte

Les cinq activités langagières dont nous venons de parler ont, en effet, souvent été distinguées par différents spécialistes, sur la base de plusieurs critères parmi lesquels nous comptons encore l'honnêteté et la possibilité de négociation qu'offre chacune d'elle.

L'argumentation est essentiellement admise comme étant honnête car elle « fonctionne nécessairement à 'découvert' au contraire de la communication à visée de séduction, de la propagande, et de la manipulation qui fonctionnent par définition à l'insu de ceux qu'on cherche à persuader » (M. Burger, cité dans D.

[1] Le slogan est extrait du site : http://www.slogandepub.fr/slogan-publicite-676-Malabar.html-17k

Vincent, 2005 : 64). Ainsi, pour certains théoriciens, l'argumentation est différente des trois activités énumérées dans cette citation, qui sont considérées comme contraignantes pour les esprits, vu qu'elles les entraînent à adhérer à une thèse, même s'ils l'auraient refusée en d'autres circonstances, par l'exercice d'un pouvoir manipulateur qui leur interdit toute négociation des idées imposées ; tandis que l'argumentation permet cette négociation : « Argumenter consiste à discuter et négocier un raisonnement mis en mot » (idem). D'autant plus que l'argumentation est apparue dans un cadre démocratique (à l'époque, elle était synonyme de rhétorique), où les confrontations d'idées voulaient remplacer les affrontements guerriers, dans une ambition de civilisation, qui encourageait la parole publique et détestait la force ou la violence aussi bien physique que morale : « [L]'art de persuader par la parole présuppose le libre exercice du jugement. La rhétorique n'a en effet de sens que là où l'auditoire peut donner son assentiment sans y être contraint par la force » (R. Amossy, 2006 : 8). Ce qui permet de comprendre que par son essence même, l'argumentation est contre toute forme de contrainte des esprits, et ne peut se développer qu'en de telles conditions. Chose qui nous est encore confirmée par B. Meyer dans les propos suivants : « [L]'argumentation s'est développée ou se développe dans les pays et des civilisations qui garantissent et valorisent l'autonomie de l'individu » (B. Meyer, 2004 :10), et par P. Breton et G. Guauthier dans la citation ci-après : « Le plus souvent, c'est quand sont répandues la perception d'un risque de manipulation et une sensibilité relative à la propagande et aux autres formes de contrôle idéologique que sont développées des théories de l'argumentation » (P. Breton & G. Guauthier, 2000 : 5). Selon ces deux théoriciens, l'argument est alors « presque toujours caractérisé en fonction de son opposition à la manipulation » (P. Breton & G. Guauthier, 2000 : 7).

Cependant, dans d'autres théories « l'argumentation et la manipulation ne sont pas exclusives l'une de l'autre ; certains arguments n'étant pas manipulateurs,

d'autres pouvant l'être » (idem). Ainsi pour B. Meyer l'argumentation n'est « [p]as totalement rigoureuse (bien qu'elle cherche à l'être), pas uniquement manipulatoire (bien qu'elle ne dédaigne pas l'utilisation de techniques intellectuellement et moralement contestables), l'argumentation est donc essentiellement ambiguë » (B. Meyer, 2004 : 12 et 13). Même qu'à l'Antiquité, des théoriciens s'opposaient sur le fait que l'art de persuader est ou non contraignant pour les esprits ; Platon par exemple, « pour qui l'art de persuader est pure manipulation » (R. Amossy, 2006: 2) s'opposait à Aristote « qui assigne à la rhétorique une fonction positive dans la vie de la cité » (idem). Etrangement, on trouvait donc à la rhétorique et à l'argumentation une incidence positive sur la société, en même temps qu'un aspect menaçant pour cette démocratie en vue de laquelle elles sont apparues[1].

4.2.2. La rhétorique atteinte par la contrainte

Rhétorique et argumentation ont par la suite souvent été distinguées dans plusieurs approches, rattachant de manière générale, 'raison' à *argumentation*, et 'esthétique' et 'émotion' à *rhétorique*[2]. Ainsi les méfiances dont on vient de parler ont globalement été attribuées à la rhétorique. La connotation péjorative qu'on lui a octroyé va de son rapprochement des procédés contraignants, à une dévalorisation qui fait qu'on entend par 'discours empreint de rhétorique', fallacieux, factice, superficiel… ; tandis qu'on attribuait une connotation positive à l'argumentation, admise comme activité respectueuse de l'éthique (visant bien à convaincre mais pas à tout prix)[3], qui fait essentiellement appel à des raisonnements, suscitant ainsi réflexion et analyse. Ce qui laisse donc à l'auditoire, la liberté d'admettre les arguments qu'on lui présente ou de les rejeter, sans contraintes morales.

---

[1]Nous retrouvons cette idée dans l'ouvrage de R. Amossy : E. Danblon, cité dans R. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, 2006, p. 2.
[2]Voir supra *Chapitre I* – 3.
[3] Cette idée reprend celle de P. Breton : P. Breton, *L'argumentation dans la communication*, Casbah, 1998, p. 16

Ces connotations ont pu être affectées à ces disciplines de cette façon, sur la base de quelques considérations. M. Meyer estime, par exemple, que l'honnêteté de l'argumentation vient du fait que la question à résoudre y est manifeste et les opposants qui en débattent, définissent clairement les positions suscitées par cette question ; ce qui l'inscrit, comme nous en avons déjà parlé, dans « la communication explicite » (M. Burger, cité dans D. Vincent, 2005 : 64) ; alors que dans la rhétorique « [l]a forme, le style, remplissent la fonction d'enrober le problématique comme s'il s'était évanoui » (M. Meyer, cité dans R. Amossy, 2006 : 2), d'où leur importance dans cette discipline, qui offre « d'emblée une solution dans un discours captivant » (R. Amossy, 2006 : 2), et se veut ainsi avoir un aspect manipulatoire.

4.3. La raison dans l'argumentation

Il est certes très courant qu'on définisse l'argumentation en rapport à la raison et qu'on la considère comme en contenant, ce qui fait qu'on a souvent été tenté de la comparer à un autre procédé où règne la rationalité et qui fait aussi partie de la communication explicite, donc se distingue aussi des procédés qui contraignent les esprits ; il s'agit de la *démonstration* : « L'argument est donc souvent défini par comparaison au raisonnement formel ou à la démonstration et en tout cas toujours en référence à la rationalité » (P. Breton & G. Guauthier, 2000 : 4). Ces comparaisons ont mené à beaucoup de divergences d'avis, selon les théories de l'argumentation, ainsi « [d]ans certaines, un argument est radicalement différent d'un raisonnement ou d'une démonstration ; dans d'autres, un argument consiste en un raisonnement non formel ; dans d'autres théories encore, un raisonnement formel peut constituer un argument dans certains contextes d'usage » (P. Breton & G. Guauthier, 2000 : 6 et 7). Il s'agit, en effet, de différences rattachées à la manière dont ces théories conçoivent l'*argument* (d'ailleurs selon P. Breton et G.

Guauthier, « [i]l n'existe pas de définition universelle de l'argument » (P. Breton & G. Guauthier, 2000 : 6)), mais aussi la *démonstration*.

La distinction entre démonstration et argumentation a pris pour point d'appui essentiel, le fait que cette dernière se déploie dans une situation de communication qui la conditionne et encourage la négociation des idées proposées ; alors que ce n'est pas tout à fait le cas pour la démonstration « qui [permet] de transformer une affirmation ou un énoncé en un 'fait établi', que personne ne pourra contester, sauf à lui opposer peut-être un autre énoncé mieux démontré » (P. Breton, 1998 : 5). La démonstration cherche ainsi à montrer des vérités, tandis que l'argumentation s'inscrit dans le domaine du vraisemblable, vu qu'« [e]lle s'exerce dans tous les domaines humains où il s'agit d'adopter une opinion, de prendre une décision, non sur la base de quelque vérité absolue nécessairement hors de portée, mais en se fondant ce qui semble plausible » (R. Amossy, 2006 : 9), tout en sachant que « [c]e qui relève des affaires humaines est rarement de l'ordre de la vérité démontrable ou démontrée » (idem). Dans le même ordre d'idées, B. Meyer affirme que l'argumentation « ne cherche pas à déterminer si telle thèse est vraie ou fausse, mais à influencer l'autre : elle ne sera donc jamais automatiquement ni obligatoirement acceptable comme l'est une démonstration mathématique » (B. Meyer, 2004 : 11 et 12) ;

Le fait que l'argumentation ne s'inscrit pas dans le champ de la vérité et qu'elle mobilise des opinions – par essence discutables et négociables – a souvent été considéré comme un point faible.

Des spécialistes ont contredit cette idée de différentes façons. Certains, en valorisant l'opinion : « [O]n réhabilite l'opinion, qui n'est pas une croyance molle ou une vérité peu rigoureuse, mais bien la matière de notre vie quotidienne, le ciment de notre adhésion à la vie et le fondement de nos choix les plus essentiels » (P. Breton, 1998 : 8). D'autres, en rappelant des avantages de l'apport de

l'argumentation, comme le fait qu'elle offre la possibilité « de raisonner et de communiquer en fonction de normes de rationalité dans les innombrables domaines où la vérité absolue ne peut être garantie » (R. Amossy, 2006 : 9), ce qui fait que R. Amossy ne voit pas en cette réalité, un point faible de l'argumentation, comme c'est le cas habituellement, mais plutôt, « le principe [même] de sa force » (idem). Et d'autres encore, en déclarant que l'argumentation relève simplement d'un champ d'étude différent : « Si l'absence de démonstration signifiait le non-savoir, il n'y aurait pas de sciences humaines. Or, elles existent, ces sciences ; mais les connaissances qu'elles procurent sont d'un autre ordre que celles des sciences 'dures' » (O. Reboul, 1991 : 99).

5. Définition de l'argumentation

Si la difficulté d'arrêter une définition définitive de l'argumentation est un fait admis par beaucoup de théoriciens : « [U]ne définition complète de l'argumentation se révèle délicate à établir, tant les notions impliquées sont nombreuses et enchevêtrées » (B. Meyer, 2004 : 9) – ce qui témoigne de la richesse de l'apport dans le domaine – , beaucoup de définitions se rapportant à différents domaines et objectifs d'études ont été posées, et entre lesquelles il y a souvent des points de convergences qui sont autant de critères largement admis, et dont nous venons de parler dans la caractérisation ci-dessus. Ainsi nous retenons sur l'argumentation[1] les idées suivantes :

- L'argumentation s'inscrit dans une situation de communication dans laquelle s'engagent :

  - un locuteur et un auditoire (témoin direct ou indirect de l'instance de parole). Le locuteur peut s'adresser à une certaine audience en particulier (les étudiants, l'assemblée des médecins, le peuple algérien…), ou à « un 'auditoire

[1] Essentiellement, l'argumentation à l'oral, puisque c'est ce qui nous intéresse dans le présent travail de recherche

universel', c'est-à-dire à personne en particulier » (P. Breton, 1998 : 16).

- des interlocuteurs, ainsi qu'un auditoire externe aux échanges verbaux (dans le cas où les interlocuteurs ne forment pas la seule audience), mais les influençant et pouvant y intervenir par des moyens comme : les SMS, les appels téléphoniques…

- Elle suppose forcément le partage ou la connaissance d'un code linguistique et de conventions sociales.

- Par son essence même, elle vise la confrontation d'opinions opposées sur quelque(s) sujet(s) essentiellement polémique(s) ; ce qui l'inscrit dans le cercle du vraisemblable et non celui de la vérité.

- Elle présente une dominante de raisonnements dans le but d'entraîner la conviction, ou du moins de susciter des réflexions et des remises en question chez l'auditoire. Ainsi un argument constitue une *raison* qui « motive, justifie, légitime, défend, fonde, permet de croire, de dire, de penser que, appuie, étaye, implique, cause, explique, prouve, démontre… » (C. Plantin, cité dans D. Vincent, 2005 : 66) un autre énoncé qui n'est en fait que la thèse dont on veut convaincre.

- L'argumentation vise une efficacité « [m]aximale mais pas absolue » (B. Meyer, 2004 : 12), ce qui fait qu'argumenter c'est s'éloigner au mieux des procédés contraignants pour les esprits. Toutefois, la dominante de raisonnement n'exclut pas l'appel aux sentiments et à l'esthétique (généralement admis comme à effet manipulatoire).

- L'auditoire est de ce fait, libre d'admettre ou non les thèses qui lui sont présentées, même s'il ne l'exprime pas explicitement dans certains cas d'échange.

- L'appel aux sentiments et à l'esthétique est plus ou moins important selon la situation de communication :

> « [L]'oratoire prend d'autant plus d'importance que la question est plus urgente, l'accord préalable plus restreint, l'auditoire moins accessible à

l'argumentation logique. Un avocat sera bien plus oratoire si le tribunal comporte un jury ; un homme politique sera plus oratoire devant les masses qu'au parlement ; et il le sera d'autant plus que son temps de parole sera moindre »[1] (O. Reboul, 1991 : 100) ; d'où l'importance de la situation de communication.

6. Conclusion

Le discours dévoile les entreprises argumentatives, déployées par le locuteur dans leurs variétés. Ce qui a permis aux spécialistes, de distinguer plusieurs arguments qui sont autant de preuves de la détermination du locuteur à réaliser un discours efficace.

L'argumentation par l'autorité, ciblée par cette recherche, est une technique d'argumentation qui se base sur l'ascendant que peut avoir l'autorité convoquée sur l'auditoire, en vue de lui faire admettre une opinion donnée.

Dans le chapitre qui suit, nous retrouvons un exposé d'informations recueillies sur cette variété d'argumentation.

---

[1] **- L'oratoire** : Pour O. Reboul, « [l]a rhétorique se compose elle-même de deux éléments : l'argumentatif et l'oratoire » (O. Reboul, 1991 : 99 et 100) le premier est fait essentiellement de l'appel à la raison, le second de l'appel aux émotions et à l'ornemental.

- L'accord préalable est fait de « la connaissance plus ou moins partagée d'un code et de conventions » (M. Burger, cité dans D. Vincent, 2005 : 64)

Chapitre II

AUTORITE ET ARGUMENTATION

1. Introduction

Pour argumenter, un locuteur peut faire appel à sa propre autorité ou à une autorité extérieure (celle d'un individu, d'un groupe social ou d'une institution, ou même l'autorité de l'auditoire).

Mais l'argumentation ne dépend pas de la seule gestion du locuteur. Ce dernier l'adapte à son auditoire qui participe à la diriger. Ainsi pour réaliser un discours efficace, tout locuteur tente de se figurer l'idée que son auditoire se fait de lui, et se fait lui-même une idée de son auditoire.

C'est sur la base de cette idée (présumée à son avantage) qu'un locuteur fait appel à son autorité pour argumenter.

L'appel à une autorité extérieure se base aussi sur l'idée que l'auditoire a de l'autorité convoquée ; d'où l'importance de l'image de l'autorité, qui ainsi la fait admettre ou rejeter.

Dans ce chapitre, nous exposerons d'abord des éléments caractérisants l'argumentation par l'autorité qui comprend les cas d'appel à des autorités extérieures, pour aboutir à la description de son procédé.

2. Une question de confiance

Le recours à cette forme d'argumentation présuppose la *confiance* de l'auditoire en l'autorité convoquée, considérée « comme digne de foi » (J-J. Robrieux, 2005 : 188), donc « ne [pouvant] pas se tromper, ou, au moins, [ayant] peu de chances de se tromper » (O. Ducrot, 1984 : 159) ; ce qui augmente la garantie d'acceptabilité de la thèse énoncée. En effet, il est impossible pour un auditoire de vérifier la

véracité ou du moins la vraisemblance de tous les propos qu'il entend, surtout quand ils se rapportent à une source *sûre* qui a le statut de *connaisseur* dans le domaine où s'inscrivent les propos énoncés. Le savoir est donc délégué à des autorités qui sont convoquées dans l'argumentation pour servir de points forts, car considérées comme reconnues par l'auditoire.

Le fait que l'argumentation par l'autorité puise sa force dans l'ascendant que l'autorité en question a sur l'auditoire, lui a souvent valu une acception péjorative où elle est considérée comme un procédé contraignant et intimidant[1]. Ainsi pour J-J. Robrieux, « [l]'argument d'autorité cherche *le plus souvent* à intimider » (J-J. Robrieux, 2005 : 190). Dans une autre source, nous retrouvons une affirmation du même genre, sur l'argument d'autorité, mais énoncée de manière catégorique : « Il cherche *dans tous les cas* à intimider le destinataire et à asseoir le point de vue de l'émetteur »[2].

Un tel procédé exclut, selon cette acception, la libre conviction et implique plutôt la soumission à l'autorité qui « [oblige le destinataire] à croire ce qu'on lui dit (ou du moins à faire semblant) » (P. Breton, 1998 : 50), car se trouvant dans une position d'infériorité qui ne lui permettra pas d'émettre de contestations, ou les lui permettra, mais pas sans risquer certaines répercutions fâcheuses sur sa vie sociale. Surtout que cette forme d'argumentation suppose souvent une confrontation de son savoir et de son statut avec ceux de l'autorité. Il est par exemple difficile de contester les propos d'un chef d'entreprise quand on n'est qu'un employé, ou d'un commandant de l'armée quand on est simple soldat, ou encore – ce qui est quasiment impossible – ceux attribués à un prophète ou à Dieu quand on est croyant ; J-B. Bossuet en parlant de Jésus a dit : « Ne recherchons pas les raisons des vérités qu'il nous enseigne : toute la raison, c'est qu'il a parlé » (O. Reboul,

[1] Ce qui rappelle la connotation péjorative rattachée à l'argumentation en général, présentée dans le *Chapitre I*.
[2] Nous retrouvons cette citation sur le site : http://www.btsac.com/SAVOIR-FAIRE/5-METHODES/Communication-METHODO-4.htm

1991 : 178).

Certaines circonstances d'emploi de ce type d'argumentation ont aussi contribué a y accorder cette acception négative, comme nous le précise C. Perelman dans les propos suivants : « [L]'argument d'autorité est le mode de raisonnement théorique qui fut le plus vivement attaqué parce que, dans les milieux hostiles à la libre recherche scientifique, il fut le plus largement utilisé et cela d'une manière abusive, péremptoire, c'est-à-dire en lui attribuant une valeur contraignante » (C. Perelman, cité dans P. Breton, 1998 : 51).

Cependant, beaucoup de théoriciens ont contesté cette façon de voir l'argumentation par l'autorité ; déjà, en considérant le fait même qu'elle relève de l'argumentation, donc elle offre par essence la possibilité de discuter et de négocier les contenus des opinions présentées : « L'autorité en argumentation n'est finalement qu'une proposition faite à l'autre, libre d'en disposer » (P. Breton, 1998 : 50).

Ainsi, un sujet communiquant peut croire ou ne pas croire en une autorité ; d'ailleurs, la non reconnaissance de l'autorité convoquée fait échouer cette technique d'argumentation, vu qu'elle entraîne forcément le rejet des propos qu'on lui rapporte. Il peut aussi la contester en lui confrontant une autre autorité par exemple. Ces possibles contestations de l'autorité dans l'argumentation sont données comme preuve qu'elle « s'oppose clairement à la soumission au pouvoir » (P. Breton, 1998 : 50).

En fait, la crédibilité d'une autorité dépend de son image qui est constituée sur la base des valeurs et croyances partagées par les interlocuteurs.

3. Crédibilité de l'autorité convoquée

3.1. Valeurs et croyances sociales

Les arguments constituent, selon O. Ducrot, « des types de preuve reconnues comme valides à telle époque, dans telle collectivité intellectuelle » (O. Ducrot, 1984 : 167). Ainsi, la validité d'une argumentation n'est ni perpétuelle, ni universelle, car tout argument est émis sur la base d'un ensemble de croyances, de valeurs et de lieux, partagés par une collectivité, à un moment donné, et permettant qu'il y est un « accord préalable » (O. Reboul, 1991 : 166) entre l'orateur et son auditoire. Cet accord est nécessaire mais peut ne pas exister ou être défaillant dans le cas du non partage de ces éléments ; ce qui rendrait l'argumentation difficile voire impossible.

Croire en une autorité est au fondement de l'argumentation par l'autorité. Un locuteur qui l'utilise y croit forcément et ne le fait que s'il sait ou qu'il suppose que cette autorité est aussi reconnue par son auditoire. Mais pour y croire, il faudrait que cette autorité soit représentative de valeurs comme : la justice, la vérité, le bien…, que C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, appellent *valeurs abstraites*, pour les distinguer des *valeurs concrètes*[1], généralement symboliques comme : la patrie, la maison de Dieu, la mère…, souvent évoquées dans ce type d'argumentation. Aussi, les valeurs sont admises par les locuteurs en hiérarchie, A. Camus disait par exemple : « [J]e préfère ma mère à la justice » (A. Camus, cité dans O. Reboul, 1991 : 167). Cette hiérarchisation permet justement d'expliquer l'une des manières de contrer un argument d'autorité, qui est de faire appel à une autorité plus précieuse dans la hiérarchie des valeurs, que celle qu'on veut contrer : Dieu par rapport à un homme de pouvoir, le président de la république par rapport à un

[1] Nous retrouvons cette idée dans l'ouvrage suivant : C. Perelman & L. Olbrechts-Tyteca, cités dans O. Reboul, *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*, Presses universitaires de France, 1991, p. 167

ministre… Quant aux lieux, C. Perelman les définit comme étant des « valeurs, simplement un peu plus abstraites et incertaines » (C. Perelman, cité dans P. Breton, 1998 : 59), se rapportant selon O. Reboul à la quantité, la qualité, ou l'unité[1], et déterminent ce qui est *préférable* : le bien du groupe prévaut sur celui d'un individu ; ce qui est rare, unique, ou dont la source est unique, est préférable… Dans l'argumentation par l'autorité par exemple, si on évoque l'autorité d'un groupe, c'est sur le principe de la quantité en tant que norme ; incluant que la parole d'un groupe vaut mieux que celle d'un homme : « [O]n estime qu'en général la parole d'un homme ne prouve rien » (O. Ducrot, 1984 : 167). Sauf qu'on oppose souvent la qualité à la quantité (toujours dans une perspective hiérarchique). Ainsi, un locuteur qui a fait appel à l'autorité d'un individu pour argumenter, et a été contré par le contenu évoqué dans la citation de O. Ducrot, peut répondre en réaffirmant et en rappelant la valeur et le prestige (la qualité) de l'autorité en question (ce qui peut éviter l'échec à sa technique d'argumentation).

Mais croire en une autorité reste un choix personnel, donc le locuteur qui y fait appel pour argumenter suppose cette croyance chez son auditoire, sans en être certain. Cela entraîne des risques de rejets décevants (car elle est généralement utilisée pour donner plus de force à l'argumentation), mais souvent pris, l'argumentation elle-même étant une entreprise à risques.

3.2. Images et autorité

L'admission de valeurs et de croyances permet la constitution, chez les individus, d'une représentation du réel qui transparaît dans les interactions verbales, et qui dénote beaucoup d'hétérogénéité, cette admission se faisant

[1] O. Reboul en parle dans son ouvrage : O. Reboul, *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*, Presses universitaires de France, 1991, p. 168

souvent différemment d'un individu à un autre, même si elle présente de nombreux points de convergence entre les membres d'une même collectivité. La manière dont on conçoit le réel oriente celle dont on conçoit les propos, les actions, les fonctions et la réalité des individus et des institutions, peu importe la société ou l'époque auxquelles ils appartiennent. Ce qui leur confère une *image* pouvant être positive ou négative, et qui joue un rôle important dans l'ensemble des activités humaines parmi lesquelles l'argumentation de manière générale, et ainsi l'argumentation par l'autorité.

Toutefois, cette image est loin d'être stable, car dépendant d'éléments eux-mêmes instables, vu qu'ils subissent l'influence du changement des réalités sociales et des réalités individuelles, où les discours ont un poids considérable :

> « C'est en effet dans et par les langues que se concrétisent les efforts de coordination des acteurs sociaux engagés dans des activités collectives. C'est aussi dans et par les langues que se négocie et se fixe temporairement l'interprétation des (inter-)actions. Enfin, c'est dans et par les langues qu'est reconfiguré et transmis de génération à génération le sens des réalités sociales et même de la culture » (D. Vincent, 2005 : 8)[1].

Il existe en fait une image préalable à l'instance de parole « [élaborée] sur la base du rôle que remplit l'orateur [ou l'institution] dans l'espace social (ses fonctions institutionnelles, son statut et son pouvoir), mais aussi sur la base de la représentation collective ou du stéréotype [donc la réputation] qui circule sur [cette] personne » (R. Amossy, 2006 : 79 et 80) (ou sur « la catégorie sociale, professionnelle, ethnique, nationale, etc » (R. Amossy, 2006 : 82) à laquelle elle appartient), ou sur cette institution. L'image préalable (ou prédiscursive) « laisse dans le discours des traces tangibles qui sont repérables tantôt dans des marques

[1] **Langues** est utilisé ici dans le sens de 'manières de parler typiques aux différentes interactions verbales' : « A ce titre il faudrait dire plus justement 'les' langues puisque ce sont des variétés propres à des pratiques sociales particulières qui constituent la réalité observée par les linguistes » (D. Vincent, 2005 : 7).

linguistiques, tantôt dans la situation d'énonciation qui est au fondement de l'échange » (R. Amossy, 2006 : 80), et le conditionne en partie. Mais elle est, elle aussi, conditionnée par une autre image, donnée dans l'instance de parole ; c'est pourquoi les discours deviennent autant d'occasions de confirmer, de préserver et même de renforcer une image positive préalable, ou de contredire, ou transformer une image négative préalable.

Elle a également un poids important lorsqu'il s'agit de croire ou non en une autorité. Ayant vu précédemment que la reconnaissance d'une autorité est liée à la confiance et au crédit qu'on lui accorde, nous notons qu'une autorité se voit donc menacée si ces deux éléments, en rapport direct avec les valeurs et les croyances, sont remis en question ; ce qui permet de parler d'« autorité négative » (P. Breton, 1998 : 49). Une représentation collective négative peut transformer une autorité positive en autorité négative, ou donner directement une autorité négative. Ainsi, un politicien qui s'est montré raciste, peut perdre son autorité (et même les élections), ou aura du mal à l'asseoir ou à y faire appel dans son argumentation ; de même qu'un autre locuteur ne sera pas persuasif, s'il fait appel à l'autorité de ce politicien dont la réputation négative, que lui a conféré le fait d'être raciste, aura plus de poids que son titre de politicien (que sa compétence)[1].

Ceci fonde le principe de l'argument *ad hominem* qui est en fait « l'argument d'autorité renversé » (O. Reboul, 1991 : 178), et qui consiste à « disqualifier une opinion » (P. Breton, 1998 : 49), en la rapportant à une autorité négative comme dans : « C'est aussi ce que disait Hitler ! » (O. Reboul, 1991 : 178), ou en montrant les carences du locuteur, d'un groupe ou d'une institution dont il fait partie, pour disqualifier son autorité : « S'il affirme cela, c'est qu'il a intérêt à le dire…. Comment pouvez-vous le croire, puisqu'il écrit dans *Le Figaro* (ou dans

[1] Voir infra *Chapitre II* – 3.3.1

l'Humanité) ? » (O. Reboul, 1991 : 179)[1]. Cet argument est fréquemment rencontré dans le domaine de la politique. Il peut servir comme d'autres moyens, à contrer l'argumentation par l'autorité, mais témoigne d'une certaine hostilité et agressivité quand il se rattache à l'autorité du locuteur, car visant dans ce cas à dégrader l'adversaire en portant atteinte à son identité sociale et à sa face ; ce qui engendre souvent des disputes[2].

3.3. Autorité préalable, autorité discursive et argumentation par l'autorité

3.3.1. Sources de l'autorité prédiscursive

Selon P. Breton[3], trois éléments permettent d'avoir de l'autorité : la compétence, l'expérience, ou le témoignage.

Le premier élément 'la ***compétence***' est dû à l'ensemble des connaissances acquises suite à une formation, dans quelque(s) domaine(s) (littérature, sport, sciences…).

Le statut d'expert, donné par la compétence, légitime les actes, jugements et opinions de la personne, du groupe humain ou de l'institution en question ; que ce soit dans son(ses) domaine(s) de compétence (car ayant autorité sur les personnes ou institutions considérées comme non compétentes), ou même dans un ou des domaine(s) sortant de son champ de compétence ; et ce, grâce à la confiance qu'elle(il) inspire, et qu'elle(il) doit justement à sa compétence dans son(ses) domaine(s).

Pour P. Breton, il est courant de rencontrer dans certains discours, des cas où le locuteur donne son point de vue sur un sujet, tout en ayant affirmé au préalable ne pas avoir de compétence dans le domaine où le sujet en question s'inscrit.

---

[1] Ici il s'agit de la réputation de ces journaux français.
[2] Voir infra *Chapitre III* – 3.1.2
[3] Cette idée est exprimée par P. Breton dans son livre : P. Breton, *L'argumentation dans la communication*, Casbah, 1998, p. 51-54

Etrangement, ce procédé nommé '*pétition d'incompétence*' s'avère souvent efficace dans l'argumentation, car il témoigne de modestie.

Le deuxième élément 'l'***expérience***' est défini comme le « [f]ait d'éprouver personnellement la réalité d'une chose. *Savoir par expérience que*… […]. Connaissance acquise par une longue pratique. *Avoir une grande expérience des affaires* »[1].

L'expérience est différente de la compétence par le fait de ne pas résulter d'une formation, et du témoignage par sa durée qui est plus étendue : « Tous deux font appel à une pratique concrète mais l'expérience implique une durée et une accumulation là où le témoignage est ponctuel » (P. Breton, 1998 : 53). Ainsi, l'expérience confère une connaissance de certains éléments du réel, qui rend crédible ce qui est décrit, octroyant ainsi une autorité certaine pouvant être convoquée dans l'argumentation.

De même qu'il nous signale – concernant l'appel à la compétence – le curieux impact que peut avoir la *pétition d'incompétence* dans l'argumentation ; dans le cas suivant, P. Breton nous signale l'efficacité, pourtant possible, de *l'argument de l'innocence* qui consiste par exemple à déclarer ne rien connaître dans un sujet précis, puis donner quand même un avis, souvent admis car on lui accorde une certaine neutralité et naïveté.

Quant au troisième élément 'le ***témoignage***' ; il consiste à déclarer avoir assisté à un fait ou à un événement particulier et à en rapporter des détails, rendant compte ainsi d'une réalité qui sera généralement reconnue par l'auditoire. Ce dernier, en faisant confiance au témoin pour lui rapporter des vérités, lui octroie une autorité qui s'impose dans l'argumentation, au point que même l'« absence de récit » (P. Breton, 1998 : 53) peut être convaincante, dans le cas où le témoin déclare que ce à

[1] *Hachette, Le dictionnaire du Français :* Voir infra, *Bibliographie*.

quoi il a assisté était indescriptible. Les émotions communiquées par son silence ou par sa difficulté à s'exprimer, seront partagées par l'auditoire et s'avéreront ainsi très persuasives.

L'autorité provient des rôles sociaux, mais aussi des *représentations collectives*. Ces dernières peuvent être à la source de l'argumentation par l'autorité, exemples : 'Je suis connu pour être un homme de parole c'est pourquoi…' ou 'l'institution que je représente a reçu des titres honorables dus à… donc on admet forcément que…'.
L'*argument de l'innocence*, la *pétition d'incompétence* et *l'absence de récit* dans le témoignage, relèvent de cet ordre. L'autorité manifestée dans ces cas s'attache à des valeurs et croyances sociales (l'innocence – la pureté – la sincérité…), s'appuyant ainsi sur l'image de soi donnée par le discours et les sentiments de l'auditoire.

L'autorité préalable inclut généralement tous ces éléments à la fois. Quand on dit, par exemple, qu'un adulte a une autorité préalable, on entend par ces termes qu'il a en même temps, une compétence, une expérience, une représentation collective et qu'il a aussi été témoin de beaucoup de choses dans sa vie. Mais souvent dans l'argumentation par l'autorité, le locuteur met en relief, exceptionnellement, l'un ou quelques uns de ces éléments. Ainsi, il fera essentiellement référence au témoignage de l'autorité, en disant : 'X (l'autorité) *a dit* que…' ; ou encore au témoignage et à la représentation collective, en disant : 'X qui est *quelqu'un de sérieux, a dit que*…'
Cette indication peut être explicite – comme c'est le cas dans les exemples qu'on vient de donner –, ou implicite et se comprendre à travers le contexte d'emploi de l'argument.

3.3.2. Apport de l'autorité prédiscursive

Les rôles sociaux et les représentations collectives constituent, comme nous l'avons déjà vu, l'image préalable et permettent d'avoir une *autorité préalable*. Cette dernière, lorsqu'elle concerne le locuteur lui-même, lui accorde plus d'assurance et d'aisance et fait qu'il se montre plus performant dans son discours et son argumentation, tout en lui offrant la possibilité de faire appel à sa propre autorité pour argumenter. Et, lorsqu'elle concerne d'autres individus ou des institutions, elle offre autant de possibilités d'usage de l'argumentation par l'autorité dans le discours ; mais elle peut également conférer de l'assurance et de la performance quand le locuteur a un lien particulier avec cette autorité extérieure et qu'il est conscient que ses interlocuteurs le savent, exemples : le fait de travailler dans une institution qui a de l'autorité - être le fils de quelqu'un qui a une autorité reconnue…

Ainsi l'autorité préalable qui participe de l'identité sociale, a beaucoup de valeur, car elle prédispose et prépare les sujets communicants à débattre, à discuter, à converser… et à se montrer performants dans les échanges sociaux. Cette valeur est telle, que dans certaines interactions, on prend soin de choisir ses ou les interlocuteurs selon l'autorité préalable, exemples :

- un étudiant appréciera d'avoir une discussion avec un professeur à l'université sur un sujet précis.
- dans un débat télévisé (même un débat en général), les invités le sont justement, sur le principe de leurs autorités préalables :

> « S'ils sont des porte-parole d'un groupe ou d'un parti, les débattants sont aussi le plus souvent des experts dans un certain domaine social (santé, éducation, etc.) ce qui, dans l'imaginaire socioculturel occidental du moins, rend leur discours légitime et crédible, et constitue corrélativement un gage de sérieux du média organisant le débat » (P. Bourdieu, cité dans D. Vincent,

2005 : 58).

Dans le même ordre d'idées, nous citons O. Ducrot : « [I]l se fonde sur l'idée que X, vu sa situation ou ses compétences, ne peut pas se tromper, ou, au moins a peu de chances de se tromper lorsqu'il dit1 P » (O. Ducrot, 1984 : 158 et 159)[1]. Le fait d'être compétent et de se trouver dans une situation particulière (avoir de l'expérience, être témoin d'un fait, être représentant ou porte-parole d'un groupe, être connu pour sa serviabilité…) confèrent donc une autorité préalable qui peut être convoquée dans l'argumentation par l'autorité.

3.3.3. L'autorité discursive

Puisque l'autorité préalable permet plus d'aisance et de performance dans l'instance de parole, elle peut mener à avoir de l'*autorité discursive* ; c'est-à-dire, réaliser des discours efficaces pouvant l'emporter sur les discours des autres interlocuteurs, lors d'un échange argumentatif.

L'autorité discursive est construite dans et par le discours. Elle consiste à avoir de l'autorité à travers le discours, et s'appuie sur l'autorité préalable comme elle participe à la confirmer : se montrer compétent ou montrer sa compétence à travers le discours - montrer qu'on a de l'expérience ou qu'on a été témoin d'un fait… L'autorité discursive est ainsi ressentie à travers l'échange verbal.

L'argumentation par l'autorité puise sa force dans l'autorité préalable et se dévoile à travers le discours qu'elle entend renforcer, d'où sa contribution à l'autorité discursive. Elle consiste en fait à *rappeler*, de manière directe ou non, la compétence, l'expérience, le statut de témoin, ou une représentation collective de l'autorité convoquée, même si l'auditoire le savait déjà. Ce rappel peut être dû à une confrontation des positions sociales, surtout dans des interactions symétriques

[1] **Il** : le locuteur – **X** : l'autorité – **dit1** : asserter – **P** : le contenu dont on veut convaincre.

comme le débat[1], et ce, par des formules telles : ‘ N’oublie pas à qui tu t’adresses !’ (dans le cas de l’autorité personnelle). Le rappel de l’autorité dans l’argumentation par l’autorité vise à asseoir une opinion sur un sujet, à l’imposer par le fait de se rapporter, non pas à n’importe qui, mais à une autorité. Le titre d’*autorité* est donc invoqué en vue de rendre illégitime toute contestation ; sauf qu’il faut déjà que l’auditoire croit en cette autorité ou qu’il reconnaisse sa crédibilité.

En plus, comme nous l’avons précisé précédemment, lors d’une interaction verbale, le discours n’est pas l’œuvre du locuteur seul (qui n’en est pas maître absolu et ne peut le prédéterminer complètement) ; il est plutôt « l’objet d’une construction conjointe par les partenaires de la communication, via une véritable négociation, en fonction d’enjeux et de contrats pas forcément explicites » (D. Vincent, 2005 : 52 et 53). Ceci nous rappelle la comparaison donnée par P. Charaudeau de l’acte de langage à « une expédition et une aventure » (P. Charaudeau, 1983 : 50).

Dans l’interaction, les images se trouvent donc négociées et construites conjointement par les interlocuteurs de manière inconsciente, ou consciemment lorsqu’elles sont remises en question ; ce qui implique aussi la négociation des autorités, d’où une incidence directe sur l’argumentation par l’autorité.

4. Le procédé de l’argumentation par l’autorité

Le locuteur qui veut convaincre son auditoire de la validité d’un énoncé (E1), en utilisant l’autorité, procédera, selon les cas, de la manière que nous explicitons ci-dessous.

4.1. Cas d’appel à l’autorité personnelle

Si un argument sert à faire admettre une opinion, un locuteur qui fait appel à sa propre autorité, estime que c’est un bon argument (si ce n’est le meilleur), car il

[1] Voir infra *Chapitre III.*

considère que son autorité est assez forte et reconnue pour pouvoir convaincre (ce qui laisse entendre : ‘Ce que je dis est valide car c’est moi en ma qualité de… qui le dis’). Il assume forcément la responsabilité du contenu de son opinion et cherche, selon certains théoriciens, à l’imposer ; impliquant ainsi la contrainte donc une connotation péjorative :

> « Plus contraignant et moins bien considéré, sans doute, est l’argument d’autorité tiré de la personne de l’orateur lui-même […], lorsqu’il oblige son auditoire à le croire en mettant en avant ses titres, ses références ou sa position sociale. Une telle attitude impressionne jusqu’à un certain point et n’est vraiment utile que lorsqu’un conflit oppose radicalement deux interlocuteurs de niveaux de compétence différents. »
>
> (J-J. Robrieux, 2005 : 189)

La présente citation de J-J. Robrieux note que cette technique s’écarte du principe de non contrainte de l’argumentation et témoigne d’un conflit de faces et d’autorités (essentiellement lié à la compétence) entre les interlocuteurs. D’ailleurs, J-J. Robrieux classe l’argument d’autorité en général dans la catégorie des « arguments fondés sur une confrontation » (J-J. Robrieux, 2005 : 187) ; le conflit est, selon lui, un motif d’emploi de cette technique.

4.2. Cas d’appel à des autorités extérieures

Quand le locuteur fait appel à une autorité extérieure, c’est parce qu’il la juge plus apte à convaincre que sa propre autorité, ou simplement qu’il la croit reconnue par son auditoire.

Il peut procéder de deux manières, soit en attribuant la responsabilité du contenu[1]de l’énoncé E1 à cette autorité, en laissant comprendre qu’elle en est l’auteur, et que lui, montre et rapporte ce qu’elle a affirmé pour l’affirmer à son tour dans son

[1] Le contenu d’un énoncé pouvant présenter des paroles, des actes ou des faits.

argumentation, en supposant que la fiabilité de l'autorité convoquée fera admettre le contenu de l'énoncé E1 ; soit en s'appuyant sur un autre énoncé : (E2) dont le contenu est attribué à cette autorité, pour faire admettre le contenu de l'énoncé E1 dont il est le seul responsable. Ce dernier procédé se base sur un rapport d'implication entre les contenus des deux énoncés E1 et E2. Le raisonnement se présente ainsi : si l'autorité a affirmé que le contenu de E2 est valide, et que le contenu de E2 implique celui de E1, ceci me donne la possibilité et le droit d'affirmer à mon tour le contenu de E1, et de le poser comme valide.

Si on a reconnu à l'argumentation par l'autorité un aspect contraignant, comme à l'argumentation de manière générale d'ailleurs – sur la base des sentiments qu'elle suscite chez l'auditoire –, ceci est d'autant plus présent dans l'appel à l'autorité de l'auditoire, qui relève quelques fois des *actes flatteurs* définis par V. Traverso comme : « [T]out acte ayant un effet positif sur la face et/ou le territoire de l'un et/ou l'autre des partenaires de l'interaction » (V. Traverso, 2004 : 52). « [A]voir égard à la personne » (B. Pascal, cité dans B. Meyer, 2004 : 182) du destinataire est présenté par les théoriciens comme étant une nécessité : « Une règle élémentaire de communication veut qu'on doive connaître le plus précisément possible ses idées, ses sentiments, sa culture, bref, son référent » (B. Meyer, 2004 : 182), ce qui permet de lui manifester de l'intérêt en même temps que de se munir pour l'influencer. Cet intérêt est accentué dans l'argumentation par l'autorité quand elle évoque la compétence, le prestige… du destinataire, rendant ainsi les contestations peu probables, d'où un effet manipulateur.

Même en croyant en une autorité, il est toujours possible de ne pas admettre la validité du contenu de l'énoncé, en estimant « que X en particulier, et sur tel point particulier, risque de s'être trompé » (O. Ducrot, 1984 : 167) ; ou encore, c'est le lien entre les contenus des deux énoncés E1 et E2 qui n'est pas admis. Ces

contestations peuvent faire échouer l'argumentation par l'autorité.

5. Conclusion

S'inscrivant dans le cercle général de l'argumentation, l'argumentation par l'autorité subit l'influence de la situation de communication (d'ailleurs l'image préalable dépend de données situationnelles), qui permet de caractériser son emploi différemment, selon le type d'interaction et les conditions générales d'échange. Ces derniers supposent des enjeux et des objectifs de communication importants pour toute tentative de compréhension du fonctionnement du discours argumentatif en contexte.

Dans notre investigation, deux cadres communicationnels sont à prendre en considération : celui du *débat* et celui des *médias*.

Chapitre III

LE CADRE DU DEBAT

1. Introduction

L'intérêt porté aux mécanismes de circulation de la parole dans différentes situations communicationnelles a permis de faire de grands pas dans des disciplines telles que la pragmatique, l'ethnométhodologie… Ainsi, les analyses conversationnelles menées depuis le milieu des années soixante-dix ont connu un grand succès, surtout qu'elles ont permis aussi de mieux appréhender '*l'interaction*'.

2. Le débat : un type d'interaction

La notion d'*interaction* a été considérée dans un premier temps comme synonyme de *conversation*. E-A. Schegloff, E. Goffman, E. Roulet et d'autres encore, les utilisaient l'une comme l'autre pour désigner « toute activité communicative mettant des sujets en situation de face à face » (R. Vion, 2000 : 119). Cette considération n'a pas été approuvée par tous les spécialistes ; déjà E. Goffman par exemple, tout en adoptant cet usage extensif du terme '*conversation*', lui a trouvé des inconvénients ; ce qui est illustré dans la citation suivante : « On néglige ce faisant le sens particulier dans lequel ce terme tend à s'utiliser dans la vie quotidienne, usage qui justifie peut-être une définition étroite plus limitée » (E. Goffman, cité dans R. Vion, 2000 : 120).

D'autres théoriciens, tels que R. Vion, se sont montrés contre un tel usage, estimant qu'en l'empruntant, on fait de '*conversation*' un « concept envahissant » (R. Vion, 2000 : 121) et « on se condamne à ne pouvoir définir ce concept et, ce qui est nettement plus grave, à ne pouvoir distinguer aucune variabilité dans les

interactions » (idem).

Ainsi, afin d'apprécier la variabilité des interactions, il a fallu distinguer '*interaction*' de '*conversation*' et considérer cette dernière comme une interaction particulière caractérisée par de la spontanéité, de l'informalité…

Nous pouvons encore trouver des spécialistes qui, comme C. Kerbrat-Orecchiony[1], conçoivent plutôt que le terme a un double usage. Elle estime que de la même façon que le terme 'homme' désigne, à la fois, la catégorie globale des 'êtres humains' (devenant l'hyperonyme de 'homme' et 'femme') et un membre de la sous-catégorie des hommes (par rapport à la sous-catégorie des femmes), celui de '*conversation*' peut être utilisé pour désigner un type d'interaction, ou alors l'hyperonyme de toutes les interactions (dont le '*débat*') qui tiennent de lui en même temps qu'elles s'en différencient par leurs particularités.

En effet, les recherches typologiques concernant les interactions visent à retrouver les traits distinctifs de chaque type (tout en rappelant l'hétérogénéité qui les caractérise et qui témoigne d'une réalité plus complexe que ce qu'elle parait) et à décrire les relations que ces types entretiennent entre eux.

Plusieurs typologies ont ainsi été faites sur la base de différents critères. Le débat y est souvent admis comme une interaction *symétrique*, *formelle*, *compétitive* et *finalisée*, qui se rapproche de la discussion par son caractère argumentatif et de l'interview par son caractère médiatique. Loin d'être les seuls traits caractérisant le débat, ces derniers permettent, déjà, d'en avoir une idée globale et bien fondée.

Justement, beaucoup de recherches et analyses ont été menées dans le but de se rapprocher au mieux des particularités de chaque type d'interaction. D'ailleurs, les conversationnalistes dont la valeur de l'apport est bien reconnue aspirent à arriver par l'analyse de la conversation (considérée comme forme représentative des

[1] Cette information figure dans un ouvrage de C. Kerbrat-Orecchiony : C. Kerbrat-Orecchiony, *Les interactions verbales : Approche interactionnelle et structure des conversations*, Armand Colin, 2006, p. 115

interactions), à établir un modèle d'analyse qu'ils espèrent généraliser aux autres types d'interactions (admis comme étant plus compliqués, vu les différentes contraintes qu'ils posent) : « Ils pensent cependant que, dans une phase ultérieure, il deviendra possible de comparer le système d'échange linguistique propre aux conversations avec des systèmes plus complexes (débat, conférence…). De proche en proche, un modèle généralisé pourrait ainsi voir le jour » (C. Bachmann, 1991 : 141).

3. Entre compétition et coopération

3.1. Une dominante de compétition

3.1.1. La confrontation dans le débat

Le débat tel que nous le définit le dictionnaire *Hachette* est un « [e]xamen et [une] *discussion* d'une question par des personnes d'avis différents ». Nous retrouvons aussi dans bien des sources, le rapprochement entre le 'débat' et la 'discussion', car le point de convergence essentiel entre ces deux interactions est, en effet, ce qui constitue le point culminant dans le débat, à savoir : *la composante argumentative*.

C. Kerbrat-Orecchioy nous présente justement le débat comme « une confrontation d'opinions à propos d'un objet particulier » (C. Kerbrat-Orecchioy, 2006 : 118), où le désaccord entre les participants les poussent à mettre en œuvre tous leurs talents argumentatifs afin de '*gagner*'. Ce terme nous rappelle, l'enjeu du débat qui s'exprime selon R. Vion en termes « de gains et de pertes » (R. Vion, 2000 : 127) symboliques. Le débat a donc une « finalité externe » (idem) visant généralement des modifications dans l'ordre du réel, selon l'impact du débat. Ce qui en fait un échange à enjeux importants, et comportant un certain danger où tout peut se jouer en quelques secondes. Ainsi, si l'on tient compte du modèle

d'activité stratégique de J. Habermas qu'il oppose au modèle d'activité non stratégique[1], le débat peut être considéré comme une activité stratégique par excellence, où l'on vise bien le succès et où chaque participant peut l'emporter sur l'autre. Ceci explique que bien souvent, les participants au débat s'informent à l'avance sur le(s) thème(s) à aborder, et sur les opposants, afin de mieux se préparer à les contrer car, en effet, le débat s'organise habituellement en clan du 'pour' et clan du 'contre', même implicitement, vu qu'on note facilement les contrastes dans les positions tenues par les différents participants. Il est évident que ce caractère d'opposition est nettement plus explicite dans le débat télévisé ; cette variante impliquant par les contraintes du média, une préparation minutieuse où le choix des invités est loin d'être laissé au hasard.

3.1.2. Le conflit dans le débat

R. Vion étudie cette réalité des débats sur la base de l'opposition coopération/compétition, qui permet de considérer le débat comme une interaction compétitive, d'où la comparaison qu'il a faite entre le débat et une épreuve sportive[2]. Cette dernière se passe devant un public, ce qui accentue davantage le caractère compétitif et rend nécessaire la présence d'un arbitre pour veiller au bon déroulement de la compétition. De même, le débat, quand il se passe devant un public, les débattants, loin de chercher à se convaincre les uns les autres, s'adressent à ce public, abstrait ou concret selon les cas, qu'il s'agit de convaincre, mais aussi de satisfaire par un apport informationnel attrayant ; car le public est en position de spectateur et même de consommateur lorsque le débat est télévisé.

Toujours semblable à une épreuve sportive, le débat requiert la présence d'un

[1] Nous retrouvons ces informations en rapport à ce spécialiste, dans l'ouvrage de R. Vion : R. Vion, *La communication verbale : Analyse des interactions*, Hachette Supérieur, 2000, p. 125 et 126

[2] R. Vion fait part de cette comparaison dans son ouvrage : R. Vion, *La communication verbale : Analyse des interactions*, Hachette Supérieur, 2000, p. 139

présentateur, ou animateur, ou modérateur… Ces appellations se rapportant toutes autant, à l'activité de cet arbitre, chargé de la gestion du débat puisqu'il doit, entre autres, présenter le ou les thème(s) à débattre, attribuer et organiser les tours de parole, animer le débat… et même tempérer et éviter les sauts d'humeurs quand ceci s'avère nécessaire. L'idée de conflit étant assez présente, les choses peuvent dans certains cas, mal se terminer et mener à une interaction bien plus périlleuse : la 'dispute', qui selon R. Camus « se profile toujours à l'horizon de 'la discussion'. Dans le meilleur des cas, elle est son refoulé » (R. Camus, cité dans C. Kerbrat-Orecchioy, 2006 : 118). Le débat peut largement être concerné par le contenu de cette citation, vu qu'il est souvent admis comme une sorte de discussion ; d'autant plus, que le caractère conflictuel y est bien plus accentué. Ce qui nous est affirmé par la définition qui suit, donnée par *Le Littré*, et qui distingue en même temps le débat de la discussion :

> « Comme débattre est composé de battre, il implique quelque chose de violent qui n'est pas dans discuter. Débattre suppose plus de chaleur et d'emportement ; discuter plus de réflexion. Aussi débattre ne se dira guère des choses générales, des causes théoriques qui émeuvent peu ; c'est discuter qui y convient. Mais il se dira des questions et des causes qui touchent et qui passionnent. Une discussion peut être froide ou languissante ; des débats sont toujours animés » (p1437)

3.2. Une ambition de coopération

3.2.1. La coopération comme souci de citoyenneté

En dépit de ces aspects bien réels du débat, celui-ci se caractérise aussi par la présence de formes de coopération entre les participants, 'partenaires' d'une communication où l'on veut montrer qu'on peut évoquer certain(s) sujet(s), polémiques dans la plupart des cas, de manière civilisée. Cette coopération se veut

donc nécessaire par l'essence même du débat, forme valorisée depuis l'Antiquité, car répondant à cette ambition de civilisation, de démocratie et de progrès, escomptée et visée par l'argumentation et les confrontations d'opinions qui s'y déroulent : « La rhétorique de la Grèce antique, fruit de la *polis*, de la cité libre où les décisions publiques appelait un *débat*, permettait la bonne marche de la justice à travers le maniement de la controverse, et le bon fonctionnement de la démocratie à travers la pratique de la parole publique » (R. Amossy, 2006 : 8). Cette coopération s'articule par des efforts d'entente et d'intercompréhension dont tous les interlocuteurs font preuve, du moment qu'ils s'écoutent les uns les autres malgré les points qui les opposent, et qu'ils expriment leurs divergences dans le respect et la considération de l'autre ; surtout qu'ils cherchent communément (comme nous l'avons déjà noté) à constituer un produit informationnel convaincant et satisfaisant. Cette considération de l'autre témoigne d'un souci d'éthique, ou comme l'affirme R. Vion, « d'un code de courtoisie » (R. Vion, 2000 : 126), faisant du débat une « [v]ersion moderne du mythe médiéval du tournoi » (R. Vion, 2000 : 138), et définissant des règles de conduite à adopter, afin de garantir les meilleures conditions d'échange possibles.

3.2.2. La coopération dans toute interaction

La coopération n'est pas une caractéristique spécifique au débat, elle relève plutôt du caractère '*contractuel*' de la plupart des interactions, où l'on est animé par de la bonne volonté et des ambitions d'entente. Les interactions sont, en effet, autant d'expériences sociales et d'occasions de constituer des relations avec autrui et de construire son image sociale. Ainsi, selon V. Traverso, dans toute interaction, les partenaires se soucient de l'image (la face) qu'ils présentent et qu'ils souhaitent conforme à ce que l'on attend d'eux dans une situation donnée, tout en faisant attention à ce que personne ne 'perde la face' à cause de quelques paroles ou actes

offensants, souvent à l'origine de disputes ; c'est ce que E. Goffman nomme « le travail de figuration [face work] » (E. Goffman, cité dans V. Traverso, 2004 : 50). Ceci explique une politesse linguistique bien notée dans la plupart des interactions, dont témoignent par exemple les 'rituel' et 'routines' conversationnels. Les salutations, les remerciements, les vœux (comme 'bonne journée')… sont donc des *rituels* qui font partie des *routines*, nommées ainsi pour leur caractère récurrent qui les rend prédictibles dans les situations semblables, surtout dans les échanges d'ouverture ou de clôture d'une interaction (introduits dans le cas du débat par le présentateur).

Les efforts d'intercompréhension et de considération de l'autre peuvent être un peu tactiques, en particulier dans un échange stratégique tel que le débat où le souci de l'emporter est essentiellement présent. Dans certains cas, la tactique peut servir aussi quelque(s) intérêt(s) personnel(s).

De même que la coopération est présente dans toutes les interactions à des degrés différents (maximal dans la conversation et minimal dans la dispute), la compétition se manifeste aussi dans l'ensemble des interactions, ne serait-ce que par l'envie de se donner de l'importance au cours d'une conversation (exemple type d'une interaction coopérative), d'avoir le dernier mot au cour d'une discussion… L'enjeu de face rend ainsi tout échange verbal à caractère plus ou moins compétitif.

Ainsi, on parlerait plutôt de l'existence d'« un équilibre particulier entre les forces de coopération et celles de compétition » (R. Vion, 2000 : 126) dans toute interaction. Dans le débat, c'est la compétitivité qui l'emporte sur les marques de coopération.

4. Une organisation particulière

Le débat est connu pour être une interaction bien organisée et disciplinée, car il requiert des préparations minutieuses, se traduisant par la prédétermination de certains éléments tels que : le lieu de l'échange, le(s) thème(s) à débattre (où il s'agit « d'ancrer le discours dans une réalité sociale controversée pour lancer la polémique » (M. Burger, cité dans D. Vincent, 2005 : 63)), l'identité et le nombre des intervenants (où l'idée de former un clan du 'pour' et un clan du 'contre' est très présente), la durée générale du débat ainsi que celle des différentes interventions (dans certains cas)…etc. Puis, cet échange est géré par un animateur, et comprend un code de courtoisie, comme nous en avons déjà parlé, qui en accentue le caractère ritualisé ; le tout se déroulant essentiellement dans un cadre '*symétrique*'. En effet, l'un des critères les plus admis dans la typologie des interactions est celui de la symétrie/complémentarité, définissant le cadre interactif dans lequel l'échange se construit. Ce cadre est déterminé par le rapport de places ou rôles interactifs tenus par les interlocuteurs.

Dans une interaction symétrique, ils « ont tendance à adopter un comportement en miroir » (P. Watzlawick et al., cités dans R. Vion, 2000 : 124), exprimant une égalité ou un minimum de différence de ces rôles, où ils bénéficient en quelque sorte des mêmes droits et devoirs.

Alors que, dans une interaction complémentaire, les partenaires de la communication adoptent justement des rôles complémentaires, où l'un est dans une position de dominant, et l'autre dans une position de dominé, sans que cela ne soit vexatoire pour celui qui occupe la place inférieure, car c'est souvent en lien avec le contexte social ou culturel ; comme dans les rapports de mère à enfant, de médecin à malade, d'intervieweur à interviewé… Tandis que dans une interaction symétrique, se retrouver dans une position de dominé est bien déplaisant, quelques fois mal pris ; ce qui contribue à expliquer le souci de l'emporter dans certains

échanges comme le débat qui, en effet, est souvent défini en tant qu'interaction symétrique.

Cependant, tel que nous l'avons déjà précisé, la réalité est bien plus complexe ; les interactions ne se rangent pas clairement dans l'un des types, et une interaction peut présenter les deux critères de manières différentes selon les cas, nous citerons pour illustrer celui d'une consultation médicale où une conversation s'engage entre le médecin et le patient : pendant l'examen médical le cadre interactif est complémentaire, alors que durant la conversation il devient symétrique.

Dans le cas du débat comme celui de toute autre interaction, la difficulté peut toujours surgir ; ainsi le rapport de places peut varier selon la nature de l'interaction, la personnalité des interlocuteurs, le niveau considéré dans l'étude…

En ce qui concerne le niveau considéré, si dans le débat par exemple on s'intéresse à l'organisation des échanges, c'est l'animateur qui en est responsable et se distingue des invités par ce rôle dominant : « L'animateur exerce son autorité sur la structuration de l'échange » (M-O. Paunescu, 2006 : 64) ; si c'est le contenu des interventions que l'on considère, ce sont les invités du débat qui détiennent le rôle privilégié par rapport à l'animateur, puisqu'ils fournissent la partie la plus consistante des propos échangés :

> « [L]e détail du discours des débattants constitue un élément essentiel. C'est dans et par le discours que les débattants se définissent idéologiquement les uns contre les autres. C'est aussi dans et par le discours que les débattants agissent sur l'auditoire, et ancrent de manière décisive le débat dans la problématique de la communication » (M. Burger, cité dans D. Vincent, 2005 : 63) ; tandis qu'ils jouent des rôles similaires les uns par rapport aux autres, vu la tâche commune qu'ils ont à accomplir.

Mais de manière générale, dans les typologies, la classification se fait selon les caractéristiques principales ou les plus fréquentes. Ainsi, dans le débat, c'est la

symétrie qui domine étant donné que c'est le contenu des échanges qui prime.

Tous ces critères témoignent de la formalité du débat, et ont fait que F. Casetti le considère comme un 'modèle' conversationnel qui montre l'efficacité de l'organisation et de la discipline dans une interaction[1].

5. Conclusion

Les informations, présentées ci-dessus, font part du fait que l'argumentation est conditionnée par le débat en tant qu'interaction particulière, mais elle l'est également par le type même du débat.

En effet, le débat dont il est question dans ce travail de recherche, se rattache à un autre cadre de communication : *le cadre médiatique* qui lui accorde des caractéristiques spécifiques. Ce qui influe forcément sur l'argumentation, vu que cette dernière dépend, comme nous l'avons déjà précisé, de la situation de communication dans laquelle elle se déploie.

Ainsi, dans le chapitre qui suit, notre intérêt sera porté à ce cadre communicationnel, et à cette variante du débat, à savoir : *le débat télévisé*.

[1] Cette information est extraite du livre de C. Kerbrat-Orecchioni : C. Kerbrat-Orecchiony, *Les interactions verbales : Approche interactionnelle et structure des conversations*, Armand Colin, 2006, p. 119

Chapitre IV
LE CADRE MEDIATIQUE

1. Introduction

Depuis leur parution dans le cercle du journalisme, entre le XVIIe et le XVIIIe siècles, d'abord en Hollande, ensuite en Grande Bretagne[1], les médias ont eu beaucoup d'incidences sur les réalités sociales et ont continué à se développer et à enrichir et varier leurs programmes dans lesquels les *débats* gagnent de plus en plus de terrain, car fortement appréciés par le public qui recherche, entre autres, la démocratie dans l'expression et la confrontation d'opinions, trouvée justement dans les débats. Ces derniers, quand ils sont diffusés par les médias, mobilisent deux cadres communicationnels. Nous venons de présenter l'un et aspirons dans ce qui suit à présenter l'autre, en portant évidemment une attention particulière aux débats télévisés.

2. Enjeux de l'information médiatique

2.1. Une fonction civique

2.1.1. Les médias comme rapporteurs de réalités

Les médias, « du latin *medius* » (D. Vincent, 2005 : 9) qui veut dire 'relais', permettent de lier l'espace public et l'espace privé et ont pour fonction essentielle de rapporter des réalités et des vérités – essentiellement actuelles –, donc d'*informer* : « [La] fonction première de tout discours médiatique, de presse, de radio ou de télévision est de nature informative : le discours doit présenter aux destinataires des événements qui adviennent dans l'espace public » (M-O.

[1] Nous avons puisé l'idée énoncée, dans l'ouvrage : M. Burger & G. Martel, *Argumentation et communication dans les médias*, Nota Bene, 2005, p. 12

Paunescu, 2006 : 66).

En fait les spécialistes parlent plutôt des médias comme donnant l'illusion de la réalité. Loin de la refléter parfaitement, ils la montrent telle qu'ils la conçoivent et qu'ils veulent bien la montrer, après un travail de préparation (dans lequel s'appliquent plusieurs professionnels) dépendant principalement de l'effet qu'ils cherchent à avoir sur les récepteurs ; donc, selon « la programmation et l'anticipation de la réception » (G. Lochard, 2006 : 165) ; en plus qu'ils ne peuvent tout présenter à la fois. Ainsi, « [l]es médias, s'ils sont un miroir, ne sont qu'un miroir déformant, ou plutôt ils sont plusieurs miroirs en même temps, de ceux qui dans les foires, malgré la déformation, témoignent malgré tout, chacun à sa façon, d'une parcelle amplifiée, simplifiée, stéréotypée, du monde »[1] ; ce qui rend l'acception que le récepteur en aura, différente de celle qu'il en aurait eu s'il avait assisté personnellement à ce fait réel.

Les médias présentent les réalités à leur manière – certains spécialistes pensent qu'ils créent en fait des réalités qu'ils imposent – et avec leur langage qui a son originalité : « [L]es médias communiquent par le truchement d'un langage qui leur est propre » (D. Vincent, 2005 : 9) ; sans oublier que le langage, même en décrivant minutieusement une réalité, ne peut la représenter avec une fidélité totale. Ces idées nous sont confirmées par P. Charaudeau à travers la citation suivante :

> « Les médias ne transmettent pas ce qui se passe dans la réalité sociale, ils imposent ce qu'ils construisent de l'espace public. L'information est essentiellement affaire de langage et le langage n'est pas transparent au monde ; il présente sa propre opacité à travers laquelle se construisent une vision et un sens particulier du monde. Même l'image, que l'on croyait la plus apte à

[1] Cette citation de P. Charaudeau a été puisée dans le site suivant : http://www.aqit.org/Patrick-CHARAUDEAU-Le-discours-d-information-mediatique-La-construction-du-miroir-s... - 36k

refléter le monde tel qu'il est, a sa propre opacité »[1].

2.1.2. Les médias comme source crédible

Malgré ce que l'on vient de présenter sur les médias, le public leur accorde une crédibilité, essentiellement due à ce souci qu'ils ont de « faire coïncider le mieux temps de l'événement [« destiné à devenir nouvelle »[2]] et temps de [sa réception] » (P. Charaudeau, 1997 : 120). Le phénomène médiatique fait aussi preuve d'une « communication confondante [qui] consiste justement à confondre l'expression spontanée et ce qui en réalité relève de la représentation, de la planification et de la stratégie » (D. Vincent, 2005 : 11). Ce qui fait que l'« on prend les réalités de deuxième degré formées par les émetteurs ou les réalités de troisième degré formées par les récepteurs pour une seule et même réalité, de premier degré, qui se confond avec les données brutes » (L. Sfez, cité dans D. Vincent, 2005 : 11) ; ainsi par exemple :

> « quand la télévision montre en direct, l'effet de présence est tel que toute distance spatiale s'abolit, que toute frontière temporelle disparaît et que se crée l'illusion d'une histoire se faisant dans une cotemporalité consubstantielle au flux de la conscience du téléspectateur : l'événement que l'on me montre, je le vis, moi, dans mon présent à la fois actuel et intemporel, car le passé et le futur se fondent en lui ».
>
> (P. Charaudeau, 1997 : 124)

Ce qui accroît la crédibilité des médias, c'est qu'en plus d'*informer*, ils fournissent des *explications* de ces informations. Ils veillent en fait à « […] mettre à la portée du plus grand nombre en âge de citoyenneté les faits que celui-ci est censé ignorer et les explications qui sont données par d'autres, plus ou moins spécialistes

---

[1] (Idem)

[2] Cette citation est extraite de l'ouvrage : P. Charaudeau, *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social*, INA Nathan, 1997, p. 120

ou savants, sur le pourquoi et le comment de ces événements » (P. Charaudeau, cité dans D. Vincent : 12). Pour expliquer les faits présentés, les médias communiquent des opinions qui « [agissent] sur autrui, sur son opinion, son jugement et ses évaluations » (M-O. Paunescu, 2006 : 66), d'où une visée argumentative qui, en « [faisant] réfléchir les citoyens » (D. Vincent, 2005 : 52) et en leur permettant d'évaluer les contenus présentés, fait que les médias participent à la construction et au changement des réalités sociales. Il s'ensuit que des instances comme la politique « ne sauraient se passer des médias puisque l'enjeu consiste invariablement à se faire entendre du plus grand nombre afin d'asseoir une forme de légitimité par la représentativité » (D. Vincent, 2005 : 9).

Les médias usent encore d'autres moyens, supposés appuyer et confirmer les informations et explications fournies , d'où l'importance par exemple du « grain de la voix » (P. Charaudeau, 1997 : 119) à la radio, car témoignant de « l''état d'esprit' de celui qui parle » (idem) (donc faisant appel à l'esthétique et aux émotions), et de l'image[1] à la télévision qui, surtout grâce aux diffusions en direct, « tend à donner l'illusion que la réalité est montrée telle qu'elle est en train de surgir et de se dérouler » (P. Charaudeau, 1997 : 123) et se présente comme montrant des vérités, par le zoom par exemple, « permettant de voir ce que ne verrait pas nécessairement un spectateur qui serait en prise direct avec l'événement » (idem).

2.2. Importance du contact

Les médias sont une pratique communicationnelle sociale d'une grande importance. Reliant les deux espaces : privé et public, ils s'offrent comme « promesse de transparence, de démocratie, générateurs de connexions qui brisent

[1] Ici, le mot 'image' est employé dans le sens d'illustrations des réalités, comme celles données par la photographie ou le dessin ; ce qui diffère du sens accordé à ce mot dans le *Chapitre II*.

l'atomisation de la société de masse » (F. Neveu, cité dans D. Vincent, 2005 : 13) ; ce qui leur octroie des « qualités participatives et festives » (E. Maigret, cité dans D. Vincent, 2005 : 13) en plus des qualités informationnelles. Ainsi, « en rapprochant les hommes, en leur offrant des mythes communs, une magie renouvelée, les médias renoueraient les liens de la communauté » (idem).

Le contact offert par les médias est d'autant plus accentué par le fait qu'ils donnent aux destinataires l'impression d'être directement concernés par les contenus présentés (grâce à des discours interpellatifs), et de participer effectivement à l'instance médiatique, en mettant à leur disposition des moyens tels que le téléphone, les lettres…. qui leurs donnent « l'illusion d'agir vraiment, ou du moins de participer librement à la communication alors qu'il s'agit dans les faits d'une participation par procuration ou d'une participation fortement contrainte parce que dûment planifiée par le média » (D. Vincent, 2005 : 12).

Si la radio et en partie aussi la presse écrite, par l'« absence d'incarnation » (P. Charaudeau, 1997 : 119), font que le destinataire se représente la réalité dont on lui fait part « grâce à son pouvoir de suggestion, d'évocation et donc de reconstruction imaginée libre à l'aide d'associations personnelles » (P. Charaudeau, 1997 : 120-121), la télévision par le visible « montre et donc impose » (P. Charaudeau, 1997 : 121). Ce qui a pour effet, selon P. Charaudeau, soit d'« authentifier la réalité en la montrant » (P. Charaudeau, 1997 : 122), soit d'imprégner l'esprit du téléspectateur qui ainsi « obsédé [par exemple] par l'image du drame qui lui est présenté, abolisse le reste du monde et réduise celui-ci à l'image qui en est présentée dans le cadre du téléviseur » (P. Charaudeau, 1997 : 124) ; ou encore de donner au téléspectateur l'impression d'entrer dans l'univers personnel de l'individu regardé, à son insu[1], surtout avec le « citoyen-lambda (c'est-à-dire monsieur et madame Tout-le-

[1] Cette idée a été prise de l'ouvrage de P. Charaudeau : P. Charaudeau, *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social*, INA Nathan, 1997, p. 124

monde) » (D. Vincent, 2005 : 13) qui apparaît de plus en plus à la télévision essentiellement à travers les talk-show. Ces derniers, montrent comment «l'expérience quotidienne des acteurs sociaux est érigée en modèle de représentativité de l'opinion publique. Ceux-ci se racontent en toute simplicité et sincérité. Ils incarnent les réalités sociales mieux que les politiques en ce qu'ils vivent au jour le jour les joies et les peines de l'être-ensemble citoyen » (D. Vincent, 2005 : 14).

En fait, « [c]ette mise en sens du réel par l'image [télédiffusée], où chacun se projette dans ce qui lui apparaît un reflet de son environnement, est constitutive du sujet » (C. Belisle, cité dans P. Charaudeau, 1997 : 123), et veut à la télévision « une fonction psychique de reconnaissance de soi à travers l'autre et de quête du *je* à travers l'image ressemblante et différente d'un monde rendu visible » (P. Charaudeau, 1997 : 123).

Mais pour les destinataires, il ne s'agit pas seulement de se contenter de l'apport des expériences personnelles des autres, présentées par les médias. Ils saisissent souvent l'opportunité de participation que ces derniers leur offrent, dans une ambition de confidence ou de confession, encouragée à la télévision et à la radio par exemple par le ton sympathique et l'attitude empathique des présentateurs de certaines émissions ; et à la presse écrite par des expressions et écrits incitants : « [L]e média crée un lieu pseudo intime offrant une opportunité de dire qui ne serait peut-être pas saisie ou demandée par l'intervenant ailleurs, parce que le média permet le paradoxe de dévoiler l'expérience intime à un public de masse anonyme » (D. Vincent, 2005 : 14).

Et même si ce n'est « en réalité qu'un simulacre de contact » (P. Charaudeau, 1997 : 124), cela a un « effet de contact quand même » (idem), et plus encore, « le média devient comme un thérapeute auquel on se confie » (D. Vincent, 2005 : 14).

2.3. Des préoccupations commerciales : de l'intérêt public à l'intérêt du public

Les fonctions sociale et psychique des médias leurs octroient une capacité attractive qui, loin de n'être qu'un effet inattendu, constitue bien un objectif visé par les médias, où l'ambition de « conquête et de fidélisation » (G. Lochard, 2006 : 163) d'une « audience maximale » (D. Vincent, 2005 : 12) de consommateurs, fait des « médias […] des acteurs économiques engagés dans un marché de forte concurrence » (D. Vincent, 2005 : 12 et 58) (« la concurrence accrue entre les chaînes de télévision » (G. Lochard, 2006 : 157) par exemple). Ces enjeux de commercialisation ont eu une telle ampleur qu'on a fini par trouver qu'ils prennent le dessus sur les enjeux civiques, et que « l'intérêt du public passe [finalement] avant l'intérêt public » (D. Vincent, 2005 : 12).

Pour plus de captation, les médias ne se contentent pas de rapporter des réalités et des vérités, mais s'offrent aussi comme « *créateurs* de réalités » (D. Vincent, 2005 : 9) ; soit « par des procédés de mise en scène du réel, par exemple en sollicitant des débats d'opinions (pour le meilleur) et en dramatisant les événements qu'ils rapportent (souvent pour le pire) » (idem) ; soit par l'appel à beaucoup d'imagination (généralement en s'inspirant du réel).

En fait, si fiction et réalité semblent souvent se rattacher à des domaines bien distingués, pour P. Charaudeau, en ce qui concerne la télévision, « les choses ne sont pas si tranchées. Dans la construction fictionnelle se joue également un jeu dans lequel il s'agit de témoigner d'une certaine réalité (effet de réel), mais celle-ci n'est pas en rapport avec une référentialité immédiate du monde » (P. Charaudeau, 1997 : 122), comme c'est le cas par exemple quand la télévision « tend à représenter de façon analogique une réalité qui a déjà eu lieu » (P. Charaudeau, 1997 : 123) ; tandis que lorsque la télévision vise à informer de faits réels, elle se présente comme « [authentifiant] la réalité » (P. Charaudeau, 1997 : 122) par le recours au visible qui a des fins de crédibilité, car faisant en effet référence à cette

réalité. Toutefois, « l'autre aspect du contrat (la captation) tend à fictionnaliser cette réalité référentielle. Mais cette fictionnalisation n'est pas du même ordre que la précédente, parce que l'enjeu de vérité n'est pas le même : de symbolisation pour le cinéma, de dramatisation pour le second » (idem).

Appel à la fiction ou à la réalité, les médias en usent ou même en abusent selon les préférences et envies du public. Le souci de commercialisation fait que les médias prennent en considération ce qui intéresse le plus ce public, et doivent en fait s'y adapter. Les débats télévisés en témoignent ; d'ailleurs, « [o]n peut parler d'un vrai marché des débats télévisés, et cela s'observe de diverses manières : l'institutionnalisation du genre à l'ensemble des télévisions ; la diversité thématique ; la diffusion journalière ; la généralisation des dispositifs et des formats représentatifs du genre » (G. Lochard, 2006 : 157).

Les débats télévisés ont ainsi, comme d'autres programmes télévisés, des caractéristiques communes avec les médias : objectif de captation et de commercialisation (ce qui nous est confirmé par G. Lochard dans cette dernière citation), mais aussi d'information, d'argumentation… ; ce dont nous allons parler dans ce qui suit.

3. Les débats télévisés

3.1. Le discours introductif

De manière générale, le débat télévisé est méticuleusement préparé au préalable, en vue de mener à bien l'entreprise civique et attractive qui est la sienne. Ceci est apparent tout au long du débat, à travers différents détails, même les plus infimes : choix du sujet, des invités, reportages, présentation et décor du plateau, tenue de l'animateur… Mais le discours est certes, d'une plus grande importance ; d'ailleurs, il doit susciter l'intérêt dès le début, d'où la valeur de la première intervention du

journaliste (où tout peut se jouer) pour ce qui est d'éviter le zapping ou de retenir le téléspectateur sur son fauteuil, lui donnant assez envie de voir la suite.

Dans tout discours oral « [l]'introduction est la partie la plus décisive » (P. Bolo, 1994 : 119). Des psychologues « affirment que si un orateur ne capte pas l'attention de son auditoire dans les trente premières secondes, il n'y parviendra pas davantage par la suite » (idem). Pour être efficace, le début d'un discours doit présenter, selon eux, cinq étapes décisives (suivies apparemment dans le débat qui nous intéresse)[1]. Généralement, il s'agit de commencer par poser le problème en le rattachant à ce qui semble pouvoir capter l'attention (« une pointe d'humour, une affirmation saisissante ou une citation » (idem)). Puis dire « en quoi l'ensemble de l'auditoire est concerné par ce problème » (P. Bolo, 1994 : 121). Faire ensuite en sorte que le public sente qu'il a intérêt à suivre ce discours, en expliquant pour quelle raison ce dernier peut fournir des solutions (c'est à ce moment là que les invités d'un débat télévisé sont présentés, car c'est à eux que revient cette tâche). L'objectif visé sera alors énoncé, suivi par l'exposé des points essentiels à aborder.

Le développement pourra donc être entamé (dans le cas du débat télévisé, la première intervention du journaliste s'achève généralement par la première question du débat).

3.2. Le discours du présentateur

Les débats télévisés mettent en jeu un présentateur, des débattants et un public qui subissent, à la fois, les effets des caractéristiques du débat et du média.

Le présentateur endosse, en même temps, deux rôles : celui d'un '*journaliste*', « porte-parole ou représentant d'un média » (D. Vincent, 2005 : 57) qui s'adresse aux téléspectateurs, donc à « un auditoire médiatique collectif, anonyme et non répondant » (D. Vincent, 2005 : 53), « [pouvant] aussi avoir une présence

[1] Voir infra, *Partie II*, *Chapitre I*-3

symbolique sur le plateau et, c'est le cas le plus fréquent, être impliqué interactivement par téléphone » (G. Lochard, 2006 : 159) ; et celui d'un '*animateur*' de débat qui s'adresse aux débattants. Ainsi, le discours du présentateur a des caractéristiques et des visées différentes, selon le rôle tenu :

> « [l]e discours du journaliste implique […] en termes d'argumentation, de satisfaire les exigences d'actualité, de crédibilité et de captation propres à l'information médiatique. Quant au discours de l'animateur de débat, il suppose une neutralité de propos au service des opinions émises par les débattants ce qui entre souvent en contradiction avec le discours journalistique » (D. Vincent, 2005 : 75).

Nous retrouvons ces mêmes idées chez M-O. Paunescu qui estime que la parole du présentateur « s'adresse simultanément aux critiques invités (pour lesquels elle fonctionne comme une demande d'évaluation, de confirmation, etc.) et aux auditeurs virtuels, moment où elle a plutôt une fonction informative » (M-O. Paunescu, 2006 : 64).

3.3. Le discours des invités

Les invités d'un débat télévisé doivent généralement présenter « un discours *évaluatif-argumentatif* » (M-O. Paunescu, 2006 : 67), car « [o]n est invité à un débat télévisé, parce que l'on a une bonne raison d'y apparaître »[1] ou plutôt « pour des raisons précises d'identité en rapport avec le thème traité » (P. Charaudeau, 1997 : 214) ; donc, souvent pour le statut d'expert (importance de la compétence) ou de représentant de quelque(s) groupe(s) ou institution(s)[2], ainsi que pour la

[1] La source de cette citation est le site : http://www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/ecjs/demarche/medias.html - 19k -
[2] Voir supra, *Chapitre II* -3.3.1

notoriété et la télégénie[1]. Les avis des invités sont alors importants pour le public, ce qui satisfait les deux fonctions essentielles du média : citoyenne et commerciale.

Le débat télévisé a d'emblée une visée communicationnelle valorisant le contact et le plaisir qu'il suscite – puisque les médias sont avant tout des relais –, les invités sont donc là pour communiquer leurs opinions dans une ambiance de coopération[2]. D'ailleurs, « [e]n étant fondé sur la négociation d'opinions opposées débouchant souvent sur une opinion consensuelle, le débat symbolise l'idée même de démocratie et de citoyenneté, et c'est pour cette raison qu'il permet de réaliser la fonction citoyenne de l'information médiatique » (D. Vincent, 2005 : 59), ce qui expliquerait éventuellement la notoriété des débats télévisés.

Mais ces opinions communiquées visent surtout à influencer les téléspectateurs et à l'emporter sur ses interlocuteurs ; et portent sur des sujets actuels souvent polémiques, présentés à travers des titres. Ces derniers, « faisant fonction d'annonce suggestive » (P. Charaudeau, 1997 : 126), comme dans la presse écrite, sont « destinés à déclencher une activité de décryptage, c'est-à-dire d'intelligibilité » (idem) dont les résultats présentent souvent beaucoup de divergences. Sans oublier les clans et positions dans lesquels le débat place d'emblée les invités, et qui font qu'ils « voient […] leur identité construite par avance. Ce qu'ils diront ne sera pas pris pour ce qu'ils pensent mais pour ce qu'ils sont » (P. Charaudeau, 1997 : 214), d'où l'importance accordée par le média à l'image préalable des invités ; une image qui sera influencée par les contenus présentés lors du débat télévisé, qui participent à l'appuyer ou à la modifier.

Cet enjeu de faces met la pression aux invités à un certain point et les rend plus déterminés à l'emporter, surtout que la relation entre eux est généralement

[1] Cette information est extraite de l'ouvrage suivant : M. Burger & G. Martel, *Argumentation et communication dans les médias*, Nota Bene, 2005, p. 79

[2] Voir supra, *Chapitre III* -3.2

institutionnelle[1]. Tout cela implique une situation de compétitivité[2] – qui peut dégénérer – ayant en même temps, des portées d'information, d'incitation, mais aussi de fascination ; d'autant plus, avec la présentation médiatique de l'interaction qui a quelques fois des effets de dramatisation :

> « [c]omme un débat représente une joute verbale menant souvent à des polémiques violentes, il constitue en soi un événement susceptible de 'divertir' et de faire de l'audience. Le média endosse alors un rôle tout autre, celui d'un 'créateur' de spectacle qu'il orchestre via des mises en scène excessives : échanges entre débattants ponctués par une musique forte, interventions intempestives du public, filmage hystérique, etc. ».
>
> (D. Vincent, 2005 : 59)

Le débat télévisé est ainsi important pour celui qui y participe car il contribue à construire son image sociale (vu qu'il s'adresse au public, donc aux collectivités sociales) ; comme il l'est pour le téléspectateur qui y cherche « des points de repère afin de se positionner dans l'espace public » (G. Lochard, 2006 : 163), et « éprouve également la volonté de retrouver dans ces émissions des repères de connaissance et de compréhension du monde complexe dans lequel il vit, par l'intermédiaire de l'interlocution publique fortement personnalisée » (idem). Ce qui nous ramène encore à l'idée : 'que les médias sont des relais entre l'espace privé et l'espace public'.

4. Conclusion

Si ce bref exposé sur les médias de manière générale et les débats télévisés de manière particulière, donne une idée sur leur réalité et sur l'importance que l'argumentation y prend, et nous permet aussi d'être assez munie pour appréhender

[1] Idée présentée par V. Traverso dans son ouvrage : V. Traverso, *L'analyse des conversations*, Nathan/SEJER, 2004, p. 18

[2] Voir supra, *Chapitre III* -3.1

un discours médiatique, toute cette réalité est encore loin de nous être complètement dévoilée. Les discours médiatiques qui offrent tant de variétés, sont conditionnés par l'instance médiatique, comme ils contribuent à son existence et amplifient son mystère. Une part de ce dernier est révélée au chercheur à chaque fois qu'il s'intéresse à une production médiatique ; mais dans le grand nombre d'exemples qui existent, il ne peut en examiner qu'un ou quelques uns à la fois, selon des objectifs préfixés. Ainsi, notre étude portera sur un débat télévisé précis : Le débat télédiffusé le *15 Janvier 2008* par la chaîne « *France 5* », présenté par *Yves Calvi* dans l'émission « *C dans l'air* », et portant pour titre « *L'Hôpital : comment ça ne marche pas ?* ».

Deuxième partie

ANALYSE

Chapitre I

PRESENTATION DU DEBAT RETENU POUR L'ANALYSE

1. Introduction

Notre étude, rappelons-le, porte sur l'analyse d'un débat en particulier. Il s'agira de caractériser l'emploi de l'argumentation par l'autorité extérieure, à travers un exposé où des détails, précités dans les chapitres de la première partie, nous seront confirmés. Ces détails nous ont permis d'apprécier des particularités de l'argumentation en générale (en tant que phénomène langagier) dont l'argumentation par l'autorité a retenu notre attention ; mais aussi du débat en général (en tant qu'interaction enrichissante) dont le débat télévisé nous a ouvert les portes sur la réalité médiatique.

Ainsi nous entamons ce chapitre et la deuxième partie de ce travail de recherche, par une présentation globale du débat retenu ; avec une attention particulière portée au premier passage du débat[1].

2. '*C dans l'air'* : le souci d'actualité

Le débat en question est tiré d'une émission de la télévision française : '*C dans l'air*' qui existe depuis le 17 Septembre 2001. Elle a commencée par être animée uniquement par *Yves Calvi* ; mais depuis Juillet 2006, *Thierry Guerrier* contribue aussi à son animation.

Le souci de rendre compte des réalités contemporaines (qui caractérise l'information médiatique et témoigne de son objectif civique) transparaît dans beaucoup d'émissions à débat dont celle-ci. Nous le retrouvons déjà à travers le titre même de l'émission : '*C dans l'air*'. Ce dernier, nous rappelle également l'objectif d'attractivité et de commercialisation des médias ; le message implicite qu'il communique aux téléspectateurs étant : 'Nous vous rendons

[1] Ce passage est à voir sur l'enregistrement du débat, ou à consulter dans la transcription du corpus (exposée en volume annexe) à laquelle nous allons souvent nous rapporter dans cette partie ; étant donné que l'analyse porte là-dessus.

compte de tout ce qui est *dans l'air* ; donc de ce qui se sent (l'actualité) ou se fait sentir, s'annonce (événements ultérieurs)'[1]. Encore que l'expression '*on air*' signifie '*en direct*' à la radio[2] ; ce qui nous permet de supposer que ce sens a peut-être motivé le choix du titre de l'émission qui présente en effet, *en direct*, des débats de 65 minutes entre trois ou quatre invités.

La particularité de la diffusion en direct est de produire des effets de spontanéité, d'honnêteté et de crédibilité, rassurant les téléspectateurs et visant à les mettre en confiance par rapport aux contenus présentés. L'identité des invités, qui vont faire part de leurs avis, contribue à ces effets. Le public retrouve en fait, avec eux, les polémiques qu'il vit ou rencontre dans son actualité car l'émission manifeste de l'intérêt pour tout ce qui intrigue, inquiète et passionne les citoyens ; que cela concerne la politique, la santé, la religion, les sports… ; et leur fournit, à chaque fois, des informations intéressantes, voire les réponses attendues.

En plus, dans cette émission, les débats sont ponctués par trois reportages dont l'objectif est évidemment de présenter des réalités bien choisies, en images (visant des fins civiques et attractives). Ces reportages appuient ou confirment les informations présentées au cours du débat (ils ont essentiellement fonction de preuves). Ainsi leur rôle est indéniable quand il s'agit d'ancrer le débat dans l'actualité.

Il est aussi important de signaler la contribution du dernier quart d'heure de l'émission, consacré aux questions des téléspectateurs, à cet ancrage. Ce public, participe en fait, en direct, à l'émission ; pour interroger les invités du débat sur des réalités contemporaines en rapport au sujet traité. Détail, qui joue en faveur de l'émission (cet intérêt porté au public de téléspectateurs est important pour sa réputation).

---

[1] Nous retrouvons cette idée dans le site : http://www.curiosphere.tv/.../82637-introduction
[2] Idem.

3. Visées civiques et attractives de l'entrée en matière

3.1. Une préparation subtile

Enjeux civiques et de commercialisation obligent, l'émission commence par le *journaliste* qui s'adresse aux téléspectateurs (passage 1), dans un discours subtilement préparé à ces fins ; dans lequel nous retrouvons bien les cinq étapes nécessaires à la réalisation d'une entrée en matière captivante[1].

3.1.1. Importance de l'appel à l'autorité extérieure

C'est par un appel à une autorité extérieure[2] que le présentateur ancre d'emblée le débat qui nous intéresse dans l'actualité sociale ; et ce, après une phrase initiale où il interpelle les téléspectateurs, et leur rappelle l'intérêt qui leur est accordé par l'émission (en leur donnant l'occasion d'intervenir par des questions SMS et Internet). L'autorité convoquée affirme que la société française a besoin d'« un changement complet de gouvernance de l'hôpital de fond en comble » ; le contenu de la citation ainsi que le sens répété dans 'complet' et 'de fond en comble' laissent entendre avec force que l'hôpital vit une situation inquiétante où une réforme radicale s'impose. Ces propos ne seront pas pris à la légère ou mis en doute car c'est le Président de la République française qui les a dits et de surcroît « dans sa conférence de presse de rentrée » ; donc dès sa prise de pouvoir en France (ce qui accentue la véracité et la gravité des choses auxquelles il faut remédier au plus tôt). La reconnaissance quasi certaine de l'autorité est ainsi garante de la nécessité d'un tel débat comme de son attractivité. En plus, cette citation justifie le choix du sujet principal du débat : '*L'Hôpital : comment ça ne marche pas ?*', et évite les contestations du genre 'mais non, ça marche bien à l'hôpital !', qui auraient faussé le débat. Ce

[1] Voir supra, *Partie I, Chapitre IV*-3.1
[2] Voir infra, *Chapitre IV*, cas 38.

qui nous confirme que l'appel à l'autorité permet d'imposer des contenus et d'éviter les contradictions.

Le problème initial évoqué dans le débat est alors présenté grâce à une citation où nous constatons l'importance du rôle joué par l'appel à l'autorité extérieure.

3.1.2. Importance de l'ancrage dans le contexte social

Pour écarter encore le moindre doute de l'esprit du téléspectateur, il a été fait part, en plus de la citation, d'éléments du contexte social dont le public est évidemment témoin et qui confirment cette réalité transmise par la citation et le sujet choisi : « tout cela à lieu... dans les hôpitaux ».

Cet extrait nous permet de constater qu'après avoir imposé une réalité ('les choses vont mal à l'hôpital'), le débat est d'emblée orienté vers la question de la grève des urgentistes qui témoigne de cette réalité (le champ de discussion est bien délimité).

En plus, nous retrouvons dans cet extrait l'indication de ce qui est apparemment la cause principale de la grève (une question d'argent) et d'une réaction intéressante qu'elle a suscité ('l'ouverture de négociations').

Nous y constatons encore, l'image positive donnée des grévistes, par la même occasion : ils font une 'grève symbolique' (ne touchant pas aux soins). Sens, répété par la suite (insistance), dans un autre l'extrait du premier passage : « je vous parle pas… on soigne tous les jours hein ». Ce qui sous-entend que les urgentistes font leur devoir (que ce sont des gens responsables et humanitaires qui se soucient avant tout du bien être des citoyens) ; et leur intention n'est pas de perturber l'hôpital, mais de réclamer leurs droits (si la grève avait perturbé les soins, l'hôpital souffrirait également d'une crise de soins ; mais ce n'est pas le cas et l'émission porte en fait sur d'autres genres de crises). Le présentateur rappelle encore ce détail au cours du débat, dans les passages 101 et 189 par exemple.

3.1.3. Importance de l'objectif de l'émission

Afin de capter davantage l'attention des téléspectateurs (fonction attractive), le journaliste rend compte implicitement des objectifs civiques de l'émission, en leur communiquant en fait l'objectif du débat du jour : « comme d'habitude… l'hôpital comment ça ne marche pas ». Ce qui est interprétable de la sorte : 'L'objectif de cette émission est de fournir des explications du fonctionnement et des difficultés de l'hôpital, et ainsi répondre aux questions que l'on se pose à ce propos'. Le débat est donc adressé à un groupe de personnes, non connaisseur dans le domaine.

Le présentateur, en interpellant son auditoire par le pronom 'on' au lieu de 'vous', laisse entendre qu'il fait partie de ce groupe, voire, qu'il en est en quelque sorte le porte-parole dans cette émission, car il connaît comme eux la même situation d'incompréhension du fonctionnement et des difficultés de l'hôpital. Et, même s'il n'en est pas le porte-parole, cette généralisation vise bien à ce que les téléspectateurs se sentent impliqués et aient l'impression que dans cette émission, on les comprend.

Ce souci partagé est donné comme une raison qui justifie le débat, car le fait de comprendre le problème rend l'émission bien placée pour donner les explications attendues ; orientées davantage vers les difficultés rencontrées par l'hôpital, que vers son fonctionnement, le titre du débat étant : 'L'Hôpital : comment ça ne marche pas ?' et non pas 'L'Hôpital : comment ça marche ?'.

La présentation des invités est annoncée tout de suite après ; car c'est à eux que revient la tâche de fournir l'essentiel des réponses. De plus, leur identité garantit l'attractivité du débat et constitue pour les téléspectateurs, une bonne raison de le suivre.

Nous constatons encore qu'après cette présentation, le problème qui a été posé au début du passage 1, grâce à la citation de N. Sarkozy, l'est de nouveau à la fin, avec plus de précisions. Y. Calvi, cette fois-ci, a cité en fait globalement les points essentiels que l'on souhaiterait aborder dans le débat, en les rattachant

toujours à la même autorité[1] (« je vous parle pas… de la république »). Ces rappels visent à bien déterminer le problème à traiter et attirer dessus l'attention, en même temps que d'insister sur le fait que la responsabilité du constat de ce problème n'est pas à attribuer à l'émission, qui ne fait que démontrer ce que l'autorité a affirmé, mais à cette dernière. Ceci confère finalement à l'émission le droit et le pouvoir de l'affirmer à son tour, justifiant encore que ce débat ait lieu.

3.2. Autorités préalables des invités

3.2.1. L'apport informationnel attendu

Les explications que l'émission entend donner, le seront par ses invités qui ont été présentés dans le premier passage. Ils sont chargés essentiellement d'expliquer les problèmes rencontrés par l'hôpital, voire même de s'expliquer. Ayant le statut de responsables, ils sont en fait supposés pouvoir les résoudre, d'où le reproche qui leur est peut-être adressé, à travers le titre de l'émission du jour, qui se présente certes comme la question que le public se pose, mais qu'on pose surtout aux professionnels invités. Il est ainsi possible pour ces derniers, d'interpréter le titre comme suit : 'Expliquez-nous comment cela se fait qu'à l'hôpital ça ne marche pas ?' ; sens pouvant bien leur déplaire. Ce qui a poussé le présentateur a prendre soin de prévenir toute offense que ce titre aurait suscitée, en y faisant allusion sous un aspect plaisant, dans l'expression « un peu taquin » où nous percevons de la considération témoignée aux invités, en même temps qu'une preuve que l'émission sait comment s'y prendre pour avoir les informations que son public attend ; preuve donnée justement à ce public. Sans oublier que tempérer de la sorte les effets négatifs du titre, éviterait que cela ne nuise de quelques manières que ce soit, au bon déroulement du débat (donc à l'image de l'émission). Le tout, nous rappelant encore les préoccupations civiques et attractives de n'importe quel débat médiatique.

[1] Voir infra, *Chapitre IV*, cas 39.

La présence des invités vise alors à permettre la réalisation de l'objectif de l'émission du jour, par l'apport d'un contenu informationnel satisfaisant. Ils doivent donc être connaisseurs dans le domaine (être bien placés pour cela), d'où l'importance accordée à leurs autorités préalables. Ces dernières sont supposées garantir la fiabilité et la valeur des contenus apportés, comme de l'émission '*C dans l'air*' elle-même (réputation et succès de l'émission) ; toujours en vue de rassurer les téléspectateurs et les fidéliser.

Les autorités préalables des invités font qu'on leur accorde volontiers sa confiance (ce n'est pas n'importe qui, qui apporte les réponses). C'est pourquoi, on les a présenté dans l'émission en mettant en avant leurs compétences, expériences, leurs capacités de témoignage et les représentations collectives qu'on se fait d'eux. Eléments qu'on a tenté de retrouver dans le premier passage du corpus. Ce qui a permis les précisions, données ci-dessous, qui nous montrent que les invités sont mis sur le même piédestal concernant l'importance de leurs autorités préalables, donc de leurs rôles dans le débat et de la valeur souhaitée de leur apport. Détail, qui rend compte du caractère symétrique nécessaire dans ce type d'interaction.

3.2.2. L'autorité préalable de Christophe Prudhomme

C. Prudhomme est porte-parole de l'AMUF (il est peut-être le mieux placé pour informer les téléspectateurs sur tout ce qui concerne la grève des urgentistes) et s'il l'est, c'est qu'on l'en a jugé digne et qu'on lui fait confiance pour le bon accomplissement de cette tâche. Sans oublier qu'il est lui-même urgentiste, donc, en a fait l'expérience et aura éventuellement des témoignages à communiquer ; car étant porte parole, il est chargé de rendre compte de ce que vivent les urgentistes, et sa parole aura de l'autorité. D'autant plus qu'il est également à la tête d'autres organismes importants (le collectif national des médecins de la CGT). Ainsi, il est compétent et a forcément une bonne image

puisque qu'il est représentant des travailleurs, des médecins et des urgentistes, et veille par son activité à leur bien être et leurs droits.

Le présentateur cite aussi une publication lui appartenant : 'un guide de poche des urgences'. Il est donc auteur, en plus d'être dirigeant dans plusieurs organismes ; et offre dans ce livre de diriger ses lecteurs pour comprendre le fonctionnement des urgences (qu'il connaît bien et qu'il a voulu expliquer dans son livre). Comme il s'agit dans l'émission d'expliquer et de comprendre le fonctionnement de l'hôpital et l'origine de ses difficultés, sa contribution ne peut alors qu'être fructifiante.

3.2.3. L'autorité préalable de Guy Vallancien

G. Vallancien est aussi chargé de la responsabilité de diriger un organisme important (le service urologie d'un institut) et est aussi professeur dans une faculté de médecine. Il est donc compétent et a une bonne image.

On précise également qu'il est auteur de nombreux rapports sur la réforme hospitalière dont on veut débattre dans cette émission (il aura des informations intéressantes à communiquer). Ces rapports témoignent également de l'intérêt qu'il porte à la question de la réforme (il a des objectifs civiques qui coïncident avec ceux du média et de l'émission) ; ce qui lui donne une image positive aux yeux des téléspectateurs (il partage leurs soucis ainsi que ceux du président). G. Vallancien a aussi un livre intitulé 'La santé n'est pas un droit'. Il n'a pas été donné de détails sur son contenu mais d'après ce titre et une intervention de C. Prudhomme (passage 278, essentiellement l'extrait : « mais le problème c'est quelle philosophie… c'est pas normal »), nous comprenons qu'il y est probablement question du fait que certains citoyens français estiment que c'est leur droit de bénéficier des soins et de la considération prodigués par le personnel hospitalier, et ce, à leur convenance. Idée dont résultent des problèmes, tels que la surcharge dans les hôpitaux, surtout les services d'urgence, ainsi que des troubles d'organisation ; ce dont on veut traiter lors du

débat. G. Vallancien est de ce fait, bien placé pour en informer les téléspectateurs. Ses témoignages et les comptes rendus de son expérience seront d'une grande importance pour le public.

3.2.4. L'autorité préalable de Philippe Jahan

P. Jahan est directeur d'un important centre hospitalier ; un poste qui lui vaut une image positive de dirigeant responsable et compétent. Ce qui est appuyé et confirmé à travers les informations qui suivent, indiquées dans sa présentation :

- Il se charge de cette responsabilité depuis six ans (avoir garder ce poste durant tout ce temps prouve sa valeur et lui octroie de l'expérience).

- Le centre qu'il dirige est lui-même présenté comme une autorité : c'est l'« un des plus grands établissements français hors CHU ». Des détails impressionnants sont donnés à propos du nombre de services, de lits et d'agents qu'il recueille ; rendant compte de la difficulté de gestion qu'il impose et qui est pourtant assumée depuis des années par P. Jahan ; ce qui est tout à son honneur. Le sens que l'émission veut communiquer, est qu'il faut être 'quelqu'un' pour assumer cette responsabilité ; donc avoir les qualités d'un bon dirigeant (compétence - efficacité - sang froid - affabilité…).

D'un autre côté, avec les problèmes rencontrés par les hôpitaux français, le public souhaiterait bien connaître les avis, réactions et explications de quelque(s) dirigeant(s) de ces établissements ; éventuellement sur la question de la grève des urgentistes qui retient beaucoup l'attention depuis quelques temps, et dont les gens veulent connaître les motivations et l'issue. 'L'un de ces dirigeants est présent dans l'émission et prêt à vous répondre' : c'est cela le message transmis indirectement aux téléspectateurs, travaillant encore les enjeux civiques et commerciaux de la télévision en tant que forme médiatique, et de l'émission '*C dans l'air*' en tant qu'émission télévisée.

3.2.5. L'autorité préalable de Claude Le Pen

C. Le Pen est un économiste de la santé : il est bien placé pour parler des soucis financiers de l'hôpital (apparemment primordiaux dans le débat), car c'est ce à quoi il a souvent affaire dans son travail. Il est de surcroît professeur dans une université et directeur scientifique du CLP qui s'occupe de la promotion et l'insertion sociale et professionnelle des migrants et autres individus en difficulté. Tout cela témoigne de sa compétence, son expérience et lui accorde l'image d'un homme responsable, humanitaire, cultivé… Sans oublier son livre 'Santé l'heure des choix' (cité dans la présentation), qui se rapporte au thème de l'émission. Ainsi, la participation de C. Le Pen à cette dernière ne pourra être qu'enrichissante et contribuera à atteindre l'objectif escompté du débat.

4. Conclusion

Tout en présentant globalement notre débat, nous avons vu, entre autres, comment il a été fait appel à l'autorité extérieure dès le début de l'émission, en vue d'asseoir et de légitimer le débat et le choix du titre. Nous avons aussi constaté le rôle joué par les autorités préalables des invités, dans la réalisation des fins civiques et commerciales auxquelles l'émission accorde apparemment beaucoup d'importance.

Dans le chapitre qui suit, nous montrerons la valeur de l'autorité préalable, quand il s'agit de poser des orientations au débat.

Chapitre II

ORIENTATIONS DU DEBAT ET AUTORITES PREALABLES

1. Introduction

Notre objet d'étude porte sur un sujet social (la santé publique), puisqu'il a pour titre : 'L'Hôpital : comment ça ne marche pas ?'. Il y sera donc question des problèmes de l'hôpital public, vécus actuellement en France. Mais, ce dernier est un organisme qui implique beaucoup de structures, de matériel, de responsabilités… et qui comprend un personnel important et hétérogène, touché et concerné par les difficultés rencontrées. On pourrait ainsi évoquer dans ce débat, la question de l'hygiène, des finances, de l'accueil des malades, des problèmes connus par les anesthésistes, les chirurgiens, les agents de sécurité… Le thème principal englobe un grand nombre de sujets qu'il est possible d'aborder et qui susciteraient l'intérêt vu leur importance dans l'actualité, mais ne pouvant tous être débattus en une seule fois. Ce qui explique que le débat du jour ait été *orienté* vers certains points (plutôt que vers d'autres), essentiellement par *les interventions de l'animateur*, *la présentation des invités dans le passage 1* et *les annonces des reportages*.

2. Les interventions du présentateur

Etant donné la tâche dont il est chargé, Y. Calvi a produit des interventions parsemées pour la plupart, d'éléments qui visent à orienter le débat. La majorité de ces interventions a été préparée à l'avance pour répondre aux attentes et à l'objectif de l'émission. Ce dernier est énoncé dès le début du premier passage, puis précisé davantage vers sa fin[1] ; en vue d'éviter d'éventuels écarts d'un cadre déjà bien délimité par ces propos : « je vous parle pas de crise des soins… crise de gouvernance », qui se présentent en fait en faveur des urgentistes.

[1] Voir supra, *Chapitre I*-3.1.3

Nous donnons donc comme exemples deux interventions du présentateur qui nous semblent représentatives.

2.1. Premier exemple d'interventions du présentateur

Après la diffusion du premier reportage consacré à la grève des urgentistes, c'est à C. Prudhomme que s'adresse Y. Calvi (passage 60), pour lui demander de répondre à une première question de téléspectateurs, voire l'inciter (cette interpellation étant quelque peu flatteuse) aussi à commenter le reportage (qui est également en leur faveur), et même solliciter son intervention sur d'autres questions, au cours du débat, pour faire part de ce dont il a été témoin, son expérience….

Le présentateur précise la raison qui fait qu'il l'interpelle : 'il est urgentiste' (c'est une référence à son autorité préalable), et celle qui fait qu'il interpellera également les autres invités : ils sont médecins comme lui, 'ses confrères' (ce qui est aussi une référence à leurs autorités préalables et vise de même, à les motiver pour répondre aux questions et en débattre) et ont des visions différentes (détail qu'il prémédite de signaler ; ce qui rappelle l'idée des clans opposés dans tout débat).

Les reportages ayant été prévus à l'avance – comme leur ordre de diffusion d'ailleurs –, le premier dévoile la question principale à traiter ; et par cette intervention de Y. Calvi, on rappelle aux invités l'importance de leur présence, dans l'orientation du débat vers cette question (l'émission s'intéresse à la grève des urgentistes : elle en a donc invité un, pour qu'il leur en parle, et lui a prévu des confrontations pour animer le débat).

2.2. Second exemple d'interventions du présentateur

Après que C. Prudhomme soit intervenu, essentiellement pour exprimer la demande des urgentistes et expliquer leur situation, l'animateur interpelle G. Vallancien dans le passage 73, en mettant l'accent sur leur opposition.

L'orientation prévue par l'émission est ainsi explicite : parmi les différents problèmes que rencontre l'hôpital public, c'est de la question de la grève des urgentistes qu'on veut traiter principalement ; et si G. Vallancien a été convié au débat, c'est en premier ordre pour son opposition notée à l'urgentiste (détail que Y. Calvi a rappelé dans ce passage, en vue de le confirmer et de bien attirer l'attention là-dessus). Ainsi, nous constatons le fil des idées, escompté : après avoir entendu les motivations de la grève (de la part de l'urgentiste), l'on souhaite entendre les contestations dont une bonne partie est attendue de la part de G. Vallancien, contradicteur principal de l'urgentiste.

Nous constatons encore le rôle joué par la référence à l'autorité préalable dans l'expression « de confrère à confrère », qui sous-entend qu'entre médecins, ils devraient se soutenir face aux problèmes rencontrés (ce qui n'est pas leur cas). Intrigue donnée pour accentuer l'aspect compétitif et la dynamie du débat, en même temps que pour provoquer et inciter G. Vallancien à répondre et à expliquer les raisons de son opposition à C. Prudhomme, donnant lieu à la confrontation vers laquelle on a projeté d'orienter le débat.

3. Le choix des invités

Les autorités préalables des invités[1], présentées par Y. Calvi dans le passage 1, rendent compte de leur valeur et s'offrent comme promesse d'un débat captivant auquel elles posent aussi des orientations implicites, que nous avons tenté de retrouver en portant attention à ces autorités ; ce qui a donné lieu à l'inventaire que nous présentons dans les sous parties ci-dessous.

Mais d'abord, nous constatons que la présence des invités, répond à des orientations, données implicitement par le titre du débat.

[1] Nous y avons consacré la sous partie 3-2 du chapitre précédent

3.1. Les orientations dues au titre du débat

Si le débat est principalement consacré à la grève des urgentistes, c'est parce qu'on s'y intéresse, mais aussi parce qu'on la rattache au fait que dans l'actualité, l'hôpital public rencontre beaucoup de problèmes. Elle peut donc en être l'une des causes ou l'une des conséquences ; nous comprenons ceci d'après le titre même du débat, où deux sens opposés nous paraissent inclus, orientant largement le débat :

- 'L'Hôpital : comment ça ne marche pas ?' → Si les urgentistes font grève c'est la preuve que ça ne marche pas à l'hôpital. Les problèmes qu'ils y rencontrent sont assez graves pour qu'ils en arrivent à cette issue (détail en faveur des urgentistes). Le titre inclut ainsi ces questions : 'quels sont ces problèmes ?' 'et comment les régler ?'
- 'L'Hôpital : comment ça ne marche pas ?' → C'est peut-être ce genre de grève qui bouleverse l'hôpital et la société forcément. Le titre inclut alors d'autres interrogations : 'jusqu'à quel point le bouleversent-elles ?' et 'comment faire pour y remédier et les éviter à l'avenir ?'

Nous voyons bien que cette idée joue contre les urgentistes et annonce une polémique que nous retrouvons effectivement à travers plusieurs interventions, dont ce qui suit :

- Les critiques de l'opposant principal de C. Prudhomme, exemples : « je le dis ils sont… l'hôpital » (passage 152), argument d'autorité qui fait appel à l'autorité du locuteur - « je dis qu'il y a là… à l'occasion d'un problème vrai » (passage 74), argument d'autorité qui fait appel à l'autorité du locuteur - passage 122.

- Celles de P. Jahan, exemple : le passage 195.

- Ou encore, dans l'allusion de C. Le Pen, passage 16 : « c'est un lieu de tension l'hôpital… qui n'existe pas ».

- C. Prudhomme, lui, se défend et défend les urgentistes dans des interventions comme : les passages 103 et 123.

- L'attitude de l'animateur illustre aussi cette polémique. On le retrouve tantôt en train de défendre les urgentistes contre les critiques et accusations qu'on leur porte, tantôt à soutenir les opposants[1].

Ainsi, l'émission a apparemment invité des personnes capables de nourrir cette polémique : un urgentiste auquel elle a trouvé un opposant principal ; un directeur d'hôpital pour le confronter à son supérieur (dont la qualité de dirigeant est d'une importance capitale dans le débat, l'orientant, entre autres, vers 'la crise de gouvernance') ; et un économiste de la santé pour engager le débat sur tout ce qui a rapport à l'économie, dont la question de la rémunération qui constitue un problème majeur pour les urgentistes, voire la cause initiale de la grève.

3.2. Les orientations dues aux compétences des invités

- Le premier invité à avoir été présenté est C. Prudhomme, car le point essentiel vers lequel on a souhaité orienté ce débat est – comme nous l'avons déjà dit – la grève des urgentistes, entamée le 24 Décembre 2008[2].

- Le deuxième invité présenté est G. Vallancien dont la présence promet une confrontation entre lui et l'urgentiste ; l'un informerait l'auditoire des motifs de la grève, l'autre de ce qu'on pourrait éventuellement lui reprocher[3].

- A l'hôpital public, généralistes et spécialistes ne semblent pas vivre la même situation de travail, réalité qui se présente comme l'une des sources des problèmes et de la grève ('crise morale') : C. Prudhomme et G. Vallancien illustrent cette divergence, étant donné que ce dernier est un spécialiste. On souhaite apparemment aborder ce point lors du débat, chose faite.

- G. Vallancien a aussi une clinique privée ; détail qui fait partie de son autorité préalable et qui n'a pas été mentionné dans les présentations, mais nous l'apprenons à travers le débat où il a largement eu son importance. La prise en

[1] Voir infra, *Chapitre II*-4.1.3
[2] Cette information est extraite du passage 74.
[3] Voir aussi supra, *Chapitre II*-2.2

considération de ce détail implique un autre point essentiel à débattre : la question de la médecine publique et de la médecine libérale qui a motivé, entre autres, la grève des urgentistes. Nous supposons que puisqu'une émission télévisée prend soin de choisir ses invités et de s'informer sur leurs autorités préalables, elle a dû être au courant de ce détail et peut-être prévoir de l'évoquer, en invitant G. Vallancien et C. Prudhomme. Ces deux invités représentent ainsi le mieux, les deux clans opposés dans le débat[1] et dans la réalité sur la grève des urgentistes.

- L'importance accordée aux problèmes d'argent est explicite à travers la présence de C. Le Pen sur le plateau, comme à travers le fait que la première question du débat lui ait été adressée, non fortuitement mais de façon préméditée ; le présentateur ayant bien précisé en s'adressant à lui : « c'est à vous que je vais poser la première question » (passage 1) (détail qui nous permettrait peut-être aussi de comprendre pourquoi il a été le dernier à être présenté).

3.3. Les orientations dues aux publications des invités

- L'évocation du livre de G. Vallancien nous informe indirectement que la surcharge est apparemment un souci majeur de l'hôpital ('crise sociale'), sur lequel on voudrait bien débattre ; et nous constatons qu'effectivement, ce sujet a beaucoup retenu l'attention dans le débat.

Avoir évoquer également ses nombreux rapports sur la réforme hospitalière, nous montre l'intérêt porté par l'émission à cette question (intérêt dont il est fait part à travers cette indication ; y orientant probablement le débat) ; et constitue alors l'une des raisons qui font que G. Vallancien ait été invité.[2]

- Dans la présentation des invités (passage 1), certaines de leurs publications ont été évoquées plutôt que d'autres. Etant donné la préparation préalable de

[1] Voir aussi supra, *Chapitre II*-2.2
[2] Voir supra, *Chapitre I*- 3.2.3

tout débat télévisé[1], nous supposons que ces publications n'ont pas été citées dans ce passage par hasard, mais parce qu'elles contiennent des données intéressantes qui peuvent agrémenter le débat et l'orienter vers certains points ; en plus d'offrir aux débattants l'occasion de donner leurs appréciations là-dessus et peut-être aussi s'en inspirer pour argumenter ou contrer les arguments de leurs interlocuteurs, comme l'a fait C. Prudhomme dans le passage 278. Si nos suppositions sont exactes, alors cette intervention de l'urgentiste répond aux attentes de l'émission. Elle nous informe également sur le travail de préparation effectué par les invités, prévenus de l'identité de leurs interlocuteurs, pour être performants (en témoigne l'extrait « moi avant de venir… de vos écrits » du passage en question), même s'ils savent qu'il serait peu probable pour eux d'utiliser tous les arguments préparés, l'acte de langage étant, tel que l'affirme P. Charaudeau, une aventure et une expédition[2].

Tout cela, en n'omettant pas de préciser que les autorités préalables des invités et des institutions ou groupes qu'ils représentent, dirigent ou auxquels ils appartiennent, en plus de leur offrir de l'assurance et de l'aisance dans le débat (ce dont ils ont largement besoin surtout avec les effets de la télévision et de la diffusion en direct), leur donnent également la possibilité d'y faire appel pour argumenter.

4. Orientations et reportages

Les trois reportages diffusés contribuent à orienter le débat vers les éléments qui y sont présentés et qui s'offrent comme points à commenter, et même comme source d'arguments (ils donnent aux invités des idées pour argumenter) ; ou encore, peuvent inciter à l'appel à certaines autorités (présentées ou rappelées dans le reportage) ou à leur négociation.

---

[1] Voir supra, *Partie I, Chapitre III*-4
[2] Voir supra, *Partie I, Chapitre I*-3.3.3

L'annonce d'un reportage doit justifier en quelque sorte sa diffusion et être captivante ; c'est pourquoi elle en donne un bref aperçu, dans lequel certains éléments sont bien mis en relief.

En nous limitant à ce qui fait partie de notre corpus, nous nous intéresserons uniquement aux annonces de ces reportages, qui font partie des interventions du présentateur et dans lesquels nous tenterons de retrouver des marques de ces orientations.

4.1. Orientations et annonce du premier reportage

4.1.1. Importance du sujet de la grève des urgentistes

Etant donné que l'on s'intéresse dans le débat du jour, essentiellement à la grève des urgentistes, le premier reportage y est évidemment consacré ; chose qui indique bien cet intérêt retrouvé dans le passage 59 qui annonce le reportage en question. Dans cette annonce, le présentateur justifie la diffusion de ce dernier et le fait qu'il le soit en premier lieu, par le rappel de l'importance de cette grève dans l'actualité sociale : « alors euh on va commencer… en ce moment ».

Tels que les médias visent à informer d'éléments intéressants de la réalité contemporaine, le journaliste enchaîne par des détails sur celle qu'il présente, choisis pour leur importance présumée, et qui impliquent des *autorités préalables* ; ce qui orienterait le débat.

Il fait donc part des informations que nous présentons dans ce qui suit, et qui rendent compte de la valeur accordée à ce reportage et des attentes s'y rattachant.

4.1.2. Des informations intéressantes

On informe d'abord les téléspectateurs d'une réaction importante à la grève des urgentistes, qui est que *la ministre de la santé « Roselyne Bachelot* a obtenu un accord de *l'intersyndical des médecins hospitaliers* il porte sur le paiement

des heures supplémentaires et les jours de congés ». L'intérêt de cette information tient en grande partie aux autorités citées. Nous constatons également l'orientation voulue, vers la question financière. Cette première information permet au téléspectateur de comprendre que des responsables prennent les choses en main et s'appliquent pour trouver une solution à la grève des urgentistes (ils s'intéressent donc à leur situation) ; donnant ainsi à ces responsables une image positive qui contribue à leur autorité préalable.

Un détail sur lequel on souhaite apparemment attirer l'attention des téléspectateurs, est le fait que *les urgentistes* (premiers concernés par la grève et centre d'intérêt du débat) « n'avaient pas été conviés euh à tout cela » (à la réunion qui a permis l'accord). Information qui sous-entend le manque de considération (voire le dédain) des urgentistes par les autorités qui sont à l'origine de cet accord. Cela donne de ces dernières une image négative s'opposant à l'image positive qui leur a été accordée par la première information ; ce qui offre la possibilité d'une polémique dans le débat, pouvant amener à discuter ou à négocier les images de ces autorités, donc éventuellement les autorités elles-mêmes.

La dernière information donnée est la réaction des urgentistes à cette négligence de laquelle ils ont été victimes. Après les informations précédentes, les téléspectateurs attendront sûrement de connaître la conséquence de cette offense. Etant donné que c'est de la charge des médias de répondre aux attentes de leur public (fins civiques), notre émission apprend à ses téléspectateurs que les urgentistes « poursuivent donc leur grève symbolique euh en assumant la continuité [...] des soins ». Nous constatons qu'il est encore[1] précisé, que cette grève maintenue est *symbolique* ; elle ne porte pas atteinte à la production de soins à l'hôpital.

Ces détails, ont pour effet de rassurer les téléspectateurs, en même temps que de brosser un portrait positif des urgentistes, appuyant ainsi leur autorité préalable.

[1] Ceci a déjà été précisé dans le passage 1.

L'objectif visée serait alors de faire en sorte que les téléspectateurs comprennent le message suivant : 'Malgré qu'ils ont été victimes d'une injustice (il fallait les convier à cette réunion), les urgentistes se montrent courageux et déterminés et poursuivent cette grève qui a pour fin de réclamer ce qui leur est dû'.

4.1.3. Prise de position de l'émission

Le reportage s'annonce en faveur des urgentistes ; l'émission a l'air de prendre position avec eux (constat global), à travers des éléments comme l'annonce de ce reportage, mais aussi à travers des interventions de Y. Calvi (passages : 81, 86, 88, 101, 135, 149,…) qui nous laissent le supposer. Toutefois, nous retrouvons également quelques unes de ces interventions, qui supposeraient que ce n'est pas le cas, et où le présentateur prend la défense de la partie opposante (passages : 63, 64, 115, 159, 166…) (ceci pourrait être un peu stratégique et viser à cacher la prise de position).

Ainsi en apparence, on peut dire que l'émission est neutre et ne fait que rapporter des réalités actuelles et des vérités (elle informe) ; c'est ce qu'on voudrait peut-être que le public croit. Mais certains éléments – comme nous venons de le montrer – mettent en doute cette neutralité, prouvant en fait que les médias font bien part d'une *communication confondante* où il n'est pas évident de distinguer entre ce qui est spontané ou neutre et ce qui relève d'une stratégie, d'un travail de préparation ayant des fins escomptées. Cette confusion contribue à la spécificité, au mystère, mais aussi à la force du langage médiatique.

4.2. Orientations et annonce du deuxième reportage

Le deuxième reportage prévu dans ce débat porte sur les réformes, visant de ce fait, à l'orienter vers ce sujet[1] qui a effectivement constitué un centre d'intérêt dans ce débat. Ainsi, dans l'annonce de ce reportage, passage 237, nous

[1] Rappelons nous de l'orientation qui pourrait découler de l'indication donnée sur les rapports écrits par G. Vallancien : voir supra, *Chapitre II*-3.3.3

retrouvons des indications sur les réformes en cours et ce à quoi elles se rapportent. Ces réformes ont essentiellement rapport à ce que le présentateur a nommé dans le premier passage : 'les crises morales, sociales et de gouvernance' (la question des finances y est mise en relief ; ce qui appuie notre constat préalable concernant son importance dans la grève[1]). Le débat suit donc un schéma défini dès le départ et rappelé dans cette annonce (conviant indirectement les invités à bien s'en tenir).

Après avoir consacré le premier reportage au problème principal à traiter : la situation des urgentistes dont a résulté une grève, le deuxième a été prévu pour présenter des solutions trouvées à ce problème. Un tel enchaînement laisse entendre que les responsables (dont on donne ici une bonne image) en ont pris considération et tentent d'y remédier (ainsi qu'aux autres problèmes rencontrés par l'hôpital public), tout en se souciant de l'efficacité de ces réformes (« les états généraux… prochain »).

4.3. Orientations et annonce du troisième reportage

Le dernier reportage revient à la réalité de l'existence de problèmes de santé publique ; les repose de nouveau et avec plus de force, en en donnant un exemple marquant. Dans l'annonce de ce reportage, passage 305, on rend compte en fait de la gravité de la situation. Ce qui pourrait laisser penser que les réformes tentées (évoquées dans le deuxième reportage) ne sont pas efficaces (les responsables de la santé n'ont pas su s'y prendre), ou même que rien n'a encore été tenté dans la région Nord Pas-de-Calais (on reproche aux responsables leur négligence). Dans les deux cas, on donne de ces responsables une image négative qui s'ajoute à celle qu'on en a déjà donnée partiellement dans l'annonce du premier reportage, et se confronte à l'image positive qui leur a été attribuée dans celle du deuxième reportage, et en partie aussi dans l'annonce du premier. Ceci indique la possibilité d'une polémique dans le débat,

[1] Voir supra, *Chapitre II*-3.3.2

vers laquelle on souhaite apparemment l'orienter, puisqu'on a invité des responsables du domaine de la santé. Cette polémique incluant en plus une négociation d'images. Orientation réussie, vu les interventions qui s'y rattachent, exemples : passages 50, 56, 313, 317, 65 : « tous les pays développés… ça ne fonctionne pas », 104.

L'annonce de ce reportage est également l'occasion de donner une image positive des *journalistes de la 'Voix du Nord'*, soucieux de ces problèmes au point d'en aviser *le président de la république* (autorité rappelée) au plus tôt. Ces autorités pouvant être citées ou convoquées dans le débat.

5. Conclusion

Ce chapitre nous a permis non seulement d'observer des orientations posées au débat et d'y apprécier le rôle tenu par l'autorité préalable (où les images sont d'une grande importance), mais aussi de reconnaître des indices de l'organisation particulière de cette interaction (dont par exemple le principe des clans opposés ; nécessaire pour nourrir et traiter les polémiques) ; en plus des caractéristiques typiques des médias, tels que les enjeux civiques et d'attractivité. Le tout, étant de surcroît, un exposé qui nous présente davantage le débat sur lequel nous avons choisi de faire l'étude qui va suivre ; car nous montrant en fait, que de ce tout, résultent de bonnes prédispositions à l'argumentation de manière générale et à l'argumentation par l'autorité de manière particulière.

Chapitre III
L'AUTORITE DU GROUPE

1. Introduction

Après nous être intéressée dans les deux chapitres précédents, entre autres, à la valeur de l'autorité préalable, qui permet de préparer le terrain à l'emploi de l'argumentation par l'autorité dont les cas d'appel à des autorités extérieures ; nous orientons maintenant notre attention vers ces derniers.

L'appel à l'autorité du groupe dans l'argumentation s'appuie sur le lieu de la quantité, dans lequel nous trouvons l'idée que ce qui se rapporte au groupe est préférable à ce qui se rapporte à l'individu. Le partage de quelque(s) conception(s) sur la réalité des choses donne ainsi lieu à une autorité difficile à contredire, car 'c'est de l'avis du groupe' ou d'un groupe reconnu qu'il s'agit.

Nous entamons donc notre tableau[1] des cas d'appel à des autorités extérieures, par ceux où l'autorité est un groupe (le tableau en question est fait sur la base d'éléments contribuant à la caractérisation escomptée).

2. Tableau des cas

Parmi les cas qui suivent, nous pouvons constater que pour certains l'autorité est un groupe de personnes et pour d'autres un groupe d'institutions.

[1] Dans le tableau, nous utiliserons des indications à revoir dans le volume annexe, telles que les initiales des noms et prénoms, les numéros des passages transcrits et les contenus de certains de ces passages.

2.1. L'autorité est un groupe de personnes

2.1.1. Un groupe identifié

Cas 1	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°65** **• <u>Extrait</u> : « selon des malades… qu'on (pose nous/poserait) aujourd'hui »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Des malades.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage** **- La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- Sa propre intervention du passage 61.** **- L'intervention de C Le P sur la coordination entre l'hôpital et la ville (qu'il approuve) : passage 10.** **- Les précédentes interventions de C Le P sur les réformes du mode de financement (dont il conteste l'efficacité).** **- Les deux interventions de YC (passages 63 et 64).** **- La question de téléspectateurs posée par YC et le commentaire qu'il en a fait, dans le passage 60.** **- Peut-être aussi le passage 62.** **- Le reportage qui vient d'être diffusé a bien pu motiver ou inspirer CP.**
	L'opinion	**- E1 : Il faut que les réformes tiennent dorénavant compte du lien entre l'hôpital et la ville.** **- E2 : Les malades ont témoigné de l'inefficacité des réformes (on s'occupe de les multiplier sans tenir compte de ce qui fait essentiellement leur défaillance ; et s'il y'en a autant c'est aussi parce qu'aucune n'a été efficace).**
	Objectifs	**- Appuyer ce raisonnement pour convaincre de la**

	visés	**validité de E1.** **- Poursuivre son intervention du passage 61.** **- Décharger les urgentistes de tout reproche qu'on pourrait leur adresser concernant le fait de faire des consultations à l'hôpital public, tout en donnant d'eux une bonne image par la même occasion. D'ailleurs, le choix de l'autorité se base sur le lieu de la quantité, mais aussi celui de la qualité : il s'agit du public, et mieux encore : les malades, donc ceux qui souffrent, les victimes présumées du manque d'efficacité des réformes et des problèmes de production de soins. Ce qui vise indirectement à donner de lui-même l'image positive de quelqu'un d'humanitaire et de consciencieux.** **- Contredire C Le P sur l'idée que les réformes qui ont eu lieu sont de bonnes solutions aux problèmes des urgences et de l'hôpital ; idée dont il a fait part lors de ses précédentes interventions dont nous citons entre autres, le passage 56.** **- Amener peut-être des changements dans la façon de faire des réformes.**
	Réactions	**- Intervention de YC (passage 67) qui semble étonné par le sens qu'il vient de trouver à l'intervention de CP : 'que les réformes sont inefficaces en ce qui concerne le fait de résoudre le problème de la surcharge des urgences', et c'est en effet ce que CP a voulu dire.** **<u>Remarque</u> :** **Le sens compris par YC se rapproche de ce qu'a dit C Le P à propos du fait que l'hôpital restera toujours un organisme à problème malgré les solutions tentées, exemple : passages 16 et 56. Ainsi YC a été étonné par les propos de C Le P quand il a exprimé cette idée, et il**

		l'est maintenant par ceux de CP ; car en effet les deux vont dans le même sens. **- Passage 213 : PJ fait part d'une opinion qui va dans le même sens.** **- Passage 382 : CP montre encore qu'il désapprouve les réformes et leur multiplication.** **- Passage 389 : C Le P présente les propos de CP du passage 382, comme confirmant la valeur d'une réforme : celle du mode de financement de l'hôpital, et signale que CP devrait donc l'approuver (il souhaiterait l'inciter à approuver cette réforme) ; mais CP dans le passage 391 montre qu'il reste sur sa position**
Cas 2	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°72** **• <u>Extrait</u> : « La demande des urgentistes… travail »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Les urgentistes** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage** **- La compétence** **- La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- La question de YC, passage 71.**
	L'opinion	**- E1 : La pénibilité du travail des urgentistes devrait être reconnue.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette thèse.** **- Défendre la grève des urgentistes : elle n'est pas ambiguë, elle est claire (nous constatons le rôle des valeurs quand il s'agit de construire une image positive).**
	Réactions	**- Tous les échanges de parole, du passage 74 au passage 152 (essentiellement centrés sur les opinions de GV puis de PJ), peuvent être considérés comme des réactions à**

		cette intervention ; mais certains passages peuvent l'être davantage, nous citons : passages 149, 152, et aussi les passages 74, 86, 87, 132. **- Contestation de PJ, passage 195, par l'emploi d'un argument d'autorité qui fait appel à l'autorité du locuteur et contient aussi un argument *ad hominem* («juste sur … (genti/urgentistes)»), en plus d'un autre argument *ad hominem* (« l'antagonisme… cardiologue»).** **- Passage 397, PJ dit qu'il est pour le fait de payer les heures supplémentaires (qui est l'une des demandes des urgentistes). YC dans le passage 398, lui rappelle alors la question du tarif horaire (ce rappel peut servir les fins civiques et commerciales de l'émission, car YC montre qu'il prend en considération toutes les demandes des urgentistes) que PJ refuse encore (passage 399).**
Cas 3	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°152** **• <u>Extrait</u> : « tous les médecins… ne marcherait pas »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Tous les médecins à l'hôpital.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC (passage 149), dans laquelle il a employé un argument *ad hominem*, contre certains médecins à l'hôpital (des spécialistes, donc GV y compris) : « alors … carica-»** **- L'intervention de CP, passage 72 ; dont l'extrait : « on a une contrainte… à l'hôpital » (passage 72).**
	L'opinion	**- E1 : Les spécialistes à l'hôpital donnent aussi plus que leur temps de travail.** **- E2 : Tous les médecins de l'hôpital font plus que leurs temps de travail, pour le bon fonctionnement de la**

		production de soin hospitalière.
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Contrer l'argument *ad hominem* de YC et ainsi prendre sa propre défense et celle des autres médecins visés ; ce qui permet aussi de rétablir leur image, après l'atteinte qui y a été portée par l'animateur.** **- L'expression 'tous les médecins à l'hôpital' fait appel au lieu de la quantité (dans lequel l'argument puise sa force : une généralisation), et se rapporte aussi aux urgentistes. GV y reconnaît donc la pénibilité du travail des urgentistes (sens sous-entendu mais présent) ; ce qui laisse comprendre qu'il manifeste de la considération à son opposant et ne cherche pas à lui porter atteinte sur cette question. Chose, qui joue en sa faveur dans le débat (cela peut en fait, être stratégique), puisqu'elle donne de lui une image positive.** **- Réagir à l'intervention de CP, du passage 72 ; essentiellement à ce qu'il a dit sur la singularité de la tâche des urgentistes (qu'il conteste), et sa pénibilité (qu'il soutient).**
	Réactions	**- PJ approuve (passages 153 et 154), d'autant plus que cela va dans le même ses que les idées qu'il venait d'exposer à partir du passage 136.** **- PJ soutient encore cette idée dans le passage 195, où il argumente en faisant appel à sa propre autorité : « juste sur… genti/urgentistes) » (cet argument comprend également un argument *ad hominem*).**
Cas 4	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°317** **• <u>Extrait</u> : « ce n'est pas du BAC… et les suites de soins »**

		• <u>Identité de l'autorité</u> : - Les médecins spécialistes (GV y compris). **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence** **- La représentation collective.** **<u>Remarque</u> :** **Cet argument pourrait être considéré comme faisant appel à l'autorité du locuteur, étant donné que GV est lui-même spécialiste. Toutefois, nous le classons dans cette catégorie, car dans ce passage, GV ne fait pas de référence directe à sa personne, mais plutôt à la catégorie de laquelle il relève.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de PJ du passage 313 (essentiellement les propos qui se rattachent à la question de la prévention).** **- La diffusion du troisième reportage.** **- Les interventions de YC : l'argument *ad hominem* employé dans le passage 307, et le passage 309.**
	L'opinion	**- E1 : Il n'est pas de la tâche d'un médecin spécialiste de s'occuper de l'éducation, la prévention, les soins et les suites de soins.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- Soutenir l'opinion de PJ ; ce qui peut pousser ce dernier à le soutenir à son tour.** **- Réagir à l'argument *ad hominem* de YC, se défendre et défendre ses confrères, en les déchargeant de cette responsabilité.** **- Sensibiliser les téléspectateurs : d'abord, en leur laissant entendre qu'ils sont en train de dévaloriser le métier des médecins spécialistes, en les chargeant de tâches dont ils n'ont pas à se charger normalement.**

		Ensuite, en les incitant à considérer la question de la prévention. **Ces deux derniers points visent à amener les gens à penser autrement, et ainsi apporter des modifications dans l'ordre des choses.**
	Réactions	**- PJ approuve les propos de GV (passage 320 et peut-être aussi le passage 319) ; d'autant plus qu'ils vont dans le même sens que les siens.** **- CP approuve aussi (passage 329, l'expression : 'il faut effectivement que les médecins se concentrent sur la médecine').** **- Passage 392 : YC dit approuver les propos de PJ sur la prévention (propos qui sont ici approuvés par GV aussi).**
Cas 5	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°317** **• <u>Extrait</u> : « ce sont des formations… Master »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - Les assistants.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence.**
	Eléments provocateurs	**- Mêmes éléments provocateurs que dans le cas 4 ci-dessus.**
	L'opinion	**- E1 : Avoir des assistants (en plus des médecins et des infirmières) est une bonne solution aux problèmes de santé publique.** **- E2 : Ils suivent une formation de haut niveau, qui fait qu'ils sont qualifiés pour le bon accomplissement de cette tâche.**

	Objectifs visés	**- Convaincre de la validité de E1.** **- Appuyer les propos de PJ en présentant une opinion qui va dans le même sens.** **- Réagir à l'argument *ad hominem* de YC, se défendre et défendre ses confrères, en proposant une solution.**

		- GV aspire surtout à inciter les responsables du domaine de la santé (dont les autres invités du débat), à suivre cette recommandation et l'appliquer (donc amener des modifications dans le réel), en les rassurant sur la compétence et la fiabilité de ces assistants (en qui ils peuvent avoir confiance) ; visant ainsi à ce que ces responsables n'aient plus de doute en ce qui concerne l'efficacité d'employer des assistants.
	Réactions	**- Réactions de YC :** **D'abord dans le passage 322, où il donne une autre appellation à ces assistants dont parle GV. Ce dernier dans le passage 323, estime que cette appellation est également valable pour le qualifier lui et ses confrères.** **Puis, peut-être aussi, dans le passage 330, où il rappelle que le nombre de médecins n'est pas le même d'une région à une autre ; donc qu'il serait préférable d'augmenter le nombre de médecins dans certains endroits, plutôt que de ramener des assistants. Ce qui s'oppose à l'idée de GV.** **- Réaction de CP dans les passages 326, et 329 (où il emploie deux arguments *ad hominem* : « sans multiplier… sécurité sociale », « (mais)… (y aura moins d'ordonnances)» et deux appels à des autorités extérieures : cas 7 et 8 ci-dessous) : il désapprouve la proposition de GV, puisque selon lui il y a déjà un manque d'infirmières auquel il faut remédier (et de médecins aussi) et multiplier les réformes ne résout rien. GV dans le passage 331 répond à CP : il insiste pour rendre son argument (mis en doute par CP) crédible.** **Le tout, se présentant dans des chevauchements et comprenant quelques fois des répétitions. Ceci témoigne**

		de l'emportement des interlocuteurs (donc de l'importance de la question). **- Passages 342 et 348 :** **PJ appuie l'idée d'employer des assistants. Dans le passage 342, il fait appel à sa propre autorité pour argumenter (« je dois dire… un ophtalmologue»). Et dans le passage 348, il confirme ce que GV a dit sur les pays anglo-saxons, dans l'extrait suivant : « qu'il y est ceci dans le monde anglo-saxon » ; fait appel à une autorité extérieure (cas 9 ci-dessous) ; et utilise encore un argument faisant appel à sa propre autorité dans l'extrait suivant : « alors… la population ».**
Cas 6	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°327** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - Les amis médecins de YC.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage** **- La compétence** **- La représentation collective**
	Eléments provocateurs	**- L'opinion énoncée par GV dans le passage 323, à propos du numerus clausus médical.**
	L'opinion	**- E1 : Le numerus clausus est une bonne chose (il ne faut pas y renoncer).** **- E2 : Des médecins trouvent que le numerus clausus est une bonne chose.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Contester l'opinion de GV, qu'il a mal interprétée, puisqu'il a compris que ce dernier appelait à renoncer au numerus clausus.** **<u>Remarque</u> :** **GV a fait appel aux valeurs et représentations collectives**

		par l'usage de l'expression : 'c'est de la folie' ; ce qui accroît l'ascendant de son opinion. YC fait de même en employant l'expression 'je gagnerai pas ma vie', qui se confronte et conteste celle de GV.
	Réactions	**- Passage 328 : s'étant rendu compte que YC a mal compris ses propos, GV les clarifie dans un chevauchement et avec des répétitions de la négation introduite par 'non', qui désignent son empressement à corriger le malentendu, visant à poser de nouveau son opinion contestée.** **- YC conteste toujours les propos de GV du passage 323 et ceux aussi du passage 328, en rappelant dans le passage 330 que le nombre des médecins est supérieur dans certaines régions (comme Nice), donc qu'il faudrait peut-être augmenter ce nombre dans les endroits où il est plus bas.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons que ces réactions sont introduites par des chevauchements, de la même façon que les réactions de CP (passages 326 et 329), avec lesquelles elles se mêlent. Détail, qui témoigne de l'importance des questions abordées, et rend compte de l'animation du débat. D'ailleurs, c'est l'intervention de CP du passage 329 (entamée avec beaucoup d'insistance : par les répétitions) qui finit par prendre le dessus et retenir l'attention dans cet échange de paroles.**
Cas 7	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°329** **• <u>Extrait</u> : « et les infirmières aujourd'hui… qualifications »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - Les infirmières**

		• **<u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage** **- La compétence**
	Eléments provocateurs	**- Les interventions de GV, passages 317 (essentiellement ce qu'il a dit à propos de l'idée d'employer des assistants) et 323.**
	L'opinion	**- E1 : Les infirmières sont là pour assister les médecins (ce n'est donc pas la peine d'inventer le métier d'assistant, puisqu'il pourrait être assumé par les infirmières).** **- E2 : Les infirmières veulent que l'on reconnaisse leurs qualifications.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- S'opposer à la proposition de GV.** **- Soutenir les infirmières et appuyer leur réclamation.** **- Sensibiliser les responsables du domaine de la santé à la situation des infirmières et à la nécessité d'organiser les activités à l'hôpital.** **Ces deux derniers points ont pour but, d'apporter des modifications dans le réel.**
	Réactions	**- GV semble approuver les propos de CP (il veut montrer qu'il reconnaît la qualification des infirmières ; visant à sauver son image, et pouvant aussi être stratégique) : essentiellement dans le passage 333, mais peut-être également dans les passages 334, 335 et 336.**
Cas 8	**Eléments de présentation**	• **<u>Locuteur</u> : CP** • **<u>Passage</u> : n°329** • **<u>Extrait</u> : « on a déjà des infirmières… (anesthésistes) »** • **<u>Identité de l'autorité</u> : - Les infirmières** • **<u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de GV du passage 317 (essentiellement ce qu'il a dit à propos du niveau des assistants qu'il**

		propose d'employer). **- Peut-être aussi, l'intervention de GV du passage 323.**
	L'opinion	**- E1 : Les infirmières sont là pour assister les médecins (ce n'est donc pas la peine d'inventer le métier d'assistant, puisqu'il pourrait être assumé par les infirmières).** **- E2 : Les infirmières ont le niveau et les qualifications qu'il faut pour assister les médecins.** **<u>Remarque</u> :** **L'expression employée par CP : 'à BAC plus 5', se confronte à celle employée par GV : 'le niveau 3 ans d'infirmière ça vaudrait des niveaux de Master' ; démontrant que les infirmières sont déjà qualifiées pour la tâche qu'il propose de confier aux assistants.**
	Objectifs visés	**- Mêmes objectifs que dans le cas 7 ci-dessus.**
	Réactions	**- GV semble approuver les propos de CP (il veut montrer qu'il reconnaît la qualification des infirmières ; ce qui vise à sauver son image et peut aussi être stratégique) : dans le passage 334, mais peut-être aussi dans les passages 335 et 336.**
Cas 9	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°348** **• <u>Extrait</u> : « mais y a pas que… soit dit »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - Les directeurs d'hôpitaux (dont PJ fait partie).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence** **- La représentation collective.** **<u>Remarque</u> :** **Cet argument pourrait aussi être considéré comme**

		faisant appel à l'autorité du locuteur, car PJ est lui-même un directeur d'hôpital ; mais comme il parle aussi d'autres directeurs d'hôpitaux (il généralise), nous examinons ce cas, dans cette catégorie.
	Eléments provocateurs	**- Les propos échangés autour de la question d'employer des assistants, proposée par GV : du passage 317 au passage 338.** **- Sa propre intervention du passage 342 (sur l'information rapportée à propos des opticiens).**
	L'opinion	**- E1 : Les médecins devraient donc aussi déléguer certaines tâches à des assistants.** **- E2 : Les directeurs d'hôpitaux délèguent certaines tâches aux médecins.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons l'importance accordée à l'autorité préalable, ainsi qu'un certain rapport aux représentations collectives dans ce raisonnement argumentatif : si les directeurs d'hôpitaux – qui représentent dans la gestion, une autorité supérieure à celle des médecins – se sont permis de leur déléguer certaines tâches et ont estimé que c'était efficace ; alors les médecins ne devraient pas se montrer réticents, en ce qui concerne le fait de déléguer à leur tour, certaines tâches à des assistants (ne pas le faire ou s'y opposer, reviendrait à remettre en question le bon jugement de leurs supérieurs).**

	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- Soutenir et appuyer l'idée d'employer des assistants, proposée par GV (et même l'imposer en quelque sorte).** **- Continuer et appuyer l'opinion qu'il avait entamée dans le passage 342.**

	Réactions	**- Aucune contestation notée.**
Cas 10	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°397** **• <u>Extrait</u> : « oui… que nous avons en BAC plus 12 »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - Les médecins qui ont un BAC plus 12.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence** **- La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC du passage 392.** **- L'intervention de GV du passage 317.**
	L'opinion	**- E1 : L'hôpital peut aider à la prévention.** **- E2 : Il y a à l'hôpital, de bons médecins qui peuvent contribuer à la prévention.** **<u>Remarques</u> :** **- La référence aux valeurs et représentations collectives, avec l'emploi des expressions : « faut être clair », « aux grands professionnels », ajoute de l'ascendant à l'argument.** **- PJ s'est inspiré de l'intervention de GV, en parlant des spécialistes ('à BAC plus 12').**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Donner une bonne image des spécialistes de l'hôpital et ainsi de l'hôpital.** **- Répondre à l'interpellation de YC.**
	Réactions	**- Aucune réaction notée.**
Cas 11	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°397** **• <u>Extrait</u> : « je vais faire un truc… on doit le payer »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - Les médecins qui ont un BAC plus 12.**

		• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence - La représentation collective. **<u>Remarque</u> :** **Cet argument est contenu dans un autre argument d'autorité qui fait appel à l'autorité du locuteur.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC du passage 392.** **- L'intervention de GV du passage 317.** **- Les précédentes interventions des interlocuteurs, à propos du payement des médecins de l'hôpital (dont les siennes) : passages 72, 136, par exemple.**
	L'opinion	**- E1 : On devrait mieux payer les médecins (vu leur qualification) et prendre en considération les heures supplémentaires.** **<u>Remarques</u> :** **- L'emploi de l'expression « les bons » (valeur), ajoute de l'ascendant à l'argument.** **- PJ s'est inspiré de l'intervention de GV, en parlant des spécialistes ('à BAC plus 12').**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- Donner une image positive des spécialistes de l'hôpital et ainsi de l'hôpital.** **- Montrer son accord avec l'une des demandes des urgentistes : le payement des heures supplémentaires. Détail, qui contribue à donner une bonne image de lui.** **- Inciter les responsables à mieux payer les spécialistes de l'hôpital.** **- Répondre à l'interpellation de YC.**
	Réactions	**- YC dans le passage 398, rappelle à PJ une autre demande des urgentistes (il veut que PJ soit précis dans ses propos, concernant le tarif horaire) : par cette**

		intervention, YC manifeste de la considération à CP et aux urgentistes, en tenant compte de toutes leurs demandes (il est attentif). Cette attitude a des fins civiques et attractives. **PJ dans le passage 399 maintient son refus du payement à tarif horaire.**
Cas 12	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°422** **• <u>Extrait</u> : « alors c'est … dans le Nord »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - Le Nord (les gens et les responsables de la santé, au Nord de la France).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.** **<u>Remarque</u> :** **Cet argument est renforcé par l'appel au lieu de la quantité.**
	Eléments provocateurs	**- La question du téléspectateur posée par YC dans le passage 421.** **- Peut-être aussi les propos précédemment échangés, concernant les maisons de santés ; exemple : du passage 216 au passage 237 (où YC annonce le reportage mais promet de revenir à la question).**
	L'opinion	**- E1 : Les maisons de santé doivent être financées par l'état et le peuple.** **- E2 : Dans le Nord, il est prévu que le peuple contribue avec l'état au financement des maisons de santé.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Répondre à la question posée.** **- Inciter les gens dans le reste de la France à faire de**

		même que dans le Nord. **- Donner une bonne image du Nord.**
	Réactions	**- Aucune réaction notée.**

Bilan

Nous venons de présenter les cas où l'autorité convoquée est un groupe de personnes identifié. Nous constatons que ces groupes sont essentiellement formés du personnel hospitalier, surtout celui représenté par les invités du débat. Ces derniers se défendent souvent (leur image est importante) et défendent aussi ce personnel (indiquant de la coopération).

Nous notons également d'autres marques de coopérations telles que le fait de s'emprunter des expressions (comme 'à BAC plus 12') et de se soutenir entre contradicteurs. Même que quelques fois, ceux qui s'opposent se montrent d'accord les uns avec les autres ; détail, qui témoigne certes d'une ambition coopérative, mais peut être stratégique.

Malgré cela, la compétitivité est aussi présente. Nous la retrouvons, entre autres, dans l'emploi des arguments d'autorité où il est fait appel à l'autorité du locuteur, généralement confrontés aux arguments *ad hominem*. Ils témoignent ainsi des confrontations entre les invités.

L'ambition de provoquer des changements dans l'ordre des choses est aussi souvent notée.

Explorons maintenant les cas où le groupe de personnes convoqué est anonyme.

2.1.2. Un groupe anonyme

Cas 13	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°72** **• <u>Extrait</u> : « nous avons dit clairement… centaines d'euros »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : 'Nous' (probablement les urgentistes)** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage**
	Eléments provocateurs	**- La question de YC, passage 71.**
	L'opinion	**- E1 : Le souci des urgentistes n'est pas la rémunération mais la préservation de leur santé.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette thèse.** **- Faire part de la demande des urgentistes.** **- Attirer l'attention du public sur la situation des urgentistes et les sensibiliser (son intervention travaille la grève).** **- Provoquer des confrontations là-dessus avec ses interlocuteurs.** **- Cette intervention appuyée par une valeur ('clairement'), fait comprendre que CP veut montrer que les urgentistes ne réclament pas que l'argent (ce qui peut donner d'eux une image négative). Cet extrait, se présentant tout juste après un autre où CP réclame le droit de se voir payer ses heures supplémentaires (passage 72), donne l'impression d'une contradiction dans les idées et demandes de l'urgentistes ; mais vise en fait à prévenir cette image négative ou la tempérer, voire la changer ; et ainsi sensibiliser le public et le convaincre de la validité de la cause et des arguments**

		des urgentistes.
	Réactions	**- Tous les échanges de parole, du passage 74 au passage 152 (essentiellement centrés sur les opinions de GV puis de PJ), peuvent être considérés comme des réactions à cette intervention.** **- Malgré que CP a voulu laisser entendre que l'argent ne compte pas tellement, et que les urgentistes se soucient surtout de leur santé ; les interventions de PJ à partir du passage 136 au passage 142, prouvent qu'il n'y a pas cru pour autant (les interlocuteurs savent bien quels sont les demandes et positions de chacun). Ceci nous indique que cette technique de sensibilisation utilisée par CP, cible plutôt les téléspectateurs.** **- Contestation de PJ : passage 195, par l'emploi d'un argument d'autorité qui fait appel à l'autorité du locuteur et contient aussi un argument *ad hominem* («juste sur … (genti/urgentistes)»), en plus d'un autre argument *ad hominem* (« l'antagonisme… cardiologue»).** **- Passage 397, PJ dit qu'il est pour le fait de payer les heures supplémentaires (qui est l'une des demandes des urgentistes). YC dans le passage 398, lui rappelle la question du tarif horaire (ce rappel peut servir les fins civiques et commerciales de l'émission, car YC montre qu'il prend en considération toutes les demandes des urgentistes) que PJ refuse encore (passage 399).**
Cas 14	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°72** **• <u>Extrait</u> : « on a une contrainte au temps… à l'hôpital »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - 'On' (probablement les urgentistes).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence.**

		- La représentation collective.
	Eléments provocateurs	**- La question de YC, passage 71.**
	L'opinion	**- E1 : On devrait reconnaître la valeur de la profession d'urgentiste.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons l'appel aux lieux de l'unité (le cas des urgentistes est spécifique, unique) et de la qualité (efficacité dans le travail : l'hôpital dépend d'eux), qui posent la demande des urgentistes avec force.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- Faire part de la demande des urgentistes.** **- Provoquer les réactions des différents interlocuteurs, surtout GV (car c'est un spécialiste et il travaille à l'hôpital).** **- Cet appel à l'autorité se présente en faveur des urgentistes (donne d'eux une image positive). CP a en fait convoqué cette autorité pour opérer une distinction dans les conditions de travail, entre ces deux groupes (les comparer), et ainsi renforcer son argumentation et convaincre de E1.** **- Attirer l'attention du public sur cette réalité et les sensibiliser (ceci sert donc à appuyer la grève et aspire à des conséquences sur le terrain).**
	Réactions	**- Tous les échanges de parole, du passage 74 au passage 152 (essentiellement centrés sur les opinions de GV puis de PJ), peuvent être considérés comme des réactions à cette intervention. Mais, certains passages le sont davantage, nous citons : passages 149 (YC soutient cette idée : ceci peut être au service des fins civiques et attractives de l'émission), 152 (GV la conteste).**

		- Contestation de PJ : passage 195, par l'emploi d'un argument d'autorité qui fait appel à l'autorité du locuteur et contient aussi un argument *ad hominem* («juste sur … (genti/urgentistes)»), en plus d'un autre argument *ad hominem* (« l'antagonisme… cardiologue»). **- Passage 397, PJ dit qu'il est pour le fait de payer les heures supplémentaires (qui est l'une des demandes des urgentistes). YC dans le passage 398, lui rappelle la question du tarif horaire (ce rappel peut servir les fins civiques et commerciales de l'émission, car YC montre qu'il prend en considération toutes les demandes des urgentistes) que PJ refuse encore (passage 399).**
Cas 15[1]	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°74** **• <u>Extrait</u> : « nous avons nous une mission… à la ministre »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : 'Nous' (les spécialistes probablement ou un groupe dont il fait partie).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence** **- La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC, passage 73. Peut-être aussi celle du passage 75.** **- Les précédents échanges (essentiellement avec CP) sur le problème de la surcharge des hôpitaux.** **- Peut-être encore, le premier reportage puisqu'il porte là-dessus.**

[1] Dans ce cas, les éléments provocateurs, les objectifs visés et les réactions, sont les mêmes que dans le cas 40 du *Chapitre IV*.

	L'opinion	**- E1 : Plusieurs solutions avaient commencé à se faire, pour remédier aux problèmes de l'hôpital (dont celui de la rémunération).** **- E2 : Nous avons fait une mission dans cet objectif.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons la référence à une autorité : 'la ministre'. L'autorité préalable de cette dernière se présente comme un gage de sérieux et de crédibilité de la mission en question, renforçant ainsi l'argument déployé.**
	Objectifs visés	**- Prouver E1 et ainsi en convaincre et en éviter les contestations (les exemples de solutions en cours qu'il donne dans ce passage, renforcent son argumentation).** **- Répondre à la sollicitation de YC, en fournissant les éléments de contestation et les explications attendus.** **- S'opposer aux précédentes interventions de CP (sur la question de la surcharge et des réformes).** **- Engager une confrontation avec CP.** **- Montrer que les choses allaient en s'arrangeant, donc que la grève n'avait pas à avoir lieu (ceci porte atteinte à l'image des urgentistes, dont CP).** **- Donner une bonne image de lui-même et de son groupe.**
	Réactions	**- L'intervention de YC (passage 104), où il qualifie les propos de GV de fous et de kafkaïens[1]. Ce qui les met en doute, et donc peut toucher à leur ascendant sur l'auditoire (cette intervention donne l'impression que YC prend le parti des urgentistes : ceci peut servir les fins civiques et attractives de l'émission).**

[1] Selon le dictionnaire Hachette, ce qui est kafkaïen, « a le caractère angoissant et absurde des œuvres de Kafka - De Kafka (1883-1924), écrivain tchèque de langue allemande ».

		- GV arrive, après plusieurs tentatives de prise de parole échouées (dans les passages 106, 107, 108, 109), à répondre dans le passage 109 (où il laisse entendre qu'il y a de la logique dans ses propos) et les passages 111 et 113 (où il réagit au terme 'kafkaïen', avec un argument *ad hominem* dans le passage 111). **- CP réagit encore (passage 114) à l'intervention de GV du passage 113, en la banalisant.**
Cas 16	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°79** **• <u>Extrait</u> : « et on est tous d'accord… ouvert »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : 'On' (probablement ses interlocuteurs).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC (passage 78) qui lui avait rappelé (passage 76) qu'il faut assumer la responsabilité de la gravité des propos énoncés dans le passage 74 (concernant la : manipulation politique).** **- Sa propre intervention du passage 74 (essentiellement les propos qui portent sur la manipulation politique).**
	L'opinion	**- E1 : Il faut accepter les propos dont je viens de faire part sur les grévistes, car ils permettent de comprendre le problème de la surcharge aux urgences et ainsi le résoudre.** **- E2 : Notre souci commun est de résoudre le problème de la surcharge aux urgences.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons que l'identité de l'autorité se rattache au groupe, faisant appel au lieu de la quantité qui a sa valeur dans le fait de poser E2.**

	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- En nous arrêtant au passage signalé, nous avons l'impression que le locuteur cherche à tempérer les effets de l'argument *ad hominem* du passage 74 (« il y a là […] une possible… d'un problème vrai »), surtout qu'il a énoncé ces propos en disant 'simplement' (une valeur), laissant entendre que son objectif est avant tout, de contribuer à résoudre le problème de la surcharge des urgences. Mais, la suite de l'extrait montre qu'il continue et même aggrave encore ce qu'il a dit dans le passage 74, par l'ajout d'un autre argument *ad hominem* (« vous avez un afflux… de permanence de soins »). Cette intervention a donc pour objectif de convaincre du lien entre E1 et E2 ; et ainsi éviter les contestations.**
	Réactions	**- Aucune réaction notée.**
Cas 17	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°100** **• <u>Identité de l'autorité</u> : 'On' (désigne apparemment ses interlocuteurs).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- Le désaccord qu'il y a eu entre lui et YC (du passage 89 (essentiellement sur l'idée de la surenchère) au passage 99).**
	L'opinion	**- E1 : On peut encore remédier aux conséquences de la surenchère (le problème de surcharge).** **- E2 : Des maisons de santé ont été créées à cette fin.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- S'opposer à l'avis de YC sur la question.** **- Rétablir une image positive de lui-même, après**

		l'atteinte qui y a été portée par YC dans le passage 98 : YC dans ce passage, a contredit les propos de GV en signalant que c'était mauvais de revenir sur sa parole et ne pas la tenir. GV répond dans ce passage, laissant comprendre qu'il ne s'agit pas de s'en défaire (ce n'est pas comme si à l'hôpital, on refuse de s'occuper de la petite urgence, mais c'est que la responsabilité sera partagée avec les maisons de santé : du moment qu'on s'en occupe toujours, ils tiennent leur promesse). **<u>Remarque</u> :** **L'autorité convoquée se rattache au groupe (appel au lieu de la quantité) ; et fait que E2 est présenté comme étant un constat commun car relevant de la réalité actuelle ; ce qui rend les contestations difficiles et permet d'imposer l'opinion.**
	Réactions	**- Aucune réaction immédiate à ce sujet.** **- Le débat continu sur une autre question (encore celle de la manipulation politique).** **- YC se rappelle de cette intervention de GV : passages 216, 219, 224. Il trouve apparemment que les maisons de santé s'offrent comme solution au problème de la prise en charge des malades en dehors de l'hôpital (il expose donc une idée qui va dans le même sens, soutient et s'appuie sur cette intervention de GV).**
Cas 18	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°122** **• <u>Identité de l'autorité</u> : 'On' (les interlocuteurs sont les premiers visés selon nous).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**

		<u>Remarque</u> : **Cet argument comprend un argument *ad hominem* : « à l'hôpital… s'enflamment ».**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC dans le passage 121, où il montre son hésitation à admettre les propos que GV a émis contre les urgentistes (se rapportant à l'idée de la manipulation politique). Il les met en doute malgré l'ascendant que devrait avoir l'autorité préalable de GV (ascendant auquel il porte donc atteinte) ; YC le signale bien dans ce passage.** **- Peut-être aussi les précédents propos de YC (passage 7) et de C Le P (passages 16 et 56), concernant le fait que l'hôpital a toujours été un organisme à problèmes.** **- Peut-être encore, sa propre intervention du passage 74.**
	L'opinion	**- E1 : La grève a des fins politiques.** **- E2 : Il y a toujours eu des problèmes à l'hôpital (la grève a donc d'autres raisons qui ont fait qu'elle surgisse spécialement maintenant).** **<u>Remarques</u> :** **- Nous constatons que l'identité de l'autorité est appuyée sur le lieu de la quantité (l'accord du groupe), pour éviter les contestations.** **- Le fait que l'idée formulée dans E2 a déjà été évoquée par YC et C Le P, ajoute de l'ascendant au résonnement de GV et prévient déjà les contestations de ces deux interlocuteurs.**
	Objectifs visés	**- Réagir à la provocation de YC, en justifiant encore ses propos, en vue de les faire admettre et de préserver l'ascendant de son autorité préalable, menacée par l'intervention du présentateur.** **- Convaincre ses auditeurs de cette opinion (YC y**

		compris). **- Faire admettre les précédents propos qu'il a énoncé contre les grévistes (surtout ceux du passage 74), car l'hésitation de YC les a mise en doute.** **- Attirer l'attention du public sur cet aspect de la grève qu'il trouve suspect, afin de les inviter à réfléchir (appel à la raison) dans le sens qu'il leur a indiqué et ainsi rejoindre son avis. Ceci dans l'objectif d'apporter des modifications dans le réel (faire échouer la grève).** **- Son intervention donne des grévistes une image négative (donc de CP aussi). Elle se présente alors comme une provocation et une invitation à la confrontation.** **- Faire perdre leur crédibilité aux urgentistes, donc à CP ; menaçant ainsi toute son argumentation lors du débat.**
	Réactions	**- Passage 123 : réaction empressée de CP (provoqué par GV) qui contredit GV et défend les urgentistes et leur image, en laissant entendre qu'il était temps de réagir, vu la dégradation de la situation à l'hôpital (manque de lits et d'infirmières).** **- Dans le passage 124 et par un chevauchement, GV réagit à l'intervention de CP, maintenant son opinion et avec insistance (les répétitions).** **- YC allait intervenir (passage 125), vu l'emportement des deux interlocuteurs ; mais c'est PJ qui par son intervention (passage 126) met fin à l'échange entre GV et CP, par des propos qui retiennent l'attention de l'animateur. Ce dernier enchaîne là-dessus avec lui.**

Cas 19	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°132** **• <u>Extrait</u> : « et ben voilà… victime du succès »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Beaucoup de gens.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage** **- La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC (passage 130), dans laquelle il réagit aux propos de PJ du passage 128 (essentiellement ceux du dernier extrait : « mais des gens… en ville »), lui laissant entendre que ses propos vont augmenter la surcharge de l'hôpital (ce qu'ils veulent tous réduire : ses propos risquent d'avoir l'effet contraire).** **- Sa propre intervention (du passage 128).** **- L'intervention de GV dans le passage 89 (l'idée en rapport avec la surenchère).**
	L'opinion	**- E1 : Le service d'urgence souffre de la surcharge car il est victime de son succès.** **- E2 : Il est bien de se faire soigner au service d'urgence.** **<u>Remarque</u> :** **E2 n'a pas été dit clairement dans le passage, mais il est parfaitement compréhensible.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1, en prenant la réaction de YC comme preuve de ce qu'il a voulu leur expliquer dans le passage 128, sur les effets de la surenchère dont GV leur a parlé précédemment, et du succès des urgences.** **- Continuer et appuyer son intervention du passage 128, et celle de GV du passage 89 (auquel il témoigne de la considération (acte flatteur), ce qui peut lui amener son soutient dans le débat).** **- Le fait que l'intervention de YC est présentée comme**

		appuyant l'opinion de PJ, donne plus d'ascendant à cette dernière, et s'offre comme garante de sa validité ; prévenant ainsi, encore mieux, les contestations. **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons le rôle du lieu de la quantité dans la présentation de l'opinion : ce n'est pas une personne mais un groupe qui partage l'idée formulée en E2.**
	Réactions	**- YC approuve (passage 133).** **- Aucune contestation notée.**
Cas 20	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°168** **• <u>Extrait</u> : « pourquoi… en ville »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : 'Nous' : les urgentistes (dont il fait partie).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence.** **- La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'argument *ad hominem* employé par YC dans le passage 166.**
	L'opinion	**- E1 : Les urgentistes tentent de leur mieux, de remédier au problème de la surcharge (ils sont quatre médecins à se charger de régler des cas par téléphone).** **<u>Remarque</u> :** **- Nous constatons ici le rôle joué par le lieu de la quantité, dans le fait d'accroître l'effet de cet argument : non seulement, il n'est pas de la tâche d'un médecin de répondre au téléphone, mais ils sont en plus quatre à le faire (la situation est alarmante et les urgentistes sont prêts à tout pour y remédier).** **- Après avoir dit 'quatre médecins', CP donne plus de précisions, en accordant toujours de l'importance au**

		nombre : « 2 médecins hospitaliers et 2 médecins généralistes » ; cette insistance a pour but d'ajouter à l'argument encore plus d'ascendant.
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- Réagir à l'argument *ad hominem* de YC (se défaire de son reproche) et rétablir son image et celle de ses confrères, après l'atteinte portée par YC, qui les a présenté ainsi que les responsables hospitaliers ou administratifs, comme ne faisant rien pour régler ce problème (leur autorité leur permet normalement de le régler, mais ils ne le font pas : ils sont indifférents). CP conteste, en signalant que ce sont des médecins qui répondent au téléphone (au lieu d'un infirmier ou d'un standardiste), rien que pour remédier au problème de la surcharge (régler autant de cas qu'ils peuvent par téléphone).** **- Ceci joue en faveur de CP dans le débat et des urgentistes dans la réalité, car les présentant comme des gens responsables qui se soucient du bon fonctionnement de l'hôpital (une bonne image) ; contrairement à ce qu'a affirmé GV dans un argument *ad hominem* du passage 152 (« je ne mets pas… l'hôpital »). Cette intervention de CP pourrait donc bien être une réaction à cet argument.**
	Réactions	**- Aucune contestation notée.** **- YC approuve les propos de CP et s'y montre attentif : passages 170, 171.**
Cas 21	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°172** **• <u>Extrait</u> : « nous disons… aux soins »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : 'Nous' : (probablement les**

		urgentistes dont il fait partie). **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage.**
	Eléments provocateurs	**- L'argument *ad hominem* employé par YC dans le passage 166.** **- Peut-être aussi, l'intervention de YC, passage 171.** **- L'intervention de C Le P dans le passage 10.** **- Ses précédentes interventions (où il a exprimé des idées allant dans le même sens) : passages 61, 65, 68.**
	L'opinion	**- E1 : C'est à l'extérieur de l'hôpital qu'il faut essentiellement réorganiser les choses (il faut lier l'hôpital à la ville, pour venir à bout du problème de surcharge aux urgences).**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- Réagir à l'argument *ad hominem* de YC (se défaire de son reproche) et rétablir son image et celle de ses confrères, après l'atteinte portée par YC qui les a présenté ainsi que les responsables hospitaliers ou administratifs, comme ne faisant rien pour régler ce problème (ils ne font pas usage de leur autorité pour cela alors qu'ils en sont capables : ils sont indifférents). CP conteste, en affirmant qu'il faut agir à l'extérieur de l'hôpital, car c'est de là que viennent les problèmes (il signale en fait dans ce passage, qu'à l'intérieur de l'hôpital, les urgentistes s'appliquent pour régler beaucoup de choses, mais ce qui se passe à l'extérieur ne dépend pas d'eux). CP aspire à provoquer des changements sur le terrain.** **- Cette intervention pourrait avoir aussi pour fin, de faire réagir ses interlocuteurs, surtout GV qui a un cabinet en ville (ces propos pourrait le provoquer) et C Le P (ces propos vont dans le même sens que les siens :**

		une coopération là-dessus pourrait bien résulter entre ces deux interlocuteurs. D'autant plus que CP s'est déjà montré d'accord avec C Le P dans le passage 61[1]). **- Poursuivre ses précédentes idées.**
	Réactions	**- Aucune contestation notée.** **- YC approuve les propos de CP et s'y montre attentif : passage 173.** **- Passage 213 : PJ fait part d'une opinion qui va dans le même sens.**
Cas 22	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°382** **• <u>Extrait</u> : « il faut restructurer… faire évoluer l'hôpital »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - 'Nous' (les urgentistes et peut-être aussi les autres médecins de l'hôpital).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.** **- Le témoignage.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de C Le P du passage 381.** **- La question du téléspectateur, posée par YC dans le passage 380.** **- Peut-être aussi les deux interventions des passages 383 et 384.** **- Peut-être encore, tous ses précédents propos où il montre qu'il désapprouve les réformes actuelles, exemples : passages 65, 329…**
	L'opinion	**- E1 : Les urgentistes (les autres médecins de l'hôpital, peut-être aussi) souhaitent que l'hôpital évolue.**
	Objectifs	**- Convaincre de cette opinion.**

[1] Voir <u>infra</u>, *Chapitre IV*, cas 28.

	visés	**- Donner une bonne image des urgentistes (voire également des autres médecins de l'hôpital).** **- Les défendre et leur éviter d'éventuels reproches, en affirmant qu'ils ne sont pas contre les rénovations et réformes : ceci se rapporte essentiellement aux urgentistes ; car CP ayant montré au préalable qu'il désapprouvait les réformes, et étant en plus le porte-parole des urgentistes, il ne voulait probablement pas qu'il soit pensé, que lui et les autres urgentistes sont totalement contre les réformes (ils sont pour, mais souhaiteraient qu'elles se fassent autrement).** **- Pouvoir faire part de l'opinion qu'il énonce dans ce passage, sans qu'il y ait de malentendu sur ses motivations et son intention (et sur celles des urgentistes aussi) ; ce malentendu pouvant faire échouer son argumentation.**
	Réactions	**- Passage 386 : C Le P allait émettre une contestation par un chevauchement, mais n'y est pas parvenu.** **- Passage 389 : C Le P a apparemment compris ce que CP n'a pas voulu que ses auditeurs comprennent : qu'il n'approuve pas les réformes. CP n'a donc pas réussi à atteindre cet objectif là avec C Le P, puisque ce dernier lui a dit dans ce passage, que logiquement, il devrait approuver une réforme qui vise les fins auxquelles il aspire (voir le cas 36 ci-dessous).**

Bilan

Les cas de cette sous partie sont aussi nombreux que les précédents, et ils illustrent bien l'opposition et la confrontation entre les représentants principaux des deux clans opposés dans le débat : G. Vallancien et C. Prudhomme. Ce dernier étant le porte-parole des urgentistes, fait part des demandes de son

groupe (espérant des changements de leur situation), par l'emploi d'arguments où l'autorité (son groupe) est indiquée par le pronom 'nous'. Le spécialiste, lui, utilise essentiellement le pronom indéfini 'on', faisant allusion le plus à ses autres interlocuteurs, et introduisant une généralisation de son point de vue ; ce qui est supposé le renforcer et ainsi bien contrer son opposant. Nous constatons que la provocation est quelques fois accrue au point qu'elle a nécessité des modérations (les intervenants, souvent, modèrent leurs propres interventions), a impliqué des négociations d'images et a suscité plusieurs réactions dont certaines sont tardives.

Nous constatons encore, entre autres, comment Y. Calvi provoque des réactions des invités tout en tempérant les situations menaçantes quand il le faut ; servant ainsi les fins civiques et attractives de l'émission.

Après avoir accordé notre attention aux cas d'appel à l'autorité d'un groupe de personnes, nous l'orientons, dans la sous partie qui suit, vers ceux où l'autorité est un groupe d'institutions.

2.2. L'autorité est un groupe d'institutions

Cas 23	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : C Le P** **• <u>Passage</u> : n°52** **• <u>Extrait</u> : « la manière qu'a pris… modernes »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Tous les pays modernes** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC, passage 51.**
	L'opinion	**- E1 : Le mode de financement par cas est bon et efficace et c'est une bonne chose qu'il soit adopté en France.** **- E2 : Les pays modernes l'ont tous adoptés (donc ils ont reconnu sa valeur).**

		<u>Remarque</u> : **Nous constatons l'appel au lieu de la quantité (ce qu'adopte le groupe est meilleur). En plus de celui de la qualité du groupe : ce ne sont pas n'importe quels pays qui l'ont adopté, ce sont les pays modernes.**
	Objectifs visés	**- Convaincre du bien fondé de ce raisonnement et donc de E1.** **- Donner une image positive de ce nouveau système en même temps que de ses représentants (donc de lui-même).** **- Rassurer les téléspectateurs sur la valeur du nouveau mode de financement, après qu'elle ait été mise en doute par YC ; et ainsi contester les propos de ce dernier.** **<u>Remarque</u> :** **YC, dans son intervention du passage 51, a employé des expressions en rapport avec les valeurs et représentations collectives : « je vous dis ça sans démagogie », « c'est pas moral ce que je suis en train de vous dire » ; ce qui a accentué la mise en doute de la valeur du nouveau mode de financement. Nous en constatons donc l'importance et la portée dans l'argumentation.**
	Réactions	**- YC approuve : passage 54.** **- CP réagit (passage 55) par un argument *ad hominem* qui conteste l'opinion de C Le P, en faisant référence à une réalité qui disqualifie l'autorité convoquée.** **C Le P n'approuve pas les propos de CP, et réagit dans le passage 56 (en vue de réaffirmer son argument) où il emploie deux appels à l'autorité : un appel à sa propre autorité dans l'extrait « l'hôpital… magique », et le cas 24 ci-dessous.**

		CP ne réagit pas à cela dans l'immédiat, mais quelque temps après : il conteste l'efficacité des réformes dans le cas 1 ; et donne une image négative des pays modernes (en vue de disqualifier encore cette autorité), ainsi que des réformes et de ceux qui en sont responsables (donc de C Le P), dans un appel à sa propre autorité contenant aussi un argument *ad hominem,* dans le passage 65 (« tout à l'heure ma réaction… a explosé »). Il donne encore dans ce passage, une image négative, toujours des réformes et de ceux qui en sont responsables (C Le P y compris), par l'emploi d'un autre argument *ad hominem* (« parce qu'à partir du moment… ça ne fonctionne pas»). **- CP dans le passage 329 revient encore à la question, montrant des côtés négatifs des réformes et disant désapprouver la multiplication de ces dernières ; dans un extrait dont le sens précise celui du dernier cité ci-dessus (« sans multiplier… sécurité sociale »). Cet argument *ad hominem* touche également à l'image de C Le P. L'idée qui est exprimée est répétée encore dans le passage 382 (« la question c'est… les réformes ») : de telles répétitions marquent l'insistance et la détermination dans l'entreprise argumentative.**
Cas 24	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : C Le P** **• <u>Passage</u> : n°56** **• <u>Extrait</u> : « cela étant… à mettre en œuvre »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Le monde entier.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de CP, passage 55.**

	L'opinion	**- E1 : Ce système de financement est un bon système (il n'est qu'une solution parmi d'autres, mais c'est tout de même une très bonne solution).** **- E2 : Tous les pays du monde l'ont adoptés.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons l'appel au lieu de la quantité : ici C Le P est passé de 'quelques pays' (les pays modernes uniquement : cas 23 ci-dessus), au 'monde entier' ; élargissant le cercle de l'autorité à l'extrême, dans l'objectif de lui accorder plus d'ascendant.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de la validité de E1 à partir de celle du raisonnement qui lie E1 et E2.** **- Réaffirmer les propos que CP vient de contester (donc s'opposer à CP) ; avec plus de force puisqu'il a élargi le cercle de l'autorité, pour que son argument soit plus crédible cette fois-ci.** **- Donner une image positive de ce nouveau système (en évoquant son efficacité et ses avantages), en même temps que de ses représentants (dont il fait partie) ; et ainsi rétablir sa propre image après que CP y a indirectement porté atteinte.** **- Prévenir d'éventuelles contestations (surtout après celle qu'il vient de subir) ; voire, y mettre un terme en élargissant le cercle de l'autorité à l'extrême, car en effet, il est difficile de dire qu'un système est mauvais si le monde entier l'a adopté.**
	Réactions	**- YC annonce cette fois-ci[1] le reportage et n'y reviendra pas pour le moment.** **- CP n'émettra pas de contestation dans l'immédiat, mais un peu plus tard[1].**

[1] Car il allait l'annoncer dans le passage 51 mais a encore fait un constat sur la question.

		- C Le P semble avoir mené à bien son argumentation par l'autorité. **<u>Remarque</u> :** **Quand CP réagit (dans le passage 65) aux propos de C Le P, il évoque 'les pays développés' et non pas 'le monde entier' ; donc il disqualifie en fait l'autorité convoquée dans le cas 23, et non celle du cas 24. Or, si C Le P a élargit le cercle de l'autorité, c'est bien parce que la première évoquée a été contestée et qu'il a visé a rétablir son argument grâce à la deuxième et non pas à la première. En fait, CP n'a pas contesté la deuxième autorité convoquée, mais a insisté sur la contestation de la première, en vue de faire tomber E1 des deux cas.**
Cas 25	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°60** **• <u>Extrait</u> : « de toutes façons… nombre »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Tous les hôpitaux du département.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- La première question de téléspectateurs** **- Le premier reportage diffusé.**
	L'opinion	**- E1 : Vous devriez peut-être ne plus prendre en charge les petits bobos.** **- E2 : Tous les hôpitaux du département n'arrivent plus à assumer cette charge.** **<u>Remarque</u> :** **Cet argument puise sa force dans l'appel au lieu de la quantité.**

[1] Voir les réactions dans le cas 23.

	Objectifs visés	**- Appuyer ce raisonnement.** **- Convaincre de E1.** **- Appuyer la question du téléspectateur et orienter le débat vers E1.** **- Inciter les invités du débat, essentiellement CP – qui est interpellé dans ce passage –, a répondre à la question et à commenter le reportage.** **<u>Remarque</u> :** **Ceci travaille les fins civiques et attractives de l'émission, où le présentateur cherche toujours à animer et orienter le débat.**
	Réactions	**- Passage 61 : CP répond à la sollicitation de YC, et donne son point de vue dans ce passage où il semble d'abord approuver les propos de YC, mais soulève un problème à traiter (un inconvénient) qui montre que E1 n'est pas si évident à réaliser, donc on peut considérer qu'il le conteste.**
Cas 26	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : C Le P** **• <u>Passage</u> : n°239** **• <u>Extrait</u> : « le modèle dominant… les plus sociaux »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : La plupart des pays** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- La question posée par le téléspectateur : passage 238, et peut-être aussi la réaction de YC notée dans ce même passage (YC n'a pas tellement admis cette réalité que le téléspectateur a rapportée, à propos des Pays-Bas).**
	L'opinion	**- E1 : Le modèle des fondations privées à but non lucratif est le plus dominant dans le monde.** **- E2 : la plupart des pays ont adopté ce modèle.**

		<u>Remarque</u> : **- L'argument puise sa force dans l'appel au lieu de la quantité, qui confronte le groupe évoqué par C Le P (la plupart des pays), à celui évoqué par le téléspectateur (les Pays-Bas).**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- S'opposer au sens qu'il a compris de la question du téléspectateur : C Le P ne répond pas en fait, à la question du téléspectateur (il se met à parler des fondations privées à but non lucratif plutôt que des hôpitaux privés) ; il a apparemment compris que ce dernier leur disait que le modèle de l'hôpital privé est le plus dominant. Il le conteste donc, en évoquant un groupe plus important que celui des pays bas : « dans le monde », « dans la plupart des pays y compris les pays les plus les plus les plus sociaux » (ceci nous rappelle l'élargissement du cercle de l'autorité, noté dans le cas 24 ci-dessus).**
	Réactions	**- Approbation d'un ou de quelques interlocuteurs : passages 240, 241.**

<u>Bilan</u>

Les cas relevant de cette dernière catégorie sont peu nombreux par rapport à ceux où l'autorité est un groupe de personnes, mais leur valeur n'en est pas pour autant diminuée. Nous y relevons en fait des techniques d'argumentations et de contre argumentation intéressantes que nous avons exposée dans le *Chapitre V*.

En plus, dans ces cas, on traite de sujets intéressants comme celui des réformes et le problème de la surcharge, vers lesquels on voulait justement orienter le débat[1]. Ceci nous a permis de connaître des positions de certains

[1] Voir <u>supra</u>, *Partie II, Chapitre II*.

invités : C. le Pen et C. Prudhomme, qui se sont opposés, provoqués et confrontés, avec insistance (répétitions, négociations de leurs propres images et de ce qu'ils représentent, réactions tardives et nombreuses…).

3. Conclusion

Le nombre de cas recueillis dans cette catégorie témoigne de l'importance que les interlocuteurs y ont accordée, en vue de constituer des discours convaincants. Les groupes rappelés étant dans la majorité des cas, ceux que les invités représentent, nous en déduisons encore la valeur des autorités préalables de ces groupes et ainsi, des locuteurs eux-mêmes (car en faisant partie). Ce qui rend compte en fait, de l'efficacité des préparations accomplies par l'émission télévisée, qui ont bien contribué à donner lieu à ces arguments.

Nous constatons également que les locuteurs font quelques fois appel à l'autorité de groupes anonymes, mais que nous avons tenté d'identifier selon leur contexte d'emploi dans notre corpus.

Chapitre IV

CAS D'APPEL A D'AUTRES AUTORITES EXTERIEURES

1. Introduction

En argumentant, les locuteurs font quelques fois appel à une autorité qui n'est pas très éloignée d'eux : celle d'un interlocuteur. Etant donné que l'objectif de l'argumentation par l'autorité est de faire admettre un contenu (et éviter donc les contestations), en le rattachant à une source : une autorité qui a de l'ascendant sur l'interlocuteur, celui qui fait donc appel à l'autorité de son interlocuteur, estime que ce dernier ne peut s'opposer à ses propres témoignages ou à ce qui se rapporte à sa propre personne.

Les locuteurs peuvent encore faire appel à l'autorité d'une personne (qui n'est pas leur interlocutrice) ou d'une institution connue ; s'ils les estiment convenir à leurs objectifs argumentatifs.

Ci-dessous la suite du tableau entamé dans le chapitre précédent, où nous exposons les autres cas d'appel à des autorités extérieures, qui répondent, en fait, aux usages dont nous venons de parler dans cette introduction.

2. Cas recueillis

Parmi les cas qui suivent, nous constatons certains où l'autorité est une personne et d'autres où l'autorité est une institution.

2.1. L'autorité est une personne

2.1.1. L'autorité : l'un des interlocuteurs

Cas 27	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : C Le P** **• <u>Passage</u> : n°10** **• <u>Extrait</u> : « on a de plus en plus besoin… entre l'hôpital et la ville »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : YC** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage**
	Eléments provocateurs	**- Interventions de l'animateur : passages 1 (« comme d'habitude… ses difficultés ») et 7.**
	L'opinion	**- E1 : Il est important de lier l'hôpital à la ville.** **- E2 : Les gens qui se rendent à l'hôpital, le trouvent complexe (à cause de sa sanctuarisation).**
	Objectifs visés	**- Appuyer ce raisonnement argumentatif et convaincre de E1.** **- Eviter les contradictions de l'animateur, en se référant à ses propres propos : ceci est un acte flatteur.** **- Eviter aussi les contradictions des invités du débat, car les informations données par le présentateur sont considérées comme ayant été préalablement vérifiées par les organisateurs de l'émission.**
	Réactions	**- Aucune contestation notée.** **- YC dans le passage 15, se montre d'accord lui aussi avec C Le P sur une idée qu'il a énoncée dans ce passage et l'invite à la développer.** **- CP approuve E1 et appuie dessus son argumentation : cas 1, 21 et 28. Même chose pour PJ dans le cas 34.**
Cas 28	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°61** **• <u>Extrait</u> : « mais aujourd'hui… (est une réalité) »**

		• <u>Identité de l'autorité</u> : C Le P **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC, passage 60.** **- La première question de téléspectateurs** **- Probablement, le premier reportage diffusé aussi.** **- L'intervention de C Le P dans le passage 10 (la nécessité de coordonner l'hôpital à la ville).**
	L'opinion	**- E1 : Il faut remédier au problème du manque de coordination privé-public, qui cause la perturbation des urgences et de la production de soins.** **- E2 : C le P a lui aussi évoqué le problème du lien entre l'hôpital public et la ville.**
	Objectifs visés	**- Appuyer ce raisonnement et ainsi convaincre de la validité de E1.** **- CP a apparemment perçu dans la question qui lui a été posée, un reproche concernant le fait qu'il leur arrive de faire des consultations aux urgences. Il en parle donc ; et en donnant le problème de la coordination privé-public comme cause de celui de la surcharge, CP défait les urgentistes (lui y compris) des reproches qu'on pourrait éventuellement leur faire à ce sujet et les détourne sur les médecins de la ville, tout en sachant que l'un d'entre eux est présent sur le plateau : GV, son contradicteur principal. Il donne donc d'eux et de GV une image négative, qu'il oppose implicitement à l'image positive qu'il vient de donner (dans le passage 61) de lui-même et des autres urgentistes (par la même occasion).** **Cette provocation vise à amorcer une confrontation avec son opposant (ce qui nous rappelle le caractère compétitif et conflictuel des débats).** **- Faire ainsi appel à l'autorité de C Le P est flatteur**

		pour ce dernier et peut engager une coopération entre les deux interlocuteurs (ceci nous rappelle l'ambition de coopération dans tout débat surtout télévisé). **- Amener des changements dans l'ordre des choses : faire en sorte de coordonner l'hôpital à la ville.**
	Réactions	**- Les propos provocateurs de CP n'ont pas eu de réaction immédiate de GV – qui était ciblé –, mais de YC. GV réagira un peu plus tard, essentiellement dans le passage 74.** **- YC intervient pour défendre l'image des médecins privés (donc de GV : CP et YC ont ainsi donné lieu à une négociation de cette image) en faisant part – à deux reprises (insistance due à une offense) et avec deux chevauchements (réactions immédiates et empressées) – de son opposition aux propos de CP : passages 63 et 64.** **L'intervention de YC a également des fins civiques et attractives, puisqu'il témoigne de la considération à un invité, le mettant à l'aise et le flattant aussi en quelque sorte. Et en même temps, cela donne une bonne image du présentateur et de l'émission, qui veillent à ce que les invités ne perdent pas la face ; incitant ainsi les gens à participer à l'émission et non à la fuir.** **- CP réagit à ces interventions de YC (démontrant sa détermination à convaincre) dans le passage 65 où il fait encore appel à l'autorité à plusieurs reprises[1].** **- Passage 213 : PJ fait part d'une opinion qui va dans le même sens.**

[1] Voir supra, *Chapitre III*, cas 23.

Cas 29	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°73** **• <u>Extrait</u> : « vous disiez… incompréhensible »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : GV** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage**
	Eléments provocateurs	**- Le fait que CP vient d'intervenir dans plusieurs interventions où il s'est exprimé sur la demande des urgentistes et leur situation, tout en incitant ses interlocuteurs à lui répondre.** **- Le début du passage 73 où il signale l'opposition entre GV et CP : « Guy Vallancien qu'est-ce qui vous oppose »**
	L'opinion	**- E1 : GV est bien contre la grève des urgentistes, donc il s'oppose à CP (il fait partie du clan du contre).** **- E2 : La grève des urgentistes est incompréhensible (GV est donc contre la grève).**
	Objectifs visés	**- Confirmer E1 et convaincre de sa véracité.** **- Prouver aux téléspectateurs que GV s'oppose bien à CP ; et ainsi faire en sorte que les deux clans opposés prévus, le soient bien lors du débat, et ne pas risquer aussi que GV conteste cette idée d'opposition.** **- Organiser et continuer le fil des idées dans le débat (après avoir entendu quelqu'un, on souhaite entendre son contradicteur) : ceci devrait répondre aux attentes du public et travailler de ce fait, les fins civiques et attractives de l'émission.** **- Inciter GV à faire part de son opinion (en insistant sur ce qui l'oppose à CP : ceci est une invitation à la confrontation) ; nous montrant le caractère compétitif et conflictuel du débat, accentué et encouragé par l'animateur.** **- Attirer l'attention des téléspectateurs sur la présence**

		de deux parties opposées dans le débat, représentées essentiellement par ces deux interlocuteurs. **- Manifester de la considération au contradicteur (lui accorder l'occasion de répondre à ce qu'il vient d'entendre ; en souhaitant qu'il le fasse), toujours pour des fins civiques et attractives.**
	Réactions	**- Une confirmation de GV (dans le passage 74).** **- Les interventions de GV (du passage 74 au passage 102).** **- Une confrontation qui se manifeste entre GV et CP (du passage 103 au passage 125), alimentée par YC : on note l'emportement des trois interlocuteurs.**
Cas 30	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°86** **• <u>Extrait</u> : « puisque… calme »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : GV** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage**
	Eléments provocateurs	**- Les propos énoncés par GV dans le passage 79, contre les grévistes ; donc contre CP.** **- Passage 74 : « le malaise… en manifestation ».**
	L'opinion	**- E1 : Les urgentistes doivent répondre aux appels (ils n'ont pas le choix), car la surcharge dans certains services est monstrueuse (ils ne peuvent faire autrement).** **- E2 : La surcharge dans les urgences est différente d'un endroit à un autre ; il y'en a où c'est assez calme, mais il y'en a où c'est monstrueux.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- Prendre la défense des urgentistes (donc de CP), après la provocation dont GV a fait part dans le passage 79 et ainsi la tempérer, afin d'éviter que cela ne dégénère (ce**

		qui donne lieu à une négociation de l'image des urgentistes après l'atteinte portée par GV). En plus de manifester par la même occasion de la considération à CP (objectifs civiques et de commercialisation : dans l'émission on évite que les invités ne perdent la face et on discute les informations communiquées). **- Contrer les propos de GV.** **<u>Remarque</u> :** **Si YC a rappelé le témoignage de GV, ce n'est pas pour le soutenir (ce qui pourrait être flatteur), mais plutôt pour mieux le contrer.**
	Réactions	**- GV réagit dans le passage 87, avec beaucoup d'insistance (répétitions), en évoquant le calme qui caractérise certains services d'urgences ; tendis que YC dans cette intervention a mis l'accent sur l'aspect monstrueux qui est le point fort de son argumentation. GV s'oppose donc à YC, appuyant les arguments qu'il a émis (dans le passage 79).** **- YC s'emporte dans le passage 88, poussant GV à fournir des explications (passage 89). Ainsi la négociation de l'image des urgentistes continue avec beaucoup de détermination de la part des deux interlocuteurs ; l'un tentant de faire échouer l'argumentation de l'autre.**
Cas 31	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°128** **• <u>Extrait</u> : « le service d'urgence… un peu victime de son succès »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : 'Vous' (GV, auquel il s'adresse)** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage**

	Eléments provocateurs	**- La question de YC (passage 127).** **- L'intervention de GV dans le passage 89 (l'idée en rapport avec la surenchère).** **- Sa propre intervention, passage 126.** **- Les précédents propos échangés dans le débat.**
	L'opinion	**- E1 : Le service d'urgence souffre de la surcharge car il est victime de son succès.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette thèse.** **- Ajouter plus d'ascendant à son opinion, en rappelant que c'est la même que celle déjà abordée par GV. Ainsi le partage de cette opinion, est présenté comme garant de sa validité.** **- Prévenir les contestations de ses interlocuteurs (déjà celles de GV sont évitées, puisqu'il lui a rappelé que c'est aussi son opinion).** **- PJ est apparemment conscient qu'à travers le passage 126 (où il a fait appel à sa propre autorité pour argumenter), il a dû donner à ses interlocuteurs l'impression qu'il n'approuve rien de ce qu'ils ont dit et qu'il s'apprête à les contredire sur tous ou la majorité de leurs propos. PJ commence donc son intervention en montrant son accord avec GV, lui témoignant de la considération (voir le flattant aussi) ainsi qu'aux autres interlocuteurs : ceci vise à tempérer leurs appréhensions et les éventuels effets négatifs de son intervention du passage 126. La recherche de la coopération nous est donc illustrée dans ce passage.** **- Avoir peut-être l'appui de GV qui pourrait intervenir pour soutenir cette opinion (surtout en cas de contestation).** **- Fournir les explications sollicitées par l'animateur, et**

		qu'il voulait donner justement (il désirait intervenir dans le débat, et l'a montré par son intervention du passage 126). **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons le rôle du lieu de la quantité dans la présentation de l'opinion : ce que pense deux personnes est préférable et vaut mieux que ce que pense une seule, et rend l'opinion plus valide.**
	Réactions	**- YC approuve (passage 129).** **- YC soutient l'idée que les urgences ont du succès : passage 189 ; C Le P aussi : passage 191. Ce qui travaille et soutient l'avis de PJ.**
Cas 32	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°157** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Un directeur de centre hospitalier (PJ)** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence.** **- Le témoignage.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de CP (passage 72).** **- Les interventions de PJ, à partir du passage 136.**
	L'opinion	**- E1 : La demande des urgentistes, où ils réclament à être payé à l'heure, semble incongrue à certaines personnes.** **- E2 : Un directeur de centre hospitalier la trouve incongrue.**
	Objectifs visés	**- Faire admettre cette opinion.** **- Rendre valide ce constat (donc éviter qu'on le conteste) et ainsi justifier la question (où des explications de ce constat sont sollicitées) et se permettre de la poser.**

		<u>Fins civiques et attractives</u> : **- Répondre aux attentes du public (après les critiques de PJ sur les urgentistes, le public souhaiterait bien entendre les réponses du porte-parole des urgentistes présent sur le plateau et voir ses réactions) : ceci engage aussi une confrontation et enrichit le débat.** **- Donner à CP l'occasion de se défendre et de répondre aux critiques que PJ vient de faire (YC lui manifeste ainsi de la considération).** **Tout cela joue en faveur de l'image et de la réputation de l'émission : on y apporte un produit informationnel intéressant et on considère la personne de chaque invité (comme CP), ainsi que leurs opinions (la prise en considération de l'opinion de PJ, et le fait d'en faire le point d'appui, voire le point fort, d'une question du débat).** **- Nous constatons également que YC signale l'opposition entre PJ et CP, qui font apparemment partie de deux clans opposés (prévus par les organisateurs du débat) : ceci témoigne de la préparation préalable du débat et de son organisation.**
	Réactions	**- CP répond à la question de YC, dans le passage 158.**
Cas 33	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : CP** **• <u>Passage</u> : n°158** **• <u>Extrait</u> : « alors pourquoi… pouvait s'en occuper »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : GV** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage.**
	Eléments provocateurs	**- La question posée par YC dans le passage 157 et complétée dans le passage 159.** **- L'intervention de GV : passage 152 (essentiellement les propos portant sur l'activité programmée et non**

		programmée à l'hôpital). **- Peut-être aussi les interventions de PJ à partir du passage 136.**
	L'opinion	**- E1 : Les urgences sont négligées et méprisées (la demande des urgentistes vise à remédier à cela).** **- E2 : Il y a deux types d'activité à l'hôpital (la programmée et la non programmée) ; ce dernier a toujours fonctionné autour de l'activité programmée.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Fournir les explications demandées par YC.** **- Justifier la cause des urgentistes et ainsi leurs arguments (ceci vise des changements – en leur faveur –, dans l'ordre des choses).** **- Le fait d'appuyer son argumentation dans ce passage, sur l'idée de GV, vise à mieux contrer les propos avec lesquels son opposant l'a atteint dans le passage 152.** **- Rétablir son image ainsi que celle des urgentistes après les arguments *ad hominem* de GV (passage 152) : « mais la grosse majorité… Navarre » et « je ne mets pas… l'hôpital».**
	Réactions	**- Les interlocuteurs, même GV, sont d'accord avec CP là-dessus : passages 160, 162, 163, 164.** **- Réaction de YC dans le passage 174, où il propose une solution (au problème exposé en E1) refusée par CP (passage 177).** **- C Le P dans l'extrait suivant : « donc on a l'appareil… et le programmé » (passage 181), admet qu'il y a une désorganisation entre ces activités (ceci travaille et soutient l'idée exposée par CP).** **- C Le P dans le passage 191 admet que les urgences ont été marginalisées, et approuve donc l'avis de CP.**

Cas 34	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°213** **• <u>Extrait</u> : « maintenant l'histoire… c'est la vérité »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : C Le P** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage.**
	Eléments provocateurs	**- Les interventions de C Le P : passages 181 et 10.** **- Les interventions de CP, en rapport avec le sujet (passages 172, 61, 65, 68), ont pu participer à provoquer celle-ci.** **- Le problème des lits, évoqué par CP (passage123) et par GV qui a réagit aux propos de CP (passage 152).** **- Sa propre intervention : passage 132.**
	L'opinion	**- E1 : Il faut organiser la prise en charge des malades à l'extérieur de l'hôpital.** **- E2 : La sortie des malades a mal été organisée.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion (en donnant plus de poids et de force à son intervention par l'appel au témoignage de C Le P).** **- Rejoindre l'opinion de C Le P (ce qui pourrait être flatteur pour ce dernier ; d'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'il rejoint son avis dans ce débat). Ainsi C Le P pourrait aussi intervenir en faveur de cette idée de PJ (surtout en cas de contestation) : coopération.** **- Eviter les contestations (le contester serait contester également C Le P et aussi CP ; il n'est donc pas très probable que GV et YC le fassent).** **- Encourager des modifications dans l'ordre des choses (le fait que ce problème ait été soulevé par tous ces intervenants, ne laissera pas les téléspectateurs indifférents).** **- Poursuivre l'opinion qu'il avait entamée dans le**

		passage 132. **- Réagir au problème des lits abordé par CP (ne contestant pas son intervention, mais plutôt en admettant l'existence d'un manque d'organisation sur ce plan et en proposant une solution).** **<u>Remarques</u> :** **- L'opinion exprimée par PJ dans ce passage, rejoint aussi quelques interventions de CP qui a pris appui sur des propos de C Le P, de la même façon que PJ dans cet extrait.** **Le fait que PJ ne conteste pas l'opinion de CP sur le sujet (il la rejoint même), en plus qu'il ait tenu compte d'un problème évoqué par CP et a proposé une solution, est en quelque sorte modérateur pour les précédentes interventions qu'il a dirigé contre lui, et donne de PJ une bonne image, voire poussera ses interlocuteurs (dont CP) a avoir une bonne opinion de lui : l'esprit coopératif est présent.**
	Réactions	**- Réaction de YC (passage 216) : cette opinion a poussé YC à penser aux maisons de santé, dans lesquelles il voit une solution probable du problème (donc il soutient l'avis de PJ).**
Cas 35	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°317** **• <u>Extrait</u> : « oui je tout à fait… et des cancers »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : PJ** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de PJ du passage 313 (essentiellement les propos qui se rattachent à la question de la prévention).** **- La diffusion du troisième reportage.**

		- Les interventions de YC : l'argument *ad hominem* employé dans le passage 307, et le passage 309.
	L'opinion	**- E1 : La médecine n'est pas la seule responsable des problèmes de santé publique ; il y a la question de la prévention à considérer.** **- E2 : PJ vient de dire qu'il faudrait aussi tenir compte de la question de la prévention.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Soutenir l'opinion de PJ ; ce qui peut pousser ce dernier à le soutenir à son tour.** **- Réagir à l'argument *ad hominem* de YC, se défendre et défendre les responsables du domaine de la santé, en montrant que c'est un problème de prévention et que la médecine n'est pas la seule responsable de la gestion de cette situation.** **- Sensibiliser les téléspectateurs à la question de la prévention (ce qui pourrait apporter des modifications favorables de leur situation).**
	Réactions	**- L'un des interlocuteurs approuve : passage 318.** **- CP approuve (passage 329, l'expression : 'il faut effectivement que les médecins se concentrent sur la médecine') ; donc que leur tâche essentielle n'est pas la prévention.** **- Passage 392 : YC dit approuver les propos de PJ sur la prévention (propos qui sont ici approuvés par GV aussi).**
Cas 36	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : C Le P** **• <u>Passage</u> : n°389** **• <u>Extrait</u> : « vous devriez en toute log-… à mettre fin à la diète »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : CP** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage.**

	Eléments provocateurs	**- L'intervention de CP du passage 382.** **- On peut dire aussi, la question du téléspectateur, posée par YC dans le passage 380.** **- Ses propres interventions portant sur le nouveau mode de financement de l'hôpital, exemples : passage 42, 50, 52, 56.** **- Les contestations émises par CP, au sujet du nouveau mode de financement de l'hôpital, et des réformes de manière générale, exemples : les passages 55, 65.**
	L'opinion	**- E1 : Le nouveau mode de financement de l'hôpital est une bonne réforme.** **- E2 : Vous (CP) avez envie de venir à bout de la diète, et le nouveau mode de financement de l'hôpital vise justement cet objectif.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1 (convaincre essentiellement CP) et poursuivre et appuyer ses précédentes interventions là-dessus.** **- Répondre à la question que CP se posait au sujet de la diète, dans le passage 382.** **- Donner une bonne image du nouveau mode de financement de l'hôpital, en montrant cet objectif bénéfique auquel il aspire.** **- S'opposer aux précédentes contestations de CP (voire, les faire tomber) ; et enlever le doute qui aurait pu s'être installer dans l'esprit des auditeurs, à cause de ces contestations ; et ainsi les rassurer sur la valeur de ce nouveau système.** **<u>Remarque</u> :** **C Le P s'est appuyé sur les propos de CP du passage 382, pour faire valider E1 (auquel CP s'est opposé au préalable) et ses précédents arguments qui s'y**

		rattachent ; il a donc retourné les propos de CP contre lui (les présentant comme confirmant E1). Ce qui est provocateur et remet en question les contestations de CP. Surtout avec la référence (répétée : insistance) à la logique (appel aux valeurs), qui pourrait être intimidant pour CP, car sous-entendant qu'il se montrerait illogique, s'il continuait à désapprouver un système ayant une fin qu'il espère (une sorte de contradiction).
	Réactions	**- CP dans le passage 391 (et sur un ton ironique), signale que ce système n'a apparemment pas atteint l'objectif visé (il le soutiendrait peut-être s'il l'avait atteint) ; donc que c'est un mauvais système (il maintient ses contestations, et ne semble pas avoir été intimidé par l'intervention de C Le P).**
Cas 37	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°392** **• <u>Extrait</u> : « moi je trouve… les mains »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : PJ** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.** **- La compétence** **- Le témoignage** **<u>Remarque</u> :** **Cet argument est contenu dans un argument d'autorité faisant appel à l'autorité du locuteur.**
	Eléments provocateurs	**- La question du téléspectateur qu'il vient de poser dans cette même intervention.** **- Les propos de PJ se rapportant à la prévention, dans le passage 313.** **- Peut-être aussi tous les précédents propos échangés autour de la question de la prévention.**

	L'opinion	**- E1 : La prévention devrait se faire tout en amant (s'occuper de l'éducation, augmenter le nombre d'infirmières scolaires…).**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Appuyer cet avis de PJ.** **- Orienter les réponses des invités et les inciter à débattre là-dessus (animer et enrichir le débat : fins attractives).** **- Provoquer essentiellement une réaction de PJ (en l'interpellant, YC lui offre le tour de parole), pour qu'il développe ce point de vue, adopté par YC.** **- Amener peut-être des changements dans la réalité, en sensibilisant les gens à la question. Montrer un tel intérêt de la part d'un présentateur, joue en faveur de l'émission, où l'on a apparemment des fins civiques.** **- Ceci peut-être flatteur pour PJ (en tant qu'invité de l'émission) puisque YC donne une bonne image de lui ; et le fait de lui manifester ainsi de l'intérêt, a des fins attractives et civiques).** **C'est donc aussi de la notoriété de l'émission qu'il s'agit.**
	Réactions	**- PJ intervient à propos de la question, dans les passages 397 et 399 (il répond à l'interpellation de YC).** **- CP intervient également dans le passage 400 ; nous laissant ainsi constater que l'on débat là-dessus, comme l'a souhaité YC.**

Bilan

Nous venons de voir de nombreux cas d'appel à l'autorité de l'interlocuteur qui nous ont permis de noter certains constats intéressants. Ainsi, les invités s'appuient souvent sur les autorités les uns des autres, sans que cela ne soit

toujours une marque de coopération ou un acte flatteur, car un tel argument est quelques fois stratégique et vise, entre autres, à retourner les propos de l'opposant contre lui. Ce qui est supposé l'empêcher de répondre ; mais la détermination des invités qu'on a constaté tout au long de notre étude des cas, fait qu'ils réagissent souvent et avec insistance.

La confrontation (dans laquelle l'importance des images apparaît) est issue essentiellement de l'existence de clans opposés dans le débat. Y. Calvi ne manque pas de rappeler la présence de cette opposition pour provoquer les invités et animer le débat ; et ce, en faisant appel à leurs autorités. Mais nous constatons qu'il effectue aussi ce genre d'appels en vue d'encourager les invités à intervenir.

Nous notons encore que le présentateur réagit différemment à leurs interventions (tantôt pour tempérer et tantôt pour provoquer, soutenant quelques fois l'un et d'autres fois son contradicteurs). Tout cela, pour servir les fins civiques et commerciales de l'émission télévisée.

Ci-après, nous présentons les cas où l'autorité convoquée est une tierce personne.

2.1.2. L'autorité : une tierce personne

Cas 38	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°1** **• <u>Extrait</u> : « c'est une des annonces… en comble »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Nicolas Sarkozy (le président de la république française).** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence** **- Le témoignage**
	Eléments provocateurs	**Aucun élément provocateur noté.**
	L'opinion	**- E1 : L'hôpital public vit une situation inquiétante et a**

		besoin d'une réforme complète.
	Objectifs visés	**- Prouver la véracité de cette thèse.** **- Ancrer le débat dans l'actualité sociale (objectif civique de l'émission médiatique).** **- Justifier la nécessité d'un tel débat et le choix du titre du jour.** **- Susciter l'intérêt (objectif attractif et de commercialisation).**
	Réactions	**- C Le P soutient l'idée que l'hôpital est en crise (passage 4), mais remet en question celle d'y trouver des solutions définitives (argument d'autorité : cas d'appel à l'autorité du locuteur, dans le passage 16 : « c'est un lieu… n'existe pas »). YC réagit à cela (passage 18).**
Cas 39	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°1** **• <u>Extrait</u> : « je vous parle pas de crise… république »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Nicolas Sarkozy (le président de la république française)** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence** **- Le témoignage**
	Eléments provocateurs	**- Aucun élément provocateur noté.**
	L'opinion	**- E1 : L'hôpital est en crise. Il présente une crise morale, sociale et de gouvernance, mais pas de crise de soins (il a besoin de réformes).**
	Objectifs visés	**- Appuyer cette thèse.** **- Ancrer le débat dans l'actualité sociale (objectif civique).** **- Justifier le titre du débat ainsi que la nécessité du débat lui-même.**

		- Susciter l'intérêt (objectif attractif et de commercialisation). **- Donner une image positive des urgentistes (donc de CP ; renforçant son autorité préalable) dont la grève n'a pas porté atteinte à la production de soins.** **- Poser la première question.** **<u>Remarque</u> :** **- Le fait d'avoir répété à deux reprises, l'appel à la même autorité, dans le même passage (au début et à la fin), montre l'insistance du présentateur sur l'identité de la source responsable de l'information énoncée (ce n'est pas l'émission mais le président). Cette autorité, étant apparemment considérée comme ayant plus d'ascendant et de crédibilité (hiérarchie des autorités, retrouvée dans les représentations collectives), est présentée comme prouvant la correction de cette information.**
	Réactions	**- Mêmes réactions que dans le cas 38 ci-dessus.**
Cas 40	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°74** **• <u>Extrait</u> : « une commission… reçoit tout le monde »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Gérard Larcher** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence.** **- L'expérience.** **- La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC, passage 73. Peut-être aussi celle du passage 75.** **- Les précédents échanges (essentiellement avec CP) sur le problème de la surcharge des hôpitaux.** **- Peut-être encore, le premier reportage puisqu'il porte là-dessus.**

	L'opinion	**- E1 : Plusieurs solutions avaient commencé à se faire, pour remédier au problème de la surcharge des hôpitaux.** **- E2 : Larcher a fait une commission dans cet objectif.**
	Objectifs visés	**- Prouver E1 et ainsi en convaincre et en éviter les contestations (les exemples de solutions en cours qu'il donne dans ce passage, renforcent son argumentation).** **- Répondre à la sollicitation de YC, en fournissant les éléments de contestation et les explications attendus.** **- S'opposer aux précédentes interventions de CP (sur la question de la surcharge et des réformes).** **- Engager une confrontation avec CP.** **- Montrer que les choses allaient en s'arrangeant, donc que la grève n'avait pas à avoir lieu (ceci porte atteinte à l'image des urgentistes, dont CP).**
	Réactions	**- L'intervention de YC (passage 104), où il qualifie les propos de GV de fous et de kafkaïens ; les mettant en doute, et donc pouvant toucher à leur ascendant sur l'auditoire (cette intervention donne l'impression que YC prend le parti des urgentistes : ceci peut servir les fins civiques et attractives de l'émission).** **- GV arrive, après plusieurs tentatives de prise de parole échouées (dans les passages 106, 107, 108, 109), à répondre dans le passage 109 (où il laisse entendre qu'il y a de la logique dans ses propos) et les passages 111 et 113 (où il réagit au terme 'kafkaïen', avec un argument *ad hominem* dans le passage 111).** **- CP réagit encore (passage 114) à l'intervention de GV du passage 113, en la banalisant.**

Cas 41	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°74** **• <u>Extrait</u> : « une autre mission… André Flajolet »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : André Flajolet** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence**
	Eléments provocateurs	**- Mêmes éléments provocateurs que dans le cas 40 ci-dessus.**
	L'opinion	**- E1 : Plusieurs solutions avaient commencé à se faire, pour remédier aux problèmes de l'hôpital.** **- E2 : Flajolet a fait une mission dans cet objectif.**
	Objectifs visés	**- Mêmes objectifs que dans le cas 40 ci-dessus.**
	Réactions	**- Mêmes réactions que dans le cas 40 ci-dessus.**
Cas 42	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : YC** **• <u>Passage</u> : n°104** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Patrick Pelloux[1]** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - Le témoignage.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de GV dans le passage 74.** **- Sa propre intervention du passage 101.**
	L'opinion	**- E1 : Les propos de GV du passage 74, sont fous et témoignent de ce que Pelloux a qualifié de kafkaïen (déraisonnable, désorganisé, angoissant, absurde…).** **- E2 : Les mesures prises pour remédier aux problèmes de l'hôpital ont un aspect kafkaïen.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons que cet argument se base sur un terme : 'kafkaïen', en rapport avec les valeurs et représentations collectives.**

[1] Médecin urgentiste, président de l'AMUF, vice-président de la confédération des praticiens des hôpitaux (une organisation intersyndicale) et chroniqueur qui écrit souvent des anecdotes se rattachant à son métier.

	Objectifs visés	**- Convaincre de cette thèse, donc mettre en doute les propos de GV, et ainsi toucher à leur ascendant sur le public.** **- Critiquer les réformes dont GV a parlé (en donner une image négative) ; ce qui donne également une mauvaise image de GV, car étant responsables de quelque(s) réforme(s).** **- Rétablir l'image des urgentistes et ainsi de CP (il lui témoigne donc de la considération, visant à le mettre à l'aise, et à réaliser les fins civiques et attractives de l'émission), après l'atteinte qui leur a été portée par GV.** **- Tempérer les effets des propos de GV afin d'éviter d'éventuels déchaînements.** **- Répéter et poursuivre sa sollicitation du passage 101, en vue d'inciter GV à fournir des explications de ses propos (essentiellement ceux portant sur l'idée de 'manipulation politique').**
	Réactions	**- GV arrive, après plusieurs tentatives de prise de parole échouées, dans les passages 105, 106, 107, 108, 109 (ce qui prouve l'emportement de YC), à répondre dans le passage 109 (où il laisse entendre qu'il y a de la logique dans ses propos) ; puis dans les passages 111 (où il réagit surtout au terme 'kafkaïen', avec un argument *ad hominem* – visant à disqualifier l'autorité convoquée par YC), et 113 (dans lequel il laisse comprendre que la parole d'un syndicat – parmi tant d'autres – ne prouve rien, visant toujours à disqualifier l'autorité).** **- CP réagit (passage 114) à l'intervention de GV du passage 113, en rappelant que la quantité ('il y a 350 syndicats') ne dévalorise ou ne banalise pas pour autant les propos de Pelloux (c'est la qualité de la personne ou**

		du contenu qui prime). Ainsi il rétablit la valeur de l'argument d'autorité de YC, que GV a tenté de faire échouer. **- YC continue à solliciter des explications de l'accusation de manipulation politique portée par GV contre les urgentistes : passages 110 et 115.**

Bilan

Les cas notés dans cette catégorie sont peu nombreux par rapport à ceux où l'autorité est un interlocuteur. Cela montre que les interlocuteurs ont tendance à employer les arguments de la catégorie précédente, peut-être parce que cela leur permet d'avoir plus d'ascendant les uns sur les autres en s'impliquant de la sorte.

Seuls Y. Calvi et G. Vallancien ont fait appel aux autorités de tierces personnes. Le présentateur a d'abord convoqué à deux reprises (insistance) l'autorité de N. Sarkozy essentiellement pour ancrer le débat dans l'actualité sociale et le justifier (fins civiques et attractives). Puis, il a fait appel à l'autorité du président de l'AMUF pour tempérer les propos provocateurs (desquels nous avons relevé les cas recueillis dans cette sous partie) dirigés par G. Vallancien contre les urgentistes. Y. Calvi, par ce dernier emploi, a également provoqué le spécialiste et a porté atteinte à son image.

Cette négociation d'images ainsi que l'application des deux invités dans l'argumentation et la contre argumentation rendent compte de leur opposition et du caractère conflictuel et compétitif qui règne entre eux.

Nous entamons maintenant l'étude des cas où l'autorité est une institution.

2.2. L'autorité est une institution

Cas 43	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : C Le P** **• <u>Passage</u> : n°239** **• <u>Extrait</u> : « dans la plupart des pays… est un hôpital privé à but non lucratif »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - Le Karl Dickens Institut.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC : passage 238, où il pose la question du téléspectateur et y réagit en même temps.**
	L'opinion	**- E1 : Les fondations privées à but non lucratif sont le modèle dominant de l'hôpital dans la plupart des pays, y compris les plus sociaux (ce ne sont pas les hôpitaux privés).** **- E2 : Le Karl Dickens Institut est une fondation privée à but non lucratif.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons le rôle joué par l'appel aux valeurs et représentations collectives pour accroître l'ascendant de l'argument : la réputation de l'institut (le fait que c'est celui qui décerne le prix Nobel de médecine), et l'appui sur le lieu de la quantité (la plupart des pays, y compris les plus sociaux, qu'il confronte à l'appel à l'évocation des 'Pays-Bas')[1].**
	Objectifs visés	**- Donner plus de force et de crédibilité à son opinion et ainsi convaincre de la validité de E1.** **- S'opposer au sens qu'il a compris de l'intervention du téléspectateur[2].** **- Eviter les contestations, grâce à l'exemple qu'il donne**

[1] Voir le cas 26.
[2] <u>Idem</u>.

		et qu'il présente comme une autorité sur laquelle il appuie son argument.
	Réactions	**- Aucune réaction notée.**
Cas 44	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°313** **• <u>Extrait</u> : « le conseil régional du Nord… qui le font »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : Le conseil régional du Nord** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- La diffusion du troisième reportage.** **- Les interventions de YC : l'argument *ad hominem* employé dans le passage 307, et le passage 309.**
	L'opinion	**- E1 : Il y a des solutions qui ont commencé à voir le jour dans la région, dans le but de venir à bout de ses problèmes (les responsables en ont pris considération et ont déjà commencé à s'en occuper).** **- E2 : Le conseil régional du Nord a contribué à remédier à la situation du Nord Pas de Calais.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Réagir à l'argument *ad hominem* de YC, se défendre et défendre les responsables du domaine de la santé dans cette région ; ce qui permet ainsi de sauver leur image (ils ne se sont pas montrés négligents ou indifférents à la situation mais sont en train d'y remédier).** **- Peut-être aussi que cette interventions à pour but de rassurer les téléspectateurs (fin civique).** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons l'appel aux valeurs et représentations collectives qui est le point fort de l'argument, essentiellement par l'expression : 'une des rares régions' (l'appel aux lieux de l'unité et de la qualité), mais aussi**

		les expressions : 'très fortement', 'je rends hommage'.
	Réactions	**- YC approuve (passage 314).**
Cas 45	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : GV** **• <u>Passage</u> : n°361** **• <u>Extrait</u> : « mais demain… mon métier »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - L'institut national contre le cancer.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- La question SMS, passage 358.**
	L'opinion	**- E1 : Il y a une disparité (une évaluation est en train de se faire dans le domaine de la santé).** **- E2 : L'institut national contre le cancer est en train d'évaluer les hôpitaux, cliniques…**
	Objectifs visés	**- Convaincre de cette opinion.** **- Répondre à la question du téléspectateur.** **- Donner une bonne image de lui-même et de sa clinique (il se distingue de certains chirurgiens, et sa clinique de certaines autres). Ceci pourrait avoir pour fin d'inciter les gens à se rendre à sa clinique.** **- Donner aussi probablement, une mauvaise image de certains établissements et de quelques uns de ses confrères, et inviter le public à s'en méfier.** **- Rassurer les téléspectateurs quant à la fiabilité de certains endroits où ils peuvent se faire soigner en sécurité (fin civique).**
	Réactions	**- Réaction de PJ dans le passage 362 : il semble approuver les propos que GV vient d'énoncer.** **- Probablement aussi les interventions de PJ, passages 364 (où il emploie trois arguments faisant appel à sa**

		propre autorité : « je je voudrais intervenir… se faire soigner à l'hôpital public», « je me porte garant… la qualité elle est là », « peut-être… le Nord Pas de Calais »), et 367 (où il emploie deux arguments faisant appel à sa propre autorité : « exactement… je m'inscris en faux », « et (j'engage ma responsabilité)… que je dirige», et un argument *ad hominem* : « donc que les choses… ne le fait pas »). Dans ces deux passages, PJ conteste l'idée que l'hôpital public est dangereux et fait appel à son autorité pour l'affirmer. Il émet aussi une critique contre les cliniques, provoquant GV qui réagit dans le passage 369 (où il fait aussi appel à son autorité, et à l'argument *ad hominem* contre l'hôpital public ; mais finalement tempère son intervention, en affirmant avoir généralisé ses propos aux cliniques et aux hôpitaux ; ce qui sous-entend qu'il a été victime d'un malentendu). **Ceci est une confrontation entre deux opposants. Nous constatons également leur emportement, d'où l'importance de la question et des accusations et critiques portées.**
Cas 46	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°399** **• <u>Extrait</u> : « mais la prévention… à mener »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - L'hôpital** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence** **- La représentation collective.**
	Eléments provocateurs	**- L'intervention de YC du passage 392.** **- Sa propre intervention du passage 397.** **- Peut-être aussi les précédentes interventions dans le débat, se rapportant à la question de la prévention (dont les siennes), comme les passages 313 et 317 par exemple.**

	L'opinion	**- E1: L'hôpital doit contribuer à la prévention.** **- E2 : L'hôpital a des qualités requises pour contribuer à la prévention.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Continuer et appuyer ses opinions des passages 397 et 313.** **- Donner une bonne image de l'hôpital, et donc de ceux qui y travaillent (dont lui-même).** **- Répondre à l'interpellation de YC.** **<u>Remarque</u> :** **Nous constatons que dans cet extrait, PJ répète l'idée déjà exprimée dans l'énoncé suivant, du passage 313 : « on est vraiment (dans les normes)… dans cette affaire ». Cette répétition communique son insistance sur cette idée dont il veut convaincre.**
	Réactions	**- Réaction de CP dans le passage 400, où il fait un reproche aux dirigeants de l'hôpital (dont PJ) et à certains médecins (à propos du fait de ne pas s'occuper suffisamment du social). PJ et d'autres interlocuteurs de CP approuvent tous ses propos (on peut dire qu'ils l'admettent).**
Cas 47	**Eléments de présentation**	**• <u>Locuteur</u> : PJ** **• <u>Passage</u> : n°435** **• <u>Extrait</u> : « mais je peux dire… il faut y aller »** **• <u>Identité de l'autorité</u> : - La corporation des directeurs d'hôpitaux.** **• <u>L'argument s'appuie sur</u> : - La compétence** **- La représentation collective** **<u>Remarque</u> :** **Cet argument d'autorité en comprend un autre qui fait appel à l'autorité du locuteur.**

	Eléments provocateurs	**- La question du téléspectateur posée par YC dans le passage 424.**
	L'opinion	**- E1 : Le métier de directeur d'hôpital est difficile, stressant, mais passionnant.** **- E2 : Dans la corporation des directeurs d'hôpitaux, la difficulté et l'aspect stressant du métier sont apparents.**
	Objectifs visés	**- Convaincre de E1.** **- Répondre à la question du téléspectateur et l'inciter à faire ce métier, tout en le prévenant des difficultés qu'il y rencontrera.** **- Donner une bonne image de la corporation et de lui-même : le métier est difficile mais ils l'assument.**
	Réactions	**- YC approuve les propos de PJ (passage 437).**

Bilan

Nous terminons notre étude des cas d'argumentation par l'autorité extérieure, par ceux exposés dans la sous partie ci-dessus, dont le nombre est égal à celui des cas où l'autorité est une tierce personne.

Ces cas d'appel à l'autorité d'une institution font part, entre autres, de l'importance de donner une bonne image de soi, de son groupe ou de son institution (nous y notons le rôle des valeurs et représentations collectives qui y contribuent généralement). Cette importance est telle que des opposants qui se sont souvent soutenus lors du débat, se confrontent dans une situation conflictuelle où nous notons des emportements et des confrontations et négociations d'images (ce qui nous informe sur l'irritation que cause une atteinte à l'image). P. Jahan a même fait appel, et à plusieurs reprises (insistance qui est aussi marquée par des répétitions), à sa propre autorité pour contrer les propos de G. Vallancien.

Nous constatons également comment ces deux invités ont cherché à rassurer les télespectateurs ; ce qui a une visée civique, et donne en même temps d'eux

une image positive nous prouvant encore la valeur de l'image pour les interlocuteurs.

3. Conclusion

Nous constatons à travers cet exposé de cas, que les invités font surtout appel aux autorités des uns et des autres ; soit pour se soutenir, soit pour mieux se contrer. Ce qui rend compte de leur application et de leur détermination dans le débat, ainsi que de la richesse des entreprises argumentatives. En plus que cela témoigne du caractère symétrique de l'interaction où les invités occupent des places similaires, leur permettant de faire appel aux autorités des uns et des autres et de se confronter, sans être intimidés ; leurs autorités préalables étant en fait aussi importantes les unes que les autres.

Chapitre V
RESULTATS DE L'ANALYSE

L'analyse que nous venons d'exposer à travers les quatre chapitres, nous a permis d'identifier des éléments caractérisant l'emploi de l'argumentation par l'autorité où il est fait appel à des autorités extérieures.

Certains de ces éléments sont essentiellement en rapport au cadre discursif et d'autres aux deux cadres communicationnels. Mais dans une interaction, tous ces éléments sont conjugués. Ce qui nous a permis également de constater la déterminations des invités à convaincre, ainsi que de relever des cas d'argumentation et de contre argumentation intéressants.

1. Les éléments en rapport au cadre discursif

1.1. La référence courante aux valeurs, lieux et représentations collectives

♦ Nous constatons dans bon nombre de cas, la référence aux valeurs et représentations collective, qui nous fait part de leur importance dans l'entreprise argumentative ; exemples : cas 2/6/9/10/11/13/16/23/36/42/43/44…[1]

Les lieux sont également très utilisés, surtout celui de la quantité que nous avons retrouvé essentiellement dans les cas d'appel à l'autorité des groupes, majoritaires parmi les cas étudiés :

- La référence au lieu de la qualité, exemples : cas 1/14/23/44…
- La référence au lieu de la quantité, exemples : cas 1/3/12/16/17/18/19/20/23/24/25/26/31…
- La référence au lieu de l'unité, exemples : cas 14/44…

[1] Ce relevé de cas n'a pas pour objectif de faire une étude exhaustive, mais sert juste à attirer l'attention sur l'écart entre le nombre de cas relevés pour illustrer chaque remarque ; car nous avons en fait cherché à retrouver le maximum de cas qu'il nous a été possible de noter à chaque fois. La fréquence de l'occurrence d'une remarque témoigne ainsi de son degré d'importance.

♦ Ces références peuvent contribuer à donner une image positive : comme dans les cas 2/13/14…

1.2. L'importance de l'image

♦ L'image a joué un rôle important dans la constitution ou la négociation de l'autorité préalable. Nous pouvons le voir à travers les *Chapitres I* et *II*, comme à travers des cas du tableau tels que les cas 15/39…

Il est ainsi important pour les invités de donner une image positive d'eux-mêmes. En témoignent les cas : 3/11/17/20/22/44/45…

♦ Ceci peut apparemment se faire, en défendant ce qu'ils (ou ceux qu'ils) représentent (pour se défendre quelques fois) : comme l'a fait C. Le Pen dans les cas 23/24, ou C. Prudhomme, dans les cas 1/2/13/14 (en défendant son groupe : les urgentistes). Nous trouvons aussi des cas, comme les cas 10/11/12/20/21/22/46/47… par exemple, où les locuteurs défendent, en plus de leurs personnes, leurs confrères et collègues.

♦ L'importance de l'image apparaît également, à travers les atteintes que les interlocuteurs portent aux images les uns des autres, exemples :

- C. Prudhomme à celle de C. Le Pen dans le cas 23.
- P. Jahan et G. Vallancien à l'image de C. Prudhomme dans le cas 2.
- G. Vallancien à l'image des urgentistes (donc de C. Prudhomme) : cas 15/18/40/41…
- Le cas 42 où il s'agit de donner une image négative d'un représentant (P. Pelloux), en touchant à celle de ce qu'il représente (le syndicat).

♦ Elle apparaît encore, à travers les tentatives de rétablissement des images auxquelles on a porté atteinte (négociation d'images). Prenons les exemples suivants :

- C. Prudhomme a porté atteinte à l'image de C. Le Pen dans le cas 23. L'économiste de la santé la rétablit lui-même dans le cas 24.

- C. Prudhomme donne une mauvaise image de G. Vallancien. Calvi la rétablit : cas 28.

- G. Vallancien rétablit sa propre image après que le présentateur y ait porté atteinte : cas 3/17/42…

- L'intervention tardive de Y. Calvi (dans les réactions) met en doute les propos de G. Vallancien et rétablit ainsi l'image des urgentistes (dont C. Prudhomme) : cas 15/40/41…

- C. Prudhomme rétablit son image et celle des urgentistes après l'atteinte portée par G. Vallancien : cas 18…

- D'autres cas encore peuvent être notés : cas 4/5/20/21/30/33/35/44…

♦ L'importance des images est d'autant plus accrue qu'il existe des clans opposés dans le débat. En témoigne la négociation des images (qui en résulte).

1.3. La valeur de l'autorité préalable

♦ Les autorités préalables prédisposent à l'argumentation par l'autorité, en offrant aux interlocuteurs des éléments sur lesquels ils peuvent l'appuyer. Ainsi, nous remarquons à travers les cas étudiés, qu'ils ont essentiellement appuyés leurs arguments sur les témoignages (peut-être parce que faisant office de preuves, tels les citations d'experts dans un travail de recherche), les compétences (l'importance accordée dans le débat aux compétences est probablement en cause ; les invités l'ayant en fait été en premier lieu pour cela) et les représentations collectives auxquelles ils ont fait appel le plus (sûrement parce qu'elles émanent du partage d'opinions et de valeurs ; devenant ainsi un point fort dans ce type d'argumentation).

♦ Nous constatons aussi la valeur que l'autorité préalable a eu dans la présentation des invités (où elle a servi les fins civiques et attractives de l'émission télévisée), ou dans le cas 9.

2. Les éléments en rapport aux deux cadres communicationnels

2.1. Les effets du cadre médiatique

♦ Le souci de réaliser les objectifs civiques et de commercialisation est très présent, que ce soit à travers l'intérêt accordé à l'autorité préalable (comme nous venons d'en parler), ou à travers les différents emplois de l'autorité extérieure ; exemples : cas 7/28/29/30/32/34/38/39/41/42/45…

♦ On voit également la fonction civique et attractive de l'émission, à travers les interventions de Calvi qui veille tantôt à animer le débat et à provoquer des interventions des invités, comme dans les cas 2/4/6/10/13/14/15/18/20/21/23/26/35/37… ; et tantôt à tempérer les provocations des invités : cas 28/30/34/42… par exemple.

2.2. Les effets du cadre du débat

2.2.1. L'organisation particulière du débat

♦ Nous avons vu dans le *Chapitre I* de l'analyse, comment l'entrée en matière a été préparée selon des étapes que des psychologues estiment adéquates pour la réalisation d'une introduction captivante. Nous avons également constaté l'importance des autorités préalables des invités, mises en avant dès le début de l'émission pour capter l'attention des téléspectateurs et leur présenter 'qui' est chargé de répondre à leurs interrogations sur le sujet ; en plus de leur donner une idée sur les clans opposés et les sujets secondaires qu'il est possible de traiter (ce qui correspond aux orientations auxquelles nous avons consacré le *Chapitre II* de cette partie).

Ces détails témoignent donc de l'organisation particulière des *débats télévisés*, qui doit répondre, à la fois, à des exigences du débat en tant qu'interaction particulière, et à celles du cadre médiatique.

♦ Pour bien préparer le débat, les invités ont été informés de l'identité de leurs adversaires ; ce qui leur a permis de prendre le temps de se renseigner les uns

sur les autres (en vue d'alimenter leur argumentation et contre argumentation) et ainsi se présenter au débat avec les idées qu'ils avaient déjà d'eux et de leurs conceptions des choses, ou qu'ils viennent de s'en constituer. Dans le cas 13 par exemple, C. Prudhomme a voulu laisser entendre à ses interlocuteurs que la rémunération ne préoccupe pas tellement les urgentistes, mais la réaction de P. Jahan montre qu'il n'y a pas cru, car connaissant bien la demande des urgentistes.

L'importance des interventions de l'animateur

♦ En plus de travailler la fonction civique et attractive de l'émission, les interventions de Y. Calvi témoignent également de l'organisation particulière du débat (comme le fait de lui poser des orientations) : cas 29/32…

Dans le cas 29 par exemple, Y. Calvi, après avoir questionné C. Prudhomme, questionne son contestataire G. Vallancien (ancrant la réalité des clans opposés), pour lui donner l'occasion de répondre à C. Prudhomme. Il lui manifeste ainsi de la considération, en même temps qu'il veille à organiser et animer le débat ; ce qui garantit aux téléspectateurs consommateurs, un produit intéressant.

♦ Tempérer les interventions provocantes est en rapport aussi à l'organisation particulière des débats (la présence d'un modérateur).

♦ En portant attention aux éléments provocateurs des cas d'argumentation par l'autorité extérieure recueillis, nous pouvons constater que les interventions de l'animateur ont été très influentes ; ce qui est probablement dû à son rôle d'animateur chargé de solliciter des interventions des invités, les inciter à répondre à leurs interlocuteurs, les provoquer…

2.2.2. La présence des clans opposés

D'un côté, l'existence de clans opposés dans le débat a eu son impact sur la technique d'argumentation que nous étudions. De l'autre, cette dernière nous permet de reconnaître les traits caractérisant le débat (énumérés dans le *Chapitre*

III de la *Partie théorique*), comme justement le fait de mettre en jeu deux clans opposés qui impliquent certaines réalités.

Ceci est explicité dans ce qui suit :

La compétitivité

♦ Le caractère compétitif et conflictuel des interventions, les provocations, contestations et confrontations (la confrontation des images souvent inclue), animent le débat en incitant à l'argumentation ; exemples :

- Entre C. Prudhomme et G. Vallancien : cas 14/28…
- Entre C. Le Pen et C. Prudhomme : cas 36…
- P. Jahan et G. Vallancien contre C. Prudhomme : cas 2…
- Les personnes du même clan aussi peuvent se provoquer et se contredire : cas 45…
- Les interventions de Y. Calvi encouragent ce caractère primordial dans tout débat, essentiellement télévisé (ce qui s'ajoute aux effets des interventions du présentateur) : cas 6/17/18/26/28/40/43/44… par exemple.
- Celles des invités ont été les éléments qui ont provoqué le plus la technique d'argumentation qui nous intéresse ; ce que nous sommes tentée de rattacher à l'aspect compétitif qui règne entre les débattants et les incite à se répondre, et ainsi à se confronter ; d'autant plus qu'une telle conclusion témoignerait avec force de l'importance de cet aspect dans le débat.
- Nous constatons encore que l'emploi de beaucoup de cas a été provoqué, entre autres, par les propres interventions des locuteurs ; exemples : cas 1/9/16/18/19/21/22/29/31/34/36/37/42/46… Nous soulevons l'idée que cela est peut-être dû à quelques effets de la compétitivité qui existe entre les invités du débat, tels que la *détermination* de ces derniers (dont nous allons parler ci-après), car nous remarquons qu'ils ne manquent pas de continuer leurs idées, même après avoir été interrompus. Ceci nous montre en plus, à quel point les invités sont attachés à leurs opinions et en sont convaincus eux-mêmes ; chose qui rend encore moins évidentes, la tâche de se persuader les uns les autres.

La coopération

♦ L'ambition de coopération et la flatterie (surtout dans l'appel à l'autorité de l'interlocuteur) contribue au bon déroulement du débat et ainsi à l'entreprise argumentative : cas 19/27/28/31/34…

♦ Les intervenants s'appuient quelques fois sur les idées des uns et des autres dans leur argumentation (ce qui est une preuve de coopération et peut s'avérer flatteur) : cas 1/4/5/8/19/21/28/31/34/35…

♦ Ils s'inspirent également des expressions des uns et des autres : cas 8/10/11…

♦ Entre opposants on se soutient souvent. En témoignent les cas : 3/4/5/9/19/35…

♦ Il arrive que quand l'un des invités flatte l'autre en le soutenant ; ce dernier le soutient alors à son tour ; comme l'indiquent les cas 4/5…

♦ Représenter des clans opposés n'empêche apparemment pas de se montrer, de temps à autre, d'accord l'un avec l'autre : cas 4/7/8/34/35…

♦ Mais se montrer conciliant avec son opposant peut être stratégique. Nous avons l'exemple des cas 4/35… (C. Prudhomme approuve l'idée de G. Vallancien), les cas 3/7/8/11…

La symétrie

♦ La symétrie qui caractérise le débat, est appuyée par la similarité de l'importance des autorités préalables des invités. Ce qui contribue au caractère compétitif des échanges (en l'accentuant), comme à leur caractère coopératif (étant donné que la compétitivité est accrue, ce caractère doit l'être encore plus pour en éviter les fâcheuses conséquences possibles).

La finalité du débat

♦ Beaucoup de cas notés visent à provoquer des changements dans l'ordre des choses. L'enjeu est alors de taille et motive de loin l'argumentation, exemples : cas 1/4/5/7/8/11/12/13/14/18/20/21/28/33/34/35/37/45…

3. La détermination des invités à convaincre

Cette détermination est probablement due en grande partie, au cadre médiatique (le souci qu'ont les invités, de se montrer aussi performants que possible) ; d'autant plus que les discours produits lors d'une interaction participent à la construction de l'image.

Nous pouvons la déduire à partir des constats suivants :

♦ Les invités n'abandonnent pas facilement ; ils sont loin de se résigner face aux contestations et s'attachent beaucoup à leurs opinions, voulant absolument convaincre leur auditoire. L'exemple en est donné par ces cas : cas 15/18/23/28/29/30/40/41/42…

♦ Les réactions, parfois, se font tardives (les interlocuteurs reviennent à la charge), exemples :

- Réaction de C. Prudhomme : cas 23…
- Réaction de G. Vallancien dans le passage 74, aux provocations de C. Prudhomme : cas 28…
- C. Prudhomme désapprouve les réformes ; C. Le Pen réagit dans le passage 389 : cas 1…
- Quelques fois, le cas noté est en soi une réaction tardive à de précédents propos. En voici des exemples : cas 4/5/28/34/35/36…
- Ou encore les cas : 2/3/13/15/21/31/33/40/41…

♦ Un autre indice de cette détermination est le renforcement de l'autorité après une tentative de sa disqualification (élargissement du cercle) : des 'pays modernes' (autorité contestée), cas 23, au 'monde entier' (autorité non contestée), cas 24.

♦ Certaines interventions ont suscité beaucoup de réactions (donner son opinion avec force) – dont certaines sont tardives –, ou un emportement ; vu leur importance et leur effet sur les interlocuteurs ; exemples : 2/5/18/29/30/42/45…

♦ Les répétitions dans les réactions montrent l'insistance et la détermination des invités pour être persuasif ; ce dont témoignent les cas suivants : cas 5/6/18/23/30…

4. Des cas d'argumentation et de contre argumentation intéressants

L'analyse effectuée dans ce mémoire de recherche, nous a permis d'apprécier certaines manières de procéder, adoptées dans certains cas par les invités du débat, pour argumenter ou contrer une argumentation. Nous en évoquons quelques unes dans ce qui suit :

♦ Cas 23 et 24 : C. Le Pen élargit le cercle de l'autorité pour faire asseoir son argument et convaincre de E1 (ceci prouve qu'il concentre ses efforts sur l'identité de l'autorité et veut faire de la deuxième autorité utilisée, le point fort de son argument) ; tandis que C. Prudhomme (qui a contesté la première autorité, mais pas la deuxième ; ne semblant pas y prêter attention) a concentré ses efforts sur la contestation de la première autorité convoquée et de E1, pour faire tomber cet argument.

Ainsi les interlocuteurs ne ciblent pas le même élément : pour l'un, c'est la deuxième autorité ; pour l'autre, c'est la première et E1.

<u>Remarque</u> :

Nous ne pouvons savoir avec certitude si C. Prudhomme a porté ou non attention à l'élargissement du cercle de l'autorité et ses fins ; mais même si c'était le cas, il lui aurait été peu possible de contester la deuxième autorité.

Nous notons encore dans les cas 23 et 24, plusieurs appels à l'autorité positive et négative, dans lesquels l'un des arguments *ad hominem* répète et précise une idée déjà formulée dans un autre. Ces répétitions témoignent de la contestation avec force dont C. Prudhomme a fait preuve contre l'argument de C. Le Pen.

♦ En argumentant, faire appel à l'autorité de l'autre, n'est pas toujours flatteur et peut être une technique qui vise à mieux le contrer en utilisant ses propres

propos contre lui ; ce que nous retrouvons effectivement dans les cas : 30/33/36…

Dans le cas 30 par exemple :

Pour exprimer son opposition à la grève des urgentistes, G. Vallancien avait parlé dans le passage 74, de la diversité qui existe d'un endroit à un autre en ce qui concerne la surcharge des services d'urgences. Y. Calvi, pour défendre les urgentistes et rétablir leur image (à laquelle G. Vallancien vient de porter atteinte), rappelle les propos de G. Vallancien et les utilise contre lui : si ce dernier voit dans cette diversité le fait que certains endroits soient selon lui très calmes (donc que la grève n'a pas à y avoir lieu) et insiste dessus, Y. Calvi y voit l'existence d'endroits monstrueux. Chaque locuteur voyant donc l'aspect des choses qui travaille son argumentation ou sa contre argumentation.

♦ Disqualifier l'autorité convoquée est une technique de contestation utilisée quelques fois par nos interlocuteurs. Nous prenons pour exemple le cas 42 :

Pour disqualifier l'autorité convoquée par Y. Calvi (P. Pelloux), G. Vallancien dit qu'elle représente un syndicat parmi tant d'autres (la parole d'un seul syndicat ne prouve rien). C. Prudhomme, pour rétablir la valeur de l'autorité convoquée et de l'argument de Y. Calvi, réagit en rappelant indirectement qu'il est question de qualité.[1]

♦ <u>L'appel à l'autorité comme réaction</u>

Pour réagir à un argument d'autorité où il est fait appel à une autorité extérieure, il arrive de faire aussi appel à l'autorité, exemples :

- L'emploi de l'argument d'autorité où il est fait appel à l'autorité du locuteur : cas 2/3/5/13/14/23/24/28/38/39/45….
- L'emploi de l'argument *ad hominem* : cas 2/3/5/13/14/23/24/28/42/45…
- L'emploi de l'argument d'autorité où il est fait appel à des autorités extérieures : cas 1/5/23/24/28…

[1] Ce qui nous renvoie à une technique de contestation, présentée dans la première partie du mémoire, *Chapitre II-3.1*, en rapport avec la citation de O. Ducrot (O. Ducrot, 1984 :167).

Dans notre corpus, nous constatons qu'il est apparemment plus courant d'y réagir par l'appel à l'autorité du locuteur ou un argument *ad hominem*, que par un autre appel à l'autorité extérieure. Ce qui est peut-être dû à la compétitivité existant entre les débattants, dont témoigne la confrontation des images, lors de laquelle le locuteur à tendance à donner une bonne image de sa personne (y correspond l'appel à l'autorité personnelle) ; tandis qu'il donne une mauvaise image de son opposant (l'argument *ad hominem* est bien placé pour y parvenir).

♦ Une technique d'argumentation qui peut tromper

Nous avons estimé nécessaire de parler de cette technique – retrouvée dans certains passages – qui peut être confondue avec de l'argumentation par l'autorité extérieure. On y procède comme suit : le locuteur, rappelle le témoignage de l'un de ses interlocuteurs, donnant l'impression qu'il est d'accord avec son contenu et qu'il s'apprête à appuyer dessus son argumentation ; ce qui annoncerait un argument d'autorité de la catégorie qui nous intéresse (tout en sachant qu'une telle entreprise peut aussi être flatteuse pour l'interlocuteur concerné). Toutefois, la suite de l'extrait en question, montre que si le locuteur a fait un tel rappel, c'est en fait pour bien attirer l'attention sur ce témoignage et confirmer son contenu, en vue de mieux le contrer. Ce qui nous indique qu'il ne s'agit pas d'un argument d'autorité où il est fait appel à une autorité extérieure (le locuteur n'étant pas d'accord avec le contenu du témoignage signalé), et que ce rappel visait plutôt à préparer une contestation avec force (car il provoque l'interlocuteur concerné et engage souvent des confrontations et des négociations ; d'autant plus que cette technique s'avère bien décevante dans le cas où le début de l'extrait a eu des effets flatteurs). Ci-dessous, nous présentons des exemples notés :

- Le passage 18, qui nous informe sur les provocations dont le présentateur peut faire preuve.
- L'extrait « Monsieur Vallancien… ça parait logique » du passage 72, témoigne de l'opposition entre C. Prudhomme et G. Vallancien (qui peut inclure

confrontations d'autorités, conflits, compétitivité…), de la symétrie caractérisant le débat (qui permet de telles techniques), du travaille de préparation qui précède ce dernier (le témoignage de G. Vallancien n'a pas été recueillit pendant l'émission mais avant ; l'urgentiste a donc été informé de l'identité de ses contestataires et s'est préparé à se confronter à eux), comme de la richesse des techniques argumentatives (souvent stratégiques) et de la détermination des interlocuteurs (qui se montrent très performants).

CONCLUSION GENERALE

Notre travail de recherche avait pour objectif de caractériser l'emploi de l'argumentation par l'autorité extérieure dans un débat télévisé. Nous avons donc retenu un débat, extrait d'une émission que nous aimons, et dont le sujet a suscité notre intérêt ; d'autant plus qu'il nous a paru en rapport avec des problèmes que connaissent les hôpitaux algériens.

Pour réaliser la caractérisation escomptée, nous avons ciblé certains éléments que nous nous sommes appliquée à examiner. Il s'agit des éléments provocateurs de chaque cas relevé dans notre corpus (ce dernier est constitué par les interventions des interlocuteurs), les objectifs visés et les réactions suscitées.

Mais avant de porter attention à l'argumentation par l'autorité, nous nous devions bien de nous intéresser à ce qui y prédispose ; cela veut dire, aux autorités préalables qui incluent l'intérêt aux valeurs et images des invités et autorités rappelées.

Ainsi, après cet examen préalable nécessaire et passionnant, nous en sommes arrivée au reste de notre étude. Nous avons donc cherché à savoir si ce sont les interventions de l'animateur qui ont provoqué les cas de l'argumentation par l'autorité extérieure, ou alors les interventions des débattants, la diffusion des reportages, les questions SMS et Internet…etc. Nous avons également voulu savoir si ces emplois visent à convaincre d'une opinion, à contester une opinion, à négocier des images ou des autorités… etc. Puis finalement, nous avons tenté de retrouver les différentes réactions suscitées, pour voir si ces arguments ont été approuvés, contestés, remis en question…etc.

En plus, tout au long de l'étude qui se voulait descriptive et tendant à l'explication, nous avons porté attention à l'influence des deux cadres communicationnels : le cadre médiatique et celui du débat avec leurs spécificités, notre entreprise visant à la fois le discours et l'interaction.

La recherche nous a ainsi donné l'occasion de constater que si les interventions de l'animateur ont provoqué beaucoup de cas et que les reportages et les questions SMS ou Internet ont eu aussi quelques fois cet effet, les interventions des invités ont été les plus provocantes. Ce qui témoigne de la compétitivité entre les invités qui s'est faite ressentir le plus, à travers notre étude et a apparemment été un détail des plus marquant. D'ailleurs, nous avons bien vu la détermination des invités à convaincre de leurs opinions et à s'opposer à leurs contradicteurs, les atteintes aux images des uns et des autres, les négociations d'autorités, d'images et d'opinions, les provocations, confrontations, remises en question et stratégies argumentatives, l'emploi important des arguments *ad hominem* et des arguments d'autorité où il est fait appel à l'autorité du locuteur...., qui sont autant d'effets de la présence des clans opposés dans le débat et de la compétitivité qui y règne. Cette dernière est en fait une preuve du caractère symétrique de notre interaction où la similarité des rôles interactifs des invités et la valeur de leurs autorités préalables à tous, ont permis ces affrontements argumentatifs. Mais d'un autre côté, le présentateur a tenu un rôle dominant par rapport à celui des invités, pour ce qui est d'organiser le débat où il semble qu'il a provoqué beaucoup plus qu'il n'a tempéré.

Toutefois, des marques de coopération et de flatterie ont bien été notées entre les invités ; ce que nous rattachons essentiellement à l'impact du cadre médiatique.

Finalement, c'est à l'autorité du groupe que nos invités ont fait appel le plus, surtout à celle des groupes qu'ils représentent (ce qui est presque évident) ; et ont ainsi appuyé leur arguments beaucoup plus sur les valeurs et représentations collectives, car y correspondant.

Ces résultats obtenus rendent en fait compte de l'importance de tous ces éléments et de leur rôle dans l'emploi de l'argumentation par l'autorité extérieure ; dont nous avons apprécié la découverte et l'examen ; ainsi que de la richesse des performances argumentatives des invités où des techniques d'argumentation et de contre argumentation nous ont également été dévoilées.

Parmi ces dernières, nous avons noté une technique d'argumentation qui peut tromper, en étant prise pour de l'argumentation par l'autorité extérieure, alors qu'elle ne l'est pas ; mais est bien une autre preuve de la compétitivité existant entre des invités créatifs.

Cette technique a donc été pour nous une source de fascination, comme d'ambiguïté. Ce qui nous rappelle, justement, d'autres ambiguïtés rencontrées dans notre travail de recherche ; dont nous citons :

- Le fait qu'on ait dû restreindre le cercle de l'étude prévue au départ – comme nous l'avons précisé dans l'introduction générale –, car ayant été confrontée au nombre surprenant de cas d'appel à l'argumentation par l'autorité, recueillis dans notre corpus. Ce qui nous a donné un aperçu de l'ampleur de la tâche que nous avons reconnue à sa juste valeur, et de la profondeur du savoir existant que nous ne faisions qu'effleurer.
- Cette restriction du cercle d'étude n'a pas été l'unique changement effectué par rapport à notre ambition de départ, le rappel historique sur les théories de l'argumentation escompté pour le premier chapitre de la partie théorique, s'est transformé en un compte rendu de l'ambiguïté rencontrée autour de la notion d'argumentation, car nous avons estimé instructif et motivant d'en témoigner pour nos futurs lecteurs, dont certains effectueront peut-être, eux aussi, des travaux de recherche sur l'argumentation.
- En plus, comme nous avions de nombreux cas à présenter, nous avons fini par penser à le faire à travers un tableau plutôt que des paragraphes (ce qui était notre idée de départ). Le tableau s'étant révélé plus pratique et plus présentable, nous l'avons adopté ; mais nous nous sommes retrouvée en face du problème de la largeur des colonnes le composant (car elles contiennent des remarques et commentaires sur chaque cas) que nous avons dû transformer de la position verticale à l'horizontale. Enfin, nous avons dû également renoncer à la présentation des cas dans leur ordre d'occurrence dans le corpus, pour pouvoir les répartir sur les deux derniers chapitres de la deuxième partie du mémoire, et

aussi, mettre en relief les cas d'appel à l'autorité du groupe, qui se sont avérés dominants ; tandis que nous avons maintenu une suite dans la numérotation, pour pouvoir y faire facilement référence, dans le tableau et dans les conclusions partielles, et les résultats de l'analyse.

- Nous notons encore, qu'en cherchant les informations nécessaires à la présentation de l'argumentation par l'autorité (du *Chapitre II* de la première partie du mémoire), nous avons été confrontée à plusieurs typologies des arguments (ce qui prouve que beaucoup de théoriciens s'y sont intéressés), comprenant des informations divergentes. Ce qui nous a amenée à faire notre présentation sur la base de points de convergence entre quelques conceptions théoriques.

Les ambiguïtés que rencontre le chercheur en s'attelant à la tâche, témoignent de la réalité fascinante des phénomènes langagiers (dans le cas qui nous concerne), comme de la richesse de l'apport informationnel constitué, de par le temps, par les spécialistes qui se sont consacrés à explorer cette réalité, donnant vie à des domaines d'études tels que la linguistique, la sociolinguistique, l'énonciation… Domaines constituant le champs de connaissance des sciences du langage.

Une recherche pouvant toujours être étendue et approfondie, et ce, de plusieurs façons, nous aspirons bien à poursuivre la nôtre, dans de futures investigations où nous aborderons volontiers les autres cas d'argumentation par l'autorité, tout en poussant la recherche concernant par exemple, l'intervention des sentiments, l'esthétique et la raison dans les entreprises argumentatives ; ce qui nous permettrait d'appréhender de nouvelles notions, telles que 'ethos', 'pathos' et 'logos' : notions introduites par Aristote et reprises par des théoriciens dont nous comptons déjà R. Amossy et J-M. Adams. Nous pourrions également approfondir nos recherches autour de l'importance de l'image, où des approches établies par certains spécialistes seraient très enrichissantes ; nous

prenons pour exemple, l'analyse structurelle faite par M. Burger[1] sur un débat politique ; qui nous permettrait de surcroît, un parallèle entre ce dernier et un débat non politique (le nôtre).

En plus, si dans le présent mémoire, nous nous sommes concentrée essentiellement sur la composante verbale, il serait intéressant d'impliquer dans nos futures analyses, des données non verbales ou paraverbales.

Une enquête de terrain pourrait aussi être envisagée : elle mettra en jeu des téléspectateurs ordinaires qui visionneront notre enregistrement du débat et nous indiqueront les passages qui leur auront paru les plus marquants ; nous prévoiront peut-être aussi un questionnaire à leur remettre.

Les résultats seraient utiles pour découvrir les passages qui auront eu le plus d'impact sur nos téléspectateurs, et savoir si cela est en rapport à l'argumentation par l'autorité. Ainsi nous aurons l'occasion de découvrir quelques effets du débat et de la technique d'argumentation qui nous intéresse, sur les téléspectateurs.

[1] Nous retrouvons cette analyse dans l'ouvrage suivant : D. VINCENT. dir., M. BURGER, G. MARTEL, *Argumentation et communication dans les médias*, Editions Nota bene, 2005.

BIBLIOGRAPHIE

AMOSSY, R. (2006), *L'argumentation dans le discours*, 2ème éd., Paris : Armand Colin, (Cursus - Linguistique).

BERGEZ, D. dir., **ROBRIEUX, J-J.** (2005), *Rhétorique et argumentation*, 2ème éd., Paris : Armand Colin, (Lettres sup.).

BESSE, H & COSTE, D. dir., **BACHMANN, C. et al.,** (1991), *Langage et communications sociales*, Paris : Les Editions Didier, (Langues et apprentissage des langues).

BOIX, C. (2007), *Argumentation, manipulation, persuasion*, Paris : L'Harmattan.

BOLO, P. (1994), *Communiquer avec assurance*, Amsterdam : Editions Time-Life, (La puissance du mental).

BOYER, H. dir., **PAUNESCU, M-O.,** (2006), *Le débat en question(s) : Une analyse du débat culturel « Le Masque et la Plume »*, Paris : L'Harmattan, (Langue et Parole).

BRETON, P. (1998), *L'argumentation dans la communication*, 2ème éd., Alger : Editions Casbah, (Approches).

BRETON, P. & GAUTHIER, G. (2000), *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris : La Découverte & Syros.

CHARAUDEAU, P., (1997), *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social*, INA Nathan, (Médias-Recherches).

CHEVALIER, J-C. et al. dir., **KERBRAT-ORECCHIONI, C.** (2006), *Les Interactions verbales : Approche interactionnelle et structure des conversations*, t1, 3ème éd., Paris : Armand Colin, (U - Linguistique).

DUCROT, O. (1984), *Le dire et le dit*, Editions de Minuit, (Broché).

GUIDERE, M. (2004), *Méthodologie de la recherche : Guide du jeune chercheur (mémoire, master, doctorat)*, 2ème éd., Paris : Ellipses Edition Marketing S. A.

Hachette : Le dictionnaire du Français. 60 000 mots. Langue française avec phonétique et étymologie, (1992), Algérie : ENAG.

HUCHON, M. & SIMONIN, M. dir., **AQUIEN, M. & MOLINIE, G.,** (1999), *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Librairie Générale Française, (La Pochothèque – Le livre de poche).

LITTRE, P-E., (1999), *Dictionnaire de la langue française*, France : Encyclopaedia Britannica, t 2.

MADI, M. dir., **BEAUD, M.** (2005), *L'art de la thèse*, 3ème éd., Alger : Casbah Editions, (Guides Approches).

MEYER, B. (2004), *Maîtriser l'argumentation : Exercices et corrigés*, 2ème éd., Paris : Armand Colin, (Cursus).

MITTERAND, H. dir., **ADAM, J-M. & BONHOMME, M.,** (2003), *L'argumentation publicitaire: Rhétorique de l'éloge et de la persuasion*, 2ème éd., Editions Nathan, VUEF, (Linguistique – fac.).

PELISSIER, N. dir., **LOCHARD, G.,** (2006), *Les débats publics dans les télévisions européennes* , Paris : L'Harmattan, (Communication et Civilisation).

QUEMADA, B. dir., **CHARAUDEAU, P.** (1983), *Langage et discours : Eléments de sémiolinguistique (théorie et pratique)*, Paris : Hachette, (Langue – Linguistique – Communication).

QUEMADA, B. & RASTIER, F, dir., **VION, R.** (2000), *La communication verbale : Analyse des interactions*, 2ème éd., Paris : Hachette Supérieur, (Linguistique).

REBOUL, O. (1991), *Introduction à la rhétorique : Théorie et pratique*, Paris : Presses Universitaires de France.

TRAVERSO, V. (2004), *L'analyse des conversations*, 2ème éd., Paris : Nathan/SEJER.

VINCENT, D. dir., **BURGER, M. MARTEL, G.** (2005), *Argumentation et communication dans les médias*, Québec : Editions Nota bene, (Langue et pratiques discursives).

SITOGRAPHIE

Argumentation
http://icar.univ-lyon2.fr/gric1/argumentation.htm - 16k

Le texte argumentatif
http://www.didactic.ro/files/2/0le_texte_argumentatif.doc

/raisonner en histoire géo jean aubanelle/ lejeune étienne blphg 21
http://www.crdp-reims.fr/Ressources/brochures/blphg/bul21/raison.htm - 25k -
L'argumentation
http://www.etudes-litteraires.com/argumentation.php

Le débat – Bourdieu Sur la Télévision
http://users.utu.fi/freder/index_files/Decortiquer%20le%20debat%20televise.doc -

Note de lecture Linguistique textuelle : Des genres de discours...
http://lissaniat.jeeran.com/LinguistiqueTextuelle.pdf -

TEL :: [halshs-00003942, version 1] L'Argumentation dans les...
http://tel.archives-ouvertes.fr/halshs-00003942/en/ - 27k –

P. Breton - L'argumentation dans la communication
http://www.hatt.nom.fr/rhetorique/articl10.htm - 2k -

Histoire de la rhétorique - Wikipédia...
http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_rhétorique - 35k -

CLAPI : FEULLETER/CONSULTER LES CORPUS
http://clapi.univ-lyon2.fr/feuilleter.php - 16k –

Types d'arguments
http://palf.free.fr/esaintot/type.htm - 11k -

Typologie des arguments
http://users.skynet.be/fralica/refer/theorie/annex/rhetor.htm - 5k –

Yves Calvi - C dans l'air : le tournage de l'émission - Coulisses
http://www.linternaute.com/television/emissions/05/Cdanslair.shtml - 39k -

C dans l'air - Wikipédia
http://fr.wikipedia.org/wiki/C_dans_l'air - 40k –

Qu'est-ce qu'un débat télévisé ?, fiches et ressources...
http://www.curiosphere.tv/ressource/16085-quest-ce-quun-debat-televise - 19k -

Les Oraux d
http://www.btsac.com/SAVOIR-FAIRE/5-METHODES/Communication-METHODO-4.htm - 82k

Démarche en ECJS
http://www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/ecjs/demarche/medias.html - 19k

Média - Wikipédia
http://fr.wikipedia.org/wiki/Média - 35k -

Patrick CHARAUDEAU - Le discours d'information médiatique : La ...
http://www.aqit.org/Patrick-CHARAUDEAU-Le-discours-d-information-mediatique-La-construction-du-miroir-s... - 36k

Slogan de Malabar. Consulter les slogans de publicité.
http://www.slogandepub.fr/slogan-publicite-676-Malabar.html-17k

ECJS : L'ARGUMENTATION ET LE DEBAT
http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/ses/ecjs/argumenter.html - 45k -

Médias et démocratie La fonction des médias dans la démocratie
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/spip/IMG/pdf/338-bougnoux.pdf -

Qu’est-ce qu’un débat télévisé ?. fiches et ressources…
http://www.curiosphere.tv/.../82637-introduction

ANNEXE

CONVENTIONS DE TRANSCRIPTION

La transcription d'un corpus est une étape nécessaire pour le préparer à l'analyse. Elle vise à rendre compte, le plus fidèlement possible, des traits de l'oral, à l'écrit.

Mais vu la multitude de phénomènes contenus dans un échange oral, les transcrire de manière parfaite et totale, s'avère être à la fois impossible et inutile, selon V.Traverso[1] ; surtout que cela requiert beaucoup de temps, de moyens et d'application. Il faut donc, faire en sorte d'adapter la transcription à l'objectif de la recherche et ainsi se limiter aux éléments essentiellement ciblés par l'analyse, en utilisant les conventions de transcription adéquates ; car en effet, il existe plusieurs systèmes de transcription, qui usent de différents symboles, et dont le but est de garantir un maximum de fidélité, de précision, et d'organisation, afin de faciliter la lecture et la compréhension de tout ce qui a été transcrit.

Ainsi, nous utiliserons une transcription orthographique, étant donné que notre analyse sera focalisée sur la composante verbale et plus précisément, sur les énoncés.

Nous signalons aussi, le seul usage d'une vidéo pour la réalisation de l'enregistrement et la confection de la transcription de notre corpus de travail (ce qui ne permet évidemment que de se fier à l'oreille).

Ci-dessous, les conventions de transcription que nous adoptons, et que nous avons empruntées à des spécialistes[2] dans le domaine :

---

[1] Cette opinion de V. Traverso est disponible sur son ouvrage : V. TRAVERSO, *L'analyse des conversations*, 2ème éd, Nathan/SEJER, 2004, p 23.

[2] · H. BESSE & D. COSTE. dir., C. BACHMANN et al., *Langage et communications sociales*, Les Editions Didier, 1991.

· V. TRAVERSO, *L'analyse des conversations*, 2ème éd, Nathan/SEJER, 2004.

· CLAPI: FEULLETER/CONSULTER LES CORPUS
http://clapi.univ-lyon2.fr/feuilleter.php - 16k

- Les locuteurs sont désignés par les initiales de leurs noms et prénoms : Christophe Prudhomme (CP), Guy Vallancien (GV), Philippe Jahan (PJ), Claude Le Pen (C Le P), Yves Calvi (YC).

- Chaque tour de parole est désigné par un retour à la ligne, et est numéroté dans le but de faciliter l'indication des passages commentés dans l'analyse.

- Le texte des interventions est transcrit selon l'écriture usuelle et en caractères minuscules (la majuscule est utilisée uniquement pour les noms propres et les titres ; les lettres capitales pour les sigles).

- Les signes de ponctuations sont supprimés. Certains sont employés en tant que symboles de transcription.

- Les émissions vocales comme : « hm », « euh »… apparaissent dans leur transcription courante.

[Le crochet signale une interruption ou un chevauchement et apparaît sur les deux lignes concernées.

[[Le double crochet lie deux énoncés, lorsqu'ils correspondent à des tours de parole débutés simultanément.

? Le point d'interrogation remplace les initiales, lorsque le locuteur est non identifié.

- Le tiret indique une interruption dans un mot.

( ) Lorsque la transcription est incertaine, le passage en question est mis entre parenthèses.

(/) Lorsque la transcription est incertaine et qu'il y a différentes possibilités, elles sont mentionnées entre parenthèses et séparées par des barres.

[…] Les points entre crochets sont utilisés pour indiquer une coupure faite par Le transcripteur.

(( )) Les remarques du transcripteurs sont présentées entre doubles parenthèses.

(inaudible) démontre un passage inaudible.

TRANSCRIPTION

1 YC- bonsoir à tous nous consacrerons la dernière partie euh de cette émission à vos questions SMS et Internet c'est une des annonces de Nicolas Sarkozy dans sa conférence de presse de rentrée je cite le président un changement complet de gouvernance de l'hôpital de fond en comble tout cela à lieu dans un contexte tendu marqué par une grève symbolique des urgentistes et l'ouverture de négociations sur l'accumulation des RTT et des heures supplémentaires dans les hôpitaux comme d'habitude l'hôpital bien entendu on y va on s'y fait soigner mais on ne comprend absolument rien à son fonctionnement et ses difficultés c'est pourquoi un peu taquin nous avons intitulé ce soir cette émission l'hôpital comment ça ne marche pas et voici les invités euh qui ont accepté d'y participer en direct Christophe Prudhomme est porte parole pardon de l'AMUF l'association euh des médecins urgentistes de France vous êtes également à la tête du collectif national des médecins de la CGT euh vous êtes vous-même urgentiste à l'hôpital Avicenne de Bobiny en Seine-Saint-Denis (euh) votre (euh) guide de poche des urgences est paru aux éditions Maloine Guy Vallancien lui chef du service urologie de l'Institut Mutualiste Montsouris vous êtes professeur à la faculté de médecine de Paris René Descartes euh vous êtes auteur de nombreux rapports notamment sur la réforme hospitalière et je rappelle votre livre La santé n'est pas un droit paru chez Bourin éditeur Philippe Jahan est directeur du centre hospitalier de Valenciennes depuis six ans votre centre regroupe 42 services 2000 lits et plus de 4000 agents euh vous êtes un des plus grands établissements français hors CHU enfin Claude Le Pen est économiste de la santé professeur à l'Université Paris Dauphine vous êtes aussi euh directeur scientifique de CLP euh santé qui (ont/donne/mène) une activité de conseil euh votre livre Santé l'heure des choix est paru je le rappelle chez Desclée de Brouwer hm c'est à vous que je vais poser la première question pourquoi l'hôpital semble t-il en crise permanente euh je vous parle pas de crise des soins je vous parle pas euh on soigne tous les jours hein mais on va dire crise morale crise sociale euh et et crise de gouvernance euh si on en juge par ce que dit notre président de la république

2 C Le P- l'hôpital public

3 YC- oui

4 C Le P- heu [c'est vrai l'hôpital public est en crise [y a une crise d'identité il hésite sur

5 YC- [(inaudible)

6 YC- [hm

C Le P- sa (ses) mission(s) euh ses missions se sont complexifiées elles sont parfois contradictoires on lui demande de partout d'accueillir des patients des patients pauvres notamment de faire de l'excellence on lui demande d'assurer la permanence des soins on lui demande de faire des soins électifs de très haute technologie donc il est un petit peu heu heu heu soumis à une pression forte [

7 YC- [(pardonnez-moi/parlez-moi/attendez-moi) enfin (pardonnez-moi) ce que vous venez de décrire ça a été possible pendant 50 ans ça coûte cher tout le monde le sait [mais ça a été ça a été possible pendant 50 ans [

8 C Le P- [nous sommes

9 C Le P- [(nous sommes)

YC- pourquoi ça ne l'est plus là (apparemment)

10 C Le P- parce que les choses changent parce que euh il y a une pression financière qui s'exerce sur le système l'hôpital coûte euh 45% hein des dépenses euh de l'assurance maladie parce que les phénomènes d'hospitalisation changent il y a le phénomène de déshospitalisation les patients restent de moins en moins longtemps on a de plus en plus besoin de coordonner l'hôpital à la ville on a sanctuarisé l'hôpital pendant euh des années depuis 58 ça et c'est encore un monde un peu clos un peu comme vous le disiez très complexe pour celui qui qui débarque aujourd'hui on a besoin de réinsérer de retrouver le lien entre l'hôpital et la ville et donc c'est une une des problématiques un peu un peu complexes tout en gardant tout en gardant le rôle d'excellence de de de de performances technologiques la technologie à l'hôpital c'est récent hein l'hôpital a longtemps été un lieu d'accueil pour les pauvres le l- l'hôpital technologique avec des grands appareils des portaux techniques formidables ça ça cela date d'après les années 60 [70

11 YC- [(enfin sauf) qu'aujourd'hui c'est devenu un peu la deuxième maison de tout le monde et alors des des des pauvres comme des riches parce que (euh) [tout le monde

12 C Le P- [des pauvres comme des riches parce que on les uns y vont parce que ce n'est pas cher c'est gratuit et les autres parce que c'est la qu'il y a les les les soins de très haute technologie [

13 YC- [ben oui

14 C Le P- donc tout le monde s'y retrouve euh, tout le monde [

15 YC- [donc ça a changé c'est

plus de la même [nature (que je)

16 C Le P- [considérablement considérablement et l'idée que d'ailleurs dans le monde de la santé en général les choses changent pas (qu'il) y a toujours des déficits toujours pareils coincés entre les bureaucraties les les les corporatifs ou professionnels c'est une idée qui est un peu fausse[les choses changent beaucoup alors dans la tension

17 YC- [oui

C Le P- dans la difficulté dans les (fondées/abus/envies) de pouvoir parce que l'hôpital c'est un lieu de pouvoir entre entre entre le le les médecins et l'administration entre le pouvoir médical et le pouvoir économique entre le pouvoir local et le pouvoir central entre l'autorité régionale et les autorités nationales c'est un lieu de tension l'hôpital par nature hein je pense pas qu'on puisse trouver un hôpital apaisé ça serait quelque chose [qui n'existe pas

18 YC- [ah très bien donc la vous nous dites y a toute façon pas à avoir d'image idéalisée de l'hôpital apaisé [si je vous dis que c'est en crise permanente et c'est en réforme

19 C Le P- [voilà

YC- permanente [sauf que

20 C Le P- [c'est vrai

21 YC- d'accord c'est vrai

22 C Le P- oueh c'est en crise permanente c'est en réforme permanente et puis on rebondit et puis on résoud des problèmes on en crée d'autres et c'est vrai que alors en ce moment si vous voulez la la la tension est particulièrement forte parce qu'il y a eu des un certain nombre de choses liées à la régularisation du travail euh liées a a a des contraintes budgétaires à la réforme euh du mode de financement on a changé complètement en 2004 et maintenant particulièrement à partir du premier janvier 2008 on change de fond en comble le mode de financement de l'hôpital la dernière réforme de cette [ampleur

23 YC- [vous pouvez nous l'expliquer en 3 mots euh [voilà

24 C Le P- [en 3 mots oui [en 3 mots

25 YC- [non mais je veux dire en quelques mots claires et concrets pour des gens qui ne sont pas forcément (donc/comme) moi [euh

26 ? - ((peut-être GV)) [dites tout ça en 3 mots

27 C Le P- en 3 mots oui

YC- non mais voilà habitués accoutumés à ce genre de choses avec entrée sortie euh

voilà

28 C Le P- en 85 on a dit que il fallait que chaque hôpital ait ce qu'on appelle un budget global une dotation globale de fonctionnement c'est-à-dire un budget et l'hôpital devait se débrouiller avec son budget [

29 YC- [oui

30 C Le P- bon donc vous donnez tant de millions 250 mil- 250 millions à Monsieur par exemple et avec ces 250 millions il devait soigner tout le monde euh euh et puis essayer de tenir jusque jusqu'au bout de l'année

31 YC- (inaudible) quand ça marche comme ça ça s'arrête en septembre [(inaudible)

32 C Le P- [ça s'arrête en septembre ou en novembre

33 YC- d'accord

34 C Le P- et et et en plus les hôpitaux qui avaient euh des des des cas très lourds avaient plus de difficultés que que les autres hôpitaux qui avaient investis dans la qualité avaient plus de difficultés que les autres et puis ce budget a été fixé un peu sur l'historique donc on a ratifié un peu les situations existantes y a pas d'incitation euh à la à la performance et et à la fin c'était devenu vraiment un outil de de rationnement c'est-à-dire que les dépenses étaient contenues trop par ce budget parce que ce budget était fixé un peu discrétiairement discrétionnairement par l'état y avait des modulations entre établissements à la fin mais de fait [(c'est à un de ces carcans)

35 YC- [(y avait des) modulations entre établissements c'est-à-dire que Monsieur a appelé son copain en disant écoute moi [de toute façon j'ai je

36 C Le P- [on

YC- t'envoie 3 euh [

37 C Le P- [non Monsieur a appelé son DRH et avec [son (directeur)

38 YC- [c'est quoi un (ARH/DRH) mais qu'est-ce que [

39 C Le P- [son directeur [(inaudible)

40 YC- [si ce soir vous ne faites pas l'effort d'oublier vos sigles je brûle le studio

41 C Le P- (je je n'y reviendrais pas)

42 C Le P- donc Monsieur a appelé son directeur régional d'hospitalisation en disant voilà j'ai fait des efforts j'ai fait une opération de restructuration j'ai passé un accord avec telle clinique j'ai fait (etc) et donc vous lui donnez un petit bonus qui permettait de passer un

peu le cape et récompenser les efforts de gestion euh effectués tout ça c'était jusque donc en 2004 alors en 2004 on a décidé de changer de système et plutôt que de donner un budget global à l'hôpital de payer chaque cas sur chaque séjour [euh euh donne lieu à

43 YC- [hm

C Le P- la perception d'un tarif [alors se mettre en séjour en chirurgie cardiaque vous

44 YC- [hm

C Le P- aurez un tarif si vous faites une séance de dialyse vous aurez un tarif [si vous

45 YC- [hm

C Le P- faites une séance de chimiothérapie à l'hôpital vous aurez un tarif si vous êtes hospitalisé pour je ne sais pas vous serez donc il y a [600 700 tarifs une liste et chaque

46 YC- [(inaudible)

C Le P- patient [

47 YC- [et on s'est rapproché de la vérité des prix [

48 C Le P- [alors on s'est rapproché dans une certaine mesure [

49 YC- [c'est tenter que l'expression que j'emploie a un sens (parce que qu'en même temps) on comprend très bien que que c'est c'est très particulier le le le coût médical et la santé et en même temps voilà on voit aussi que les budgets ne sont pas indéfinis qu'il y a des moments où il faut faire des choix [(euh il y a des gens plus faibles que d'autres)

50 C Le P- [euh euh je dirais 2 choses (je dirais 2 choses) ce principe de payer le cas est un principe sain c'est-à-dire qu'il est normal qu'un patient qui est nécessite des soins lourds euh euh l'hôpital qui le soigne reçoive plus de budget que quelqu'un qui vient maintenant c'est extraordinairement compliqué à mettre en œuvre bon et entre le disant le principe qui est sain et la mise en œuvre qui est complexe il y a quelques fois un monde et les tensions qu'on voit en ce moment viennent en particulier de ce changement de culture car il a fallu réapprendre à affecter à chaque séjour des coûts il a fallu réapprendre à facturer l'assurance maladie il a fallu apprendre à à à faire des choix parfois à rester dans le tarif à ne pas déborder le tarif à ne pas faire en sorte que un patient subventionne un autre donc il a fallu réorganiser un petit peu disant le monde de l'hôpital sachant que cette réforme du financement est s'est accompagnée d'autres réformes d'une réforme de la gestion de l'hôpital avec la mi- la mise en œuvre d'un vrai conseil d'administration la la réforme de l'organisation de l'hôpital avec l'émergence de pôles qui ont remplacé les services traditionnels donc tout

ça fait que le monde de l'hôpital aujourd'hui vit une situation de bouleversement et quand on bouleverse votre cadre de vie et de travail eh bien il y a des (tensions) peut-être pas nécessairement [

51 YC- [ils ont tous été très sages euh je vais leur donner la parole dans un instant on va voir le premier reportage avant c'est juste mais c'est est-ce que euh je vous dis ça sans démagogie on peut estimer qu'un malade c'est une ligne budgétaire c'est c'est pas moral ce que je suis en train de vous dire mais est-ce qu'il y a un moment où il faut dire c'est bon ben voilà [depuis le 24 le 18 euh

52 C Le P- [ben euh euh y a un côté où il y a des malades et un côté où il y a des budgets alors vous faites ça comme vous voulez mais l'hôpital est une organisation faite pour soigner des gens pour payer les médecins pour ça pour acheter des médicaments [pour cela et donc y a y a un budget alors après que vous la manière

53 YC- [ok

C Le P- dont on affecte le budget en France à l'heure actuelle et la manière qu'a pris qu'ont adoptés tous les pays modernes [euh euh on a renoncé il y a plusieurs manières

54 YC- [oui

C Le P- de payer les hôpitaux [

55 CP- [dans les pays modernes les hôpitaux sont malades et ne fonctionnent pas bien [voilà c'est peut-être un

56 C Le P- [les hôpitaux toute démocratie [toute démocratie forcément non

57 YC- [hein ben c'est et ben voilà les banques hein

C Le P- non le problème français est un problème l'hôpital je le disais par nature est un organisme complexe par nature à résoudre des problèmes complexes et personne pas plus en France qu'ailleurs a la solution magique cela étant il y a des solutions qui sont meilleures que d'autres et [le monde entier a abandonné le système de budgets à

58 YC- [(alors)

C Le P- l'ancienne pour passer sur ce nouveau système qui a a a d'incontestables vertus et qui est très complexe à mettre en œuvre

59 YC- alors euh on va commencer nos reportages avec le dossier urgences dont vous entendez évidemment beaucoup parler en ce moment euh Roselyne Bachelot a obtenu un accord de l'intersyndical des médecins hospitaliers il porte sur le paiement des heures supplémentaires et les jours de congés les urgentistes eux n'avaient pas été conviés euh à tout cela ils poursuivent donc leur grève symbolique euh en assumant la continuité en

assurant pardon euh mais en assumant aussi la continuité des soins tout cela on va dire avec banderoles points de la situation avec Emmanuel Claudzert et Dominique Lemarchand

[…] ((diffusion du premier reportage))

60 YC- alors y a une première question de téléspectateur qui (apprend/a) évidemment beaucoup de choses à vous demander euh en tant qu'urgentiste et puis euh à vos confrères aussi euh qui ont des des visions euh différentes la première question de téléspectateurs est la suivante le service (des) urgences a-t-il vocation à soigner les petits bobos ça fait point de contact avec euh ce qui est dit dans ce reportage c'est que de toutes façons tous les hôpitaux du département ne pouvaient plus prendre en charge un certain nombre alors petits bobos ou gros bobos ne prenez plus rien et donc forcément ça déboule chez vous on est d'accord dans l'analyse générale

61 CP- oui enfin on sait que c'est un petit bobo [(on) sait que c'est un petit bobo après

62 YC- [qu'est-ce qu'on fait aux urgences aussi je crois que ça veut dire

CP- avoir reçu le patient bon euh vous voyez euh au SAMU quand je reçois un appel la personne qui est un petit peu gênée et qui se sent oppressée c'est peut-être un infarctus on ne considère pas que c'est grave le petit enfant qui se cogne sur le coin de la table et qui saigne on va appeler au secours alors que c'est pas très grave il suffit de le prendre dans les bras et de l'emmener voir un médecin pour le suturer donc vous voyez donc on peut le dire à posteriori après c'est une question d'organisation les gens qui viennent aux urgences et qui ont besoin d'une simple consultation on pourrait très bien les renvoyer sur un médecin de ville si les médecins de villes acceptaient aujourd'hui de prendre un certain nombre de patients sans rendez-vous mais aujourd'hui ce qui a été dit tout à l'heure par monsieur Le Pen [(est une réalité/et le cas été) mais non aujourd'hui

63 YC- [mais ils le feront (de fait) quand même

CP- vous avez dans un certain nombre d'endroits [

64 YC- [on attend mais ils le feront

65 CP- (hm) vous avez aujourd'hui le problème de la liberté d'installation à poser crûment la problématique de quel médecin à quel endroit pour faire quoi hors il y a (un) certain nombre d'endroits aujourd'hui et pas forcément à la compagne moi je vis en Seine-Saint-Denis depuis l'an 2000 le nombre de médecins en Seine-Saint-Denis diminue le nombre de médecins rapporté à la population en Seine-Saint-Denis est le plus faible de toute la France qu'est-ce qui reste pour la population l'hôpital public et donc les gens

viennent à l'hôpital on pourrait éventuellement les réintroduire dans les réseaux de soins s'il n'y avait pas cette coupure qui existe aujourd'hui entre l'hôpital et la ville selon des malades l'hôpital aujourd'hui c'est le trop de réformes on empile des réformes sans aucune cohérence entre la ville et l'hôpital c'est le problème qu'on (pose nous/poserait) aujourd'hui tout à l'heure ma réaction tous les pays développés ont adopté les mêmes réformes ces dernières années les conséquences ont été partout les mêmes le nombre de passages aux urgences a explosé pourquoi parce qu'il y avait une désorganisation du système de soins parce qu'à partir du moment [où on (module) le système de soins

66 YC- [est-ce que pardonnez-moi est-ce que

CP- sur des questions budgétaires sans avoir des objectifs de santé ça ne fonctionne pas

67 YC- mais ce que vous nous dites c'est que d'une certaine façon dès qu'on essaye de d'agir sur l'hôpital heu notamment en essayant de maîtriser un certain nombre de choses de voir qui va où pourquoi et comment et à quel prix hop on fait le détour par derrière et on rerentre par les urgences excusez-moi j'essaye de le c'est ce que je viens de comprendre de votre intervention

68 CP- le problème qu'il y a aujourd'hui c'est vous cherchez un médecin vous cherchez un spécialiste vous cherchez un médecin généraliste dans un certain nombre d'endroits il y a une évolution sociologique chez les médecins euh libéraux de plus en plus le médecin généraliste consulte sur rendez-vous le spécialiste vous avez des délais de rendez-vous parfois fort long où vous ne le trouvez pas dans une région comme euh le nord Pas de Calais trouver un ophtalmologiste ça relève de la gageure ou alors vous pouvez trouver un ophtalmo- vous pouvez trouver un un un un autre spécialiste si vous acceptez les dépassements d'honoraires un certain nombre de patients ne peuvent pas se payer les dépassements d'honoraires et ils passent aux urgences parce qu'effectivement y a pas besoin (quand) le patient vient dans mon service d'urgences ou quand je le prends en charge avec mon pécule du SAMU je lui demande pas sa carte bleue vous me comprenez

69 YC- oui

70 CP- eh oui donc les le rapport à l'argent a une importance pour une partie de la population aujourd'hui et ceux qui souffrent le plus et qui sont le plus en dehors de toute prise en charge adaptée aujourd'hui ce sont les plus pauvres et ça c'est dramatique

71 YC- euh (que) en en là aussi en quelques mots que qu'elle est la demande finalement des urgentistes en ce moment

72 CP- la demande des urgentistes elle est claire c'est la reconnaissance de la pénibilité du travail vous voyez alors m- Monsieur Vallancien euh parle de prolétarisation des

médecins moi non je je demande à ce que mon travail soit reconnu et je demande à ce que mon travail soit payé en heures ça parait logique vous voyez moi (quant) je j'arrive au travail je relève un collègue si je ne je n'arrive pas à l'heure il est obligé de m'attendre et de rester c'est ce qu'on appelle du travail posté demain matin il faut que je retourne prendre ma garde ce soir demain matin je quitte ma garde à 8 heures si mon collègue est là donc je ne vais pas compter mes minutes mais je fais 48 heures par semaine je souhaite pas faire plus ponctuellement éventuellement mais je ne souhaite pas faire plus parce que aujourd'hui nous avons dit clairement la rémunération là ne comptait pas tant c'est pas ce qui nous intéresse on ne va pas vendre notre santé contre quelques centaines d'euros parce qu'aujourd'hui on joue de notre santé vous savez que quand on travaille la nuit on a une espérance de vie inférieure à la moyenne quand on travaille la nuit on a un tau de cancer supérieur à la moyenne de la population donc ça (on le paye) on a une contrainte au temps que n'ont pas certains de nos collègues hospitaliers et on veut que ça soit reconnu c'est une spécificité on fait fonctionner l'hôpital 24 heures sur 24 365 365 jours par an ce qui n'est ce n'est pas le cas de l'ensemble des spécialistes à l'hôpital

73 YC- Guy Vallancien qu'est-ce qui vous oppose et comment se fait-il je dirais de confrère à confrère que vous vous ayez notamment publié une tribune où vous dans les Echos vous disiez ben la grève des urgentistes elle est incompréhensible

74 GV- oui elle est elle est [le le le malaise le malaise et et l'engorgement dans certains

75 YC- [donc le le vrai sens

GV- centres hospitaliers aux urgences est vrai ce n'est pas vrai partout il y a des petits hôpitaux avec des passages aux urgences de 7 mille 8 mille 10 mille personnes c'est-à-dire quand vous regardez un par heure par jour et vous en avez d'autres à la rue Boizais où vous aurez 75 mille passages donc il y a une grande disparité dans l'accueil aux urgences des hôpitaux et ce sont ceux qui en rec- reçoivent le plus qui sont là en manifestation je dis simplement que pour moi il y a une dynamique qui était lancée qu'on le veuille ou non des des des 2 missions sont en cours une commission celle de Gérard Larcher qui n'est pas n'importe qui c'était l'ancien patron de la fédération hospitalière de de France c'est quelqu'un qui connaît le bizness qui travaille qui reçoit tout le monde une autre mission sur l'accès aux soins par un un député du Nord Pas-de-Calais André Flajolet nous avons nous une mission sur la rémunération euh alternative qui ne serait peut-être pas ni à l'acte ni ni au salaire des médecins que nous devons rendre à la ministre je veux dire tout ça est en train de se faire et tout d'un coup on voit

débouler un 24 décembre une grève des urgentistes vous savez dans le compte épargne temps quels sont ceux qui ont le plus de retard et ceux qui en ont le moins ceux qui ont le plus de retard ce sont les chirurgiens et les biologistes et ceux qui en ont le moins ce sont les anesthésistes qui rejoignent les urgentistes je dis qu'il y a là et je le dis très franchement une possible manipulation politique pour essayer d'embarquer tout le monde à l'occasion d'un problème vrai moi je fais de la médecine je ne fais pas de la politique et ce problème là il faut le résoudre il faut le résoudre en termes de réorganisation de réorganisation de l'accès aux soins [et du et du pardon je je [il faut il faut arriver à ce que [

76 YC- [vous dites des choses à la fois importantes et graves [(inaudible)

77 YC- [qu'est-ce que

78 YC- [oui

79 GV- [tout à fait je veux dire simplement qu'il faut et on est tous d'accord là-dessus il faut que le nœud que forment les urgences soit ouvert en ce sens que vous avez un afflux massif parce que il y a effectivement depuis la grève des médecins généralistes en 2001-2002 qui se sont aperçus que c'était bien de ne plus être au téléphone et l'acceptation de ne plus être systématiquement de permanence de soins ce qui pour moi est une renonciation du métier [jusqu'à un certain âge en tout cas [

80 YC- [oui mais

81 YC- [juste une chose que je voudrais vous faire remarquer [les médecins dont vous parlez ils ont le choix le eux en l'occurrence [ne l'ont pas

82 GV- [donc oui

83 GV- [le choix de le choix de

84 YC- ils ont le choix de répondre au téléphone ou pas [

85 GV- [oui

86 YC- quand vous êtes urgentiste par définition vous ne l'avez jamais ce choix puisque savez-vous comme vous l'avez rappelé il y a des endroits où c'est monstrueux même si en effet il doit y avoir d'autres endroits où [c'est plus calme donc voilà

87 GV- [c'est très calme très calme très calme très très calme il y a des endroits très très calmes j'en ai visité très calmes [(inaudible)

88 YC- [mais vous voulez

dire quoi il y a des endroits où ils foutent rien et [

89 GV- [il y a des hôpitaux (où) notamment en matière de chirurgie vous avez aux tables opératoires un acte par jour et avec euh euh des des petites interventions (même) une panaris et une vésicule vous avez des sondes comme (à) Valencienne qui sont de grosses machines où ça turbine [et à Avicenne je ne

90 ? - ((peut-être YC)) [d'accord

GV- sais je sais très bien comment ça marche et c'est tous les jours et c'est au charbon ce que je veux dire c'est que au lieu il y a eu aussi une surenchère qui en a dit venez aux urgences [démocratie sanitaire [venez les français on vous accueille aux urgences [donc

91 ? - [oui tout à fait oui ((peut-être YC))

92 ? - [tout à fait

93 PJ- [tout à fait

GV- les gens y vont il ne fallait pas dire ça il fallait réorganiser [

94 YC- [c'est trop tard

95 GV- non ce n'est pas trop tard [

96 YC- [ah si

97 GV- non non on peut très bien demander il y a des maisons [de santé

98 YC- [vous connaissez les mauvaises habitudes quand on se défait [si c'est une mauvaise habitude [

99 GV- [bien sûr

100 GV- [non (il y a) il y a des maisons de santé il y a une santé d'enfance qui se sont créées et qui réorganisent qui assurent la petite urgence le bobo [on le sait

101 YC- [l'autre chose l'autre chose que vous dites qui est grave c'est manipulation politique ça veut dire quoi et pardonnez moi et ça veut dire quoi d'autant plus quand il se trouve que la grève prend la forme de du du d'une grève qui n'est pas une grève de soins puisque euh les français qui vont aux urgences en ce moment ils sont pris en charge ils (doivent y avoir/doit y avoir) [le (grave avec son badge

102 GV- [bien sûr ben oui bon

YC- assuré) ce qui fait [

103 CP- [on n'a pas (d'entraves) vous voyez donc (euh) [voilà on pose les problèmes de fond manipulation politique

104 YC- [voilà (inaudible)

mais manip- politique ça veut dire quoi c'est pas [la seule chose qui met la folie dans ce
105 GV- [j'ai dit
YC- que vous avez décrit [c'est on va le voir y a eu des réformes y en aura encore il y a
106 GV- [oui
YC- un plan hôpital 2007 qui devient un plan hôpital 2012 vous nous expliquez qu'il y a (3 missions) (de) en en en (enfin/pas) de concertations en [en en en cours c'est c'est
107 GV- [oui tout ce
YC- c'est [on comprend le terme de Kafkaïen employé par Patrick Pelloux parce que [
108 GV- [tout ça tout ça attendez (inaudible)
109 GV- [
oui attendez tout ça va dans le même sens simplement c'est vrai que euh euh [
110 YC- [manip-
politique hein c'est ma question [(oui) pourquoi
111 GV- [tout à fait (c'est vrai que) Patrick Pelloux cherche le syndicat enfin l'AMUF cherche à être (représentatif) au delà des centrales syndicales qui représentent déjà les PH c'est un problème d'organisation bon très bien [
112 YC- [les PH
praticiens hospitaliers
113 GV- les praticiens hospitaliers il y a déjà il y a la la la coordination médicale hospitalière il y a l'INPH il y a la CPH [(inaudible)
114 CP- [il y a (350) [syndicats de médecins Monsieur
115 YC- [vous dites vous l'accusez de faire un coup
comme comme comme comme [on constate parfois qu'il y a des moments de grève qui
116 GV- [voilà
YC- se durcissent [de façon un peu particulière à l'approche par exemple des élections [
117 GV- [voilà
118 GV- [
voilà
119 YC- syndicales
120 GV- oui syndicales et municipales
121 YC- vous (v-) vous en êtes voilà le seul problème c'est vous le dites [ben je ne sais pas (moi)
122 GV- [qu'est-ce que vous
voulez il n'y a pas de (plan) de sauvegarde on est tous on sait bien qu'à l'hôpital les

problèmes sont là il n’y a pas eu que je sache cette année plus d’accueil enfin d’afflux véritablement aux urgences qu’il y a peu de temps et tout d’un coup les choses s’enflamment [

123 CP- [(c-) ça craque cette nuit Monsieur [en Ile de France cette nuit il y avait

124 GV- [mais mais mais mais c’est mais c’est mais c’est constant c’est constant [c’est constant

CP- plus aucun lit en réanimation parce qu’il (il) n’y a pas d’infirmières pour couvrir les lits

125 YC- [alors

126 PJ- on mélange tous les problèmes moi je pense que je pense qu’on mélange tous les problèmes

127 YC- alors pourquoi on mélange tous les problèmes

128 PJ- on mélange tous les problèmes donc premièrement euh le service d’urgence est victime de son succès tout simplement quelqu’un qui vient je vous rejoins quelqu’un qui vient aux urgences sait qu’il va avoir très rapidement un examen biologiste alors qu’en ville il faudrait qu’il prenne rendez-vous avec le biologiste il va avoir un examen radiologique il va avoir un examen clinique (et dans) l’intervention donc en gros première chose on va positiver l’hôpital est un peu victime de son succès [les urgences

129 YC- [d’accord

PJ- ont été c’était mais des gens qui en en 5 heures vous avez vous avez la totalité alors qu’il vous faudrait 3 rendez-vous euh en ville c’est c’est c’est [

130 YC- [ne dites pas ça

malheureux [et moi qui suis hypocondriaque hop direct [

131 PJ- [justement (inaudible)

132 PJ- [et ben voilà et ben bien sûr et ben et ben beaucoup de gens ont trouvé donc (c- c-) on est victime du succès d’une certaine façon les les urgences sont victimes de leur succès (ça fera/ça se voit) donc euh l’esprit consommateur et de l’usa- de l’usager ben (on a /on n’a pas) on dit un patient tel et ben il (vais/va) aux urgences il sait qu’il a tout et et et et la qualité donc c’est un hommage un hommage [à l’hôpital ça c’est la première chose deuxièmement (ben) c’est

133 YC- [oui

PJ- pas c’est plus possible de continuer comme ça il faut effectivement détourner une partie de cela la (topologie) vers la médecine de ville qu’il faut structurer [il faut

134 C Le P- [oui

PJ- d'ailleurs donner des crédits à la médecine de ville pour la structurer parce qu'elle ne peut pas mettre en place un secrétariat et et et (etc/et c'est) maintenant [

135 YC- [et l'obliger à répondre au téléphone

136 PJ- où où je ne suis pas d'accord avec avec Monsieur c'est que euh on parle de prolétarisation j'en parle avec les médecins (je veux dire qu'à à partir du moment) où un médecin demande à être payé à l'heure vous vous rendez compte là donc le la notion de cadre n'existe plus le cadre n'est pas moi je ne suis pas payé à l'heure je dirais les médecins urgentistes demande à être payé à l'heure ça veut dire demain matin moi je vais vous m- faire euh des des tableaux qui vont mettre dire ben vous venez euh à à partir de telle heure à telle heure [parce que c'est là où j'ai un flux on ne peut pas exiger d'être

137 GV- [(inaudible)

PJ- payé à l'heure je dirais comme un salarier euh de base excusez moi des termes et ben à ce moment là moi en tant que directeur je dis puisque vous êtes payés (à l'heu-) je vais vous demander d'être présents à telle heure [vous revenez à telle heure etc mais ça on ne

138 YC- [payés (le/à l'heu-)

PJ- peut pas le faire [

139 YC- [payés (le/à l'heu-) ça veut dire quoi

140 PJ- p- payés à l'heure

141 YC- ah pardon d'accord

142 PJ- excusez moi ils demandent à être payés à l'heure [c'est la seule catégorie d'ailleurs

143 YC- [oui mais

PJ- de l'hôpital qui demande à être payée à l'heure les gens disent ils sont payés à la demi journée vous savez que les médecins [sont payés

144 CP- [et quel est le prix de la demi journée [

145 YC- [mais oui [

146 ?- [(attendez attendez) (inaudible) ((peut-être PJ))

147 GV- elle est flexible

148 CP- ah elle est flexible parce que (inaudible)

149 YC-(eux) eux quand même quand ils font une demi journée elle fait forcément 7 heures [

150 GV- [les les les médecins ne sont pas les mêmes (à être) payés (de France/d'avance)

YC- alors (qu'on/quand) vous conviendrez qu'il y a un certain nombre pardonnez moi

qu'il y a un certain nombre de médecins qui notamment consultent sur rendez-vous et que eux leur passage à l'hôpital ça peut être rapidement [je prends mon courrier dites

151 GV- [il n'est pas question que

YC- moi ma petite Jacqueline euh là-bas ils n'ont pas appelé aujourd'hui et ça compte pour une demi journée [c'est carica-

152 GV- [on fait une caricature on fait une caricature on se attendez tous les médecins euh à l'hôpital donnent plus que leur temps [sinon ça ne marcherait pas [

153 PJ- [bien sûr

154 PJ- [

bien sûr

GV- bon alors c'est vrai que les demi journées c'est extensible bon ça peut être 4 5 heures comme ça peut être 3 heures à l'heure hein c'est pas le problème on assure il y a une continuité des soins [par les équipes je vous rappelle quand même que l'hôpital c'est

155 ? - [tout à fait

GV- 75 à 80% de programmées on parle des urgences mais la grosse majorité de la production de soins hospitalière elle est programmée on l'oublie complètement dans cette grève on parle de ce qui l'excite parce qu'on voit des lits partout dans toute sur tous [les territoires de France et Navarre je suis d'accord mais il n'y a pas que ça je veux

156 ?- [ben oui ((peut-être YC))

GV- dire attention que l'hôpital n'est pas uniquement fait des urgentistes dont je reconnais le travail je discute avec eux (parmi nos soins) on a de très beaux échanges je ne mets pas en cause les médecins eux-mêmes je le dis ils sont dans une organisation du travail qui déstabilise l'hôpital

157 YC- pourquoi voulez-vous être payés à l'heure et en quoi ça semble paraître par exemple à ce point incongru à un directeur de centre hospitalier j'aimerais vous réentendre là-dessus

158 CP- alors pourquoi justement Monsieur Vallancien me [me tend me tend me tend la

159 YC- [puisque que vous êtes pas en profession libérale vous n'êtes pas avocat donc je ne vois pas l'intérêt

CP- perche voilà Guy Vallancien me tend la perche effectivement il y a 2 activités à l'hôpital et 2 catégories de médecins alors il y a l'activité programmée et l'activité non programmée on ne souhaite pas les opposer mais simplement on souhaite que ils reconnaissent en ce que l'hôpital a toujours fonctionné autour de l'activité programmée vous savez que nous nous sommes battus pour re- obtenir la reconnaissance euh de la

profession d'urgentiste encore il y a il y a 10 15 ans on mettait les étudiants aux urgences c'est-à-dire les moins qualifiés encore aujourd'hui on on [a on [a des chirurgiens [à

160 GV- [on est bien d'accord on

161 C Le P- [c'était c'était (inaudible)

162 ?- ((peut-être PJ)) [tout à fait

CP- diplômes étrangers qui sont exploités sous payés aux urgences on a toujours méprisé les urgences à l'hôpital [il y avait l'activité programmée qui était noble et les

163 ?- ((peut-être C Le P)) [c'est incontestable ça

CP- urgences n'importe qui pouvait s'en occuper [il y une demande de la population qui

164 ?- [ça c'est un problème

CP- est forte qu'il faut orienter effectivement moi je suis pour glisser vers euh une pratique complètement consumériste [mais il y a une évolution de la société qu'il faut

165 GV- [c'est d'accord

CP- prendre en compte nous on l'accepte aujourd'hui [

166 YC- [on peut en prendre compte jusqu'au moment où on décide de dire non hein [je suis désolé parce que c'est aussi c'est

167 CP- [mais mais (inaudible)

YC- aussi de la charge d'un médecin et d'un et d'un responsable hospitalier ou [d'un directeur administratif de dire non les enfants vous êtes gentils (ça on n'en veut plus)

168 CP- [mais je vais vous dire je vais vous dire le nombre de fois où j'ai dit non Monsieur Calvi je travaille dans un SAMU vous savez l'afflux d'appels on souhaite que les gens appellent justement pour faire le tri [dans mon SAMU 50% des appels se traduisent par un conseil

169 YC- [oui

CP- téléphonique pourquoi parce que nous sommes 4 médecins à répondre au téléphone 2 médecins hospitaliers et 2 médecins généralistes [qui ont leur cabinets ouverts en ville [

170 YC- [oui

171 YC- [qu'on appelle les régulateurs

172 CP- voilà et ça c'est très performant donc sur des questions d'organisation nous avons des propositions la question aujourd'hui c'est que nous souffrons de la désorganisation de ce qui se passe à l'extérieur de l'hôpital parce que effectivement l'hôpital a été sanctuarisé nous disons aujourd'hui il faut réfléchir à la démographie il faut réfléchir à

l'offre de soins sans mettre d'un côté l'hôpital et de l'autre côté la ville [ce qui provoque
173 YC- [oui
CP- l'engorgement des urgences c'est qu'en ville aujourd'hui l'essentiel de la population ne trouve plus un accès aux soins
174 YC- non mais juste une chose en vous écoutant tous depuis le début de cette émission je dis qu'en fait il y a au minimum à mon avis ils sont beaucoup plus nombreux mais on va dire il y a au minimum 2 hôpitaux le lourd en grande partie programmable [et puis
175 ?- ((peut-être CP)) [hm bien sûr
hm
YC- l'urgence mais peut être que il faut que l'urgence devienne j'allais dire un hôpital à lui tout seul j'en sais rien [non mais je je
176 ?- [peut être
177 CP- alors ça on est complémentaire [nous sommes complémentaires nous sommes complémentaires
178 C Le P- [mais il y a un troisième hôpital
179 PJ- ah non non y a y a
180 YC- Claude Le Pen allez-y je (vous retournerai/vais vous retourner) la parole (Jahan)
181 C Le P- il y a un troisième hôpital qui fait cruellement déf- défaut c'est les soins de suite euh de rééducation l'accueil des personnes âgées [l'accueil des handicaps [et le
182 YC- [oui
183 YC- [oui
C Le P- (c'est ce qu'on appelle longs séjours) donc on a l'appareil extraordinairement c'est vrai désorganisé entre l'urgence et le programmé mais l'a- l'appareil hospitalier encore plus désorganisé entre les (soins) entre le soin de court séjour et le soin de long séjour et une un des enjeux des années à venir c'est la possible ou l'impossible reconversion de manière à pouvoir accueillir les personnes âgées dépendantes le handicap le risque lourd à partir d'établissements qui ont été conçus pour l'exploit technologique autour de quelques machines quelques plateaux techniques et d'extraordinaires (brillants chirurgiens/brillances chirurgiennes) et et et et et et [et ça
184 ?- [oui
C Le P- c'est un vrai problème structurel bon quant à à à à la question culturelle de savoir effectivement euh je pense que ça joue un rôle dans la crise des urgences depuis un certain temps il y a les urgentistes ont pris de l'importance aujourd'hui un petit peu les héros et et les les héros de feuilletons euh vous préparez bien ces ces (d-) machins

etc [et et et et alors que [(inaudible)

185 CP-[c'est celui qui a

186 YC- [des feuilletons (difficiles) de quoi les trouver sympathiques quand même [voilà

187 PJ- [les feuilletons les feuilletons les feuilletons français et étrangers d'ailleurs

188 C Le P- français et étrangers peut être même meilleurs étrangers que français et et et et le et et alors que leur statut professionnel a toujours été [un statut

189 YC- [c'est vrai qu'on les trouve d'autant plus sympathiques qu'ils nous disent quand même très souvent oui puisque quand on arrive ils nous prennent en charge [

190 ?- ((peut-être PJ)) [et quand même

191 C Le P- (c- c-) ce phénomène un petit peu là du héros disponible etc [ce phénomène a

192 YC- [oui oui hm hm

C Le P- des réalités du statut [(a longtemps été) un statut de seconde zone

193 YC- [certainement

194 YC- vous vouliez intervenir

195 PJ- juste sur sur la pénibilité je me permés de rebondir moi dans l'hôpital que je dirige les radiologues sont de garde 24 24 [et la pénibilité est la même les obstétriciens Dieu

196 ?- ((peut-être C Le P)) [exact

PJ- merci sont de garde 24 heures sur 24 pourtant ils ne font pas de grève (tu vois enfin) et les chirurgiens également de garde donc en fait euh il y a beaucoup d- euh et c'est l'honneur du corps médical il y a beaucoup de métiers à pénibilité et pas que les urgentistes [pas que les urgentistes euh pas que les (genti-/urgentistes) donc ça je voulais

197 CP- [oui mais (plusieurs/ils) viennent de nous rejoindre dans la grève

PJ- dire que le métier de médic- de médecin à l'hôpital sur les urgences sur les urgences on a raté euh la révolution culturelle à l'intérieur de l'hôpital c'est-à-dire que l'antagonisme que l'on constate entre les urgentistes c'est fou euh en CME CME c'est le comité médical d'établissement où les médecins se regroupent d'un côté vous avez les techniciens et vous avez les urgentistes alors ils viennent en bloc tous ensemble ils se sentent agressés (ils font un) bloc ils se mettent dans un coin donc on n'a pas réussi la greffe mais c'est clairement [on n'a pas réussi la greffe de de de de la prise en charge le

198 ?- ((peut-être YC)) [(c'est intéressant)

PJ- malade qui vient aux urgences il veut il il se sent une douleur l'urgentiste je regrette doit passer la la main à un moment donné vers un véritable cardiologue ça on n'a pas

réussi [

199 CP- [comment on fait [ah oui

200 PJ- [attendez j'ai je vous répondrai (inaudible) après donc pour l'instant on a mal organisé la prise en charge à l'intérieur de l'hôpital

201 YC- vous avez bien dit véritable cardiologue

202 PJ- euh [euh un card- tout court un card- tout court je reti- un card- tout court [

203 ?- [un cardiologue tout court ((peut-être C Le P))

204 YC- [voilà

PJ- l'urgentiste c'est un généra- l'urgentiste [l'urgentiste c'est un généraliste euh [c'est

205 YC- [faut pas qu'on se méprenne là

206 YC- [voilà

PJ- sa noblesse [il est généraliste [il n'est pas spécialiste [donc demain matin en plus je

207 YC- [hm

208 YC- [oui

209 YC- [absolument

PJ- pense [

210 CP- [en plus les généralistes sont spécialistes (vous allez/avez vous alors) vous alors [vous allez fâcher (nos/mes) confrères hein attention

211 PJ- [(inaudible)

212 YC- ne nous compliquez pas le terminé

213 PJ- je vais simplifier c'est une spécialité c'est une spécialité l'urgentiste donc ça il faut qu'on organise mieux à l'intérieur maintenant l'histoire des lits et je rejoins ce que (en) pense Le Pen on n'a pas su organiser la sortie [des des [des malades en dehors de

214 ?- ((peut-être C Le P)) [oui

215 ?- ((peut-être YC)) [alors

PJ- l'hôpital parce qu'on a vécu toujours cette sanctuarisation et maintenant il faut qu'on essaye euh grand souci (c'est ce qui doit être fait) il faut qu'on sorte les patients à l'extérieur de l'hôpital pour qu'on augmente en (gros) la rotation des malades le terme est horrible mais non c'est la vérité [c'est la vérité

216 YC- [juste un mot qui est-ce qui a parlé des maisons de santé y a un instant c'est vous

217 GV- c'est moi

218 C Le P- parce que qu'il le faut [oui

219 YC- [parce que je vais vous le dire entre le médecin qui ne

répond pas au téléphone j'insiste [ça existe euh et les urgences à Bichat [voilà [il y a peut être

220 GV- [oui oui

221 GV- [oui

222 GV- [je connais bien je connais bien je connais bien très personnellement je peux vous dire [pour

223 YC- [voilà

GV- l'avoir subi [et je dis bravo à l'équipe (inaudible)

224 YC- [entre les 2 je ne sais pas qu'est-ce que la place des maisons de santé mais on se rend bien compte qu'au minimum il y a une structure intermédiaire

225 GV- ce qui se passe c'est que entre le généraliste seul qui est fini y aura plus de généralistes dans les compagnes il faut le dire et claironné c'est fini [ce n'est plus une

226 ?- [oui (c'est vrai)

GV- vie pour eux y aura plus dans les compagnes de généralistes ou tous les X kilomètres on va les regrouper dans les maisons de santé notamment les hôpitaux locaux qui sont fait pour ça [et dans de petits hôpitaux dont on fermera les services de chirurgie

227 C Le P- [(inaudible)

GV- pour prendre en charge la médecine [(inaudible)

228 YC- [eh bein dites donc (on est)(rebouteux/douteux) pour faire de l'argent [hein parce que

229 GV- [non pas du tout (et) les généralistes participeront avec les urgentistes de ces hôpitaux à à l'urgence parce que c'est là où effectivement il y a un minimum de plateaux techniques on n'a pas besoin d'avoir de service de chirurgie pour assurer de l'accueil et de l'orientation d'urgence [

230 YC- [oui

[[

231 PJ- [ça était dit euh parce qu'au conseil euh [

232 GV- [on est bien d'accord donc on on on va vers cette restructuration les jeunes médecins sont prêts à travailler en groupes faut voir ce qu'étaient les généralistes à l'époque c'était des types qui (ne) ils ne supportaient pas que quelqu'un s'installe à 2 kilomètres d'eux [maintenant les plus anciens on les voit pleurer

233 YC- [(inaudible)

GV- complètement cassés donc maintenant les jeunes vont travailler en groupes parce

que d'abord beaucoup plus de femmes qui accepteront de travailler en groupes [de se

234 ?- ((peut-être YC)) [oui

GV- faire allez à Bletterans la maison de santé de Bletterans15 kilomètres (de) Mont Soissonnais 500 passages par jour 8 médecins 4 secrétaires un dossier informatisé enfin en voilà un 4 podologues des kinési- l'o- l'o- l'ophtalmo- le pharmacien ce sont des petits supermarchés à la périphérie des villes où on vient garer sa voiture c'est ça la médecine de demain il faut arrêter de penser qu'on va sonner comme ça le docteur [dans n'importe quel village du coin de la France

235 C Le P- [ça ça

ça ça (c-) existe dans dans (dans) plein de pays hein [

236 GV- [dans pleins de pays nous sommes

les seuls à avoir (inaudible)

237 YC- on va y revenir côté réforme hospitalière on est donc prêts à s- s- passer pardonnez moi du plan 2007 au plan 2012 le nombre de chantiers en cours est ahurissant et évidemment je ne vais pas tous les les citer financement carte hospitalière organisation modernisation sans oublier j'avais cité la gouvernance et on pourrait dire d'une certaine façon la mission même de l'hôpital public euh toujours est-il que les états généraux de la santé auront bien lieu eux le 4 février prochain Agathe Lanté David Le Marchand […] ((diffusion du deuxième reportage))

238 YC- et ben on a une bonne question SMS qui va vous faire réagir là à quand la privatisation des hôpitaux après tout (c-) après tout ça ne marche pas si mal aux pays bas oh c'est un petit peu plus compliqué que ça quand même aux pays bas Claude Le Pen

239 C Le P- le le le modèle dominant de l'hôpital dans le monde c'est pas le modèle privé c'est pas le modèle publique c'est le modèle de des fondations à privées à but non lucratif [y a que le quant (t- t-) dans la plupart des pays y compris les pays les plus les

240 ?- [tout à fait ((peut-être PJ))

241 ?- oui

C Le P- plus les plus sociaux hein en Suède par (ex-) le le le le fameux hôpital qui (décerne) le prix Nobel de médecine le Karl Dickens Institut à Stockholm est un hôpital privé à but non lucratif vous avez les les les les les très grands les les les fleurons hein y a y a y a une hiérarchie des hôpitaux hein y a des hôpitaux (qui sont beaucoup) plus célèbres que d'autres dans le monde c'est souvent des fondations alors quel est l'intérêt d'une fondation à but non lucratif d'abord [elle est à but non lucratif donc elle

242 ?- ((peut-être YC)) [oui

C Le P- n’est pas sus- euh elle elle elle (ne meurt pas de donner) des honoraires elle n’est pas à des à des actionnaires elle n’est pas susceptible de de disons de privilégier les motifs d’argent en revanche elle à une vraie euh autonomie une une vraie euh [elle a (un

243 ?- ((peut-être PJ)) [souplesse

C Le P- port) elle a une politique (euh) elle elle elle elle elle a elle a elle a une cohérence [

244 YC- [

elle fait ce qu’elle veut de son blé [je veux dire de façon un peu vulgaire et elle s’autofinance ben oui mais

245 C Le P- [elle fait ce qu’elle veut de son blé tout en restant avec avec avec des disons des des des des personnalités euh qui siègent [en général pour

246 YC- [et qu’est-ce qu’elle fait quand elle n’a plus d’argent euh à la fin du moi de [novembre

247 C Le P- [ben elle elle elle se débrouille pour en avoir elle elle elle enlève elle enlève auprès euh des d’un certain nombre de (ses/ces) des des des gens qui alors c’est vrai qu’aux Etats-Unis il y a le problème des fondations des des des [

248 YC- [allo Monsieur Rothschild euh

249 C Le P- non pas Monsieur Rothschild mais en plus elle vit de (sa/ça) de (ses/ces) de (ces/ses) ressources et en tout cas elle elle en tout cas c’est c’est c’est le modèle qui aujourd’hui est certainement le plus performant pourquoi elle vous savez par rapport au modèle français au modèle de fonction publique euh hospitalière où tout le monde est pareil où les hôpitaux où les médecins ne sont pas très euh euh savent pas s’ils appartiennent à la fonction publique à l’hôpital où la notion d’organisation n’existe pas vraiment où on est partagé entre (e- e-) l’intérêt général l’intérêt particulier l’établissement et etc et ça ça fait disons ça ça donne une logique de l’organisation [une logique de une unité

250 YC- [(et et)

mais ça veut dire que donc il y a pas de politique de santé publique

251 ?- si [pourquoi ((peut-être C Le P))

252 PJ- [ça c’est autre chose c’est autre chose

253 YC- ben parce que excusez-moi moi je vous dis pas qu’on est le le

[[

254 C Le P- y a y a d- d’abord [(inaudible) on on on on peut tout à fait faire (inaudible) entre

255 GV- [pourquoi pas des contrats entre (les missions) publiques (inaudible)

C Le P- l'état entre l'état et les établissements passer des accords des des des (et) effectivement un certain nombre de contrats pour faire (telle et telle mission) et rémunérer une sensation publique euh euh sur la base du du résultat et qui a été fait

256 GV- (j'ai un avis) très court [pour vous montrer ce que c'est ce que pourrait être le le

257 YC- [allez-y

GV- schéma c'est comme dans le football à la limite vous avez la FIFA qui vous décrit le stade la largeur des des des des buts le nombre de joueurs vous avez les arbitres qui lèvent les cartons jaunes et les cartons rouges ça ce sont les règles (c'est le contre) et vous avez des joueurs qui jouent dedans et ça les équipes sont privées pourquoi pas pourquoi ne pas aller à des missions de service publique que ce soit pour l'hôpital publique car demain tous les hôpitaux n'assureront pas toutes les missions d'aujourd'hui [

258 YC- [

c'est gentil ce que vous racontez [sauf que le budget de (l'Olympique Lyonnais) n'est

259 GV- [et

YC- pas exactement [celui euh du Red-Star si vous voyez

260 GV- [non mais

261 GV- non mais attendez ce que je veux dire non non c'est pas le problème on peut avoir des des des équipes avec des budgets [différents

262 CP- [je comprends Monsieur Vallancien [pourquoi

263 GV- [oui

CP- Bernard Laporte a été nommé [auprès de Madame Bachelot euh si si (inaudible) si si

264 GV- [non non non je ne sais pas du tout je ne sais pas du tout [(qui ait qui ait poussé à cela) ce que je veux dire c'est qu'on peut très bien v- aller à

265 CP- [votre exemple est très intéressant

GV- la convergence privé-public (qui est) comme insensée nous sommes le seul pays au monde où 70% de la chirurgie soit faite dans le secteur privé 30% dans le public partout ailleurs ce sont effectivement dans les hôpitaux dits à but non lucratif ou non profit [c'est (très particulier) 70% 70% de la chirurgie est faite dans les z- cliniques et

266 YC- [attendez attendez vous me refaite le rapport euh privé-public sur les actes de chirurgie

GV- 30% dans les hôpitaux [avec

267 YC- [pourquoi

268 GV- comment

269 YC- pourquoi

270 GV- c'est comme ça [(par-dessus le marché) parce que [

271 YC- [ben pourquoi (hein) allez

272 YC- [pourquoi les gens (ils) vont (ils) [

273 GV- [parce que les chirurgiens c'est fait pour opérer et quand vous commencez à 9 heures et demi du matin quant à 3 heures 30 on vous dit la salle est fermée dans un hôpital euh la salle la salle est fermée qu'entre 9 heures 30 et 3 heures de l'après midi vous avez fait 2 malades parce qu'il y a 2 heures de changement c'est inadmissible donc le chirurgien part où que le fait qu'il est nettement mieux payé [et encore excusez moi la

274 ?- ((peut-être YC)) [hm

GV- vérité est à dire en temps de travail pardon le rapport chirurgien public - chirurgien privé en temps de travail en nombre d'interventions y a beaucoup à dire là-dessus et vous verrez que le différentiel diminue énormément oubliez les quelques euh cliniques euh de l'Ouest parisien à prix d'or le (rêve) de la France n'est pas comme ça et la chi- les chirurgiens font leur boulot

275 CP- oui euh Monsieur Vallancien juste une petite euh un petit problème qui se pose par exemple dans Paris [c'est que l'essentiel et si ce n'est la quasi-totalité des chirurgiens

276 GV- [hm

CP- qui exercent dans Paris sont tous en secteur (de cercle avec) dépassements d'honoraires [ce qui pose quand même

277 GV- [oui non non non

278 CP- ah (oui) si si si (dans) intra-muros avec [dépassements d'honoraires simplement

279 GV- [je répondrai je répondrai dessus je répondrai dessus j'attendrai

CP- mais vous avez parlé tout à l'heure de politique moi avant de venir j'ai regardé un petit peu j'ai relu quelques euh quelques uns de vos écrits [il y a quelque chose vous

280 GV- [hm

CP- voyez où il y a une différence fondamentale d'approche [entre vous et nous [vous

281 GV- [hm

282 GV- [laquelle

CP- dites la médecine doit quitter le champ de l'action artisanale pour rentrer dans celui d'une production industrielle [sécuriser les soin [moi je ne travaille pas dans une usine

283 GV- [hm

284 GV- [hm

CP- qui produit des voitures je ne suis pas producteur de soins je suis face à un patient à chaque fois y a un problème particulier il faut que j'analyse après qu'il faille bien utiliser les moyens qui nous sont octroyés d'accord mais le problème c'est quelle philosophie aujourd'hui quand vous dites la santé n'est pas un droit si la santé est un droit parce qu'un droit va toujours avec des devoirs mais la santé est un droit pour la population si la santé n'est pas un droit moi ça veut dire qu'aux urgences je vais sélectionner ceux qui ont le droit le droit de venir aux urgences et ceux qui ont pas le droit de venir aux urgences ça [c'est contre les fondements [de notre république c'est pas normal

285 YC- [est-ce que

286 YC- [Christophe Prudhomme est-ce que vous ne faites pas semblant [de prendre au pied de la lettre les expressions [

287 ?- [chut chut chut

288 CP- [ah non non c'est

289 GV- [(inaudible)

YC- qu'emploie Vallancien juste attendez oui mais bien entendu [si je puis me permettre

290 ?- ((peut-être GV)) [je répondrai hein

YC- y a tous tous les médecins commencent une consultation de la même façon là chez les généralistes alors (si) je ça dépend des mots qu'on décide d'employer je peux vous dire que c'est quasiment des processus industriels [voilà [non non mais pardonnez

291 ?- ((peut-être CP)) [mais bien sûr

292 C Le P- [(inaudible)

293 CP- [(inaudible)

294 PJ- (inaudible)

YC- moi et après ça n'empêche pas d'écouter (mais) enfin si s'il sort pas son stéthoscope (qu'il vérifie pas votre) vous voyez ce que je veux dire

295 CP- je ne fais pas une ordonnance langue comme ça plutôt que d'écouter les patients ça poserait un problème vous le savez (inaudible)

296 PJ- comment organiser 350 médecins de l'hôpital de Valencienne si chacun dit qu'il fait ce qu'il veut [à ce moment là je rends mon tablier et puis je vais aller non mais c'est pas

possible

297 CP- [mais non c'est pas chacun dit qu'il fait ce qu'il veut mais la question la question c'est que entre une organisation pertinente c'est ce qu'on réclame aujourd'hui cette séparation entre le programmé et le non programmé aujourd'hui comme on privilégie le programmé le pro- le principal vous savez de l'encombrement des urgences c'est pas l'entrée c'est un entonnoir c'est la sortie on n'a pas de lits on ne sait pas quoi faire des patients [en particulier les personnes les personnes âgées parce que vous savez

298 PJ- [(parce que c'est petit) (inaudible)

CP- en 2003 j'étais venu je crois à votre émission un des contradicteurs était quelqu'un qui disait euh oui les personnes âgées c'est difficile (mais/et) moi je lui ai répondu hier j'ai essayé de placer une personne âgée en réanimation qui avait besoin de soins de réanimation la réponse de mon collègue non non c'est ton vieux j'en veux pas vous voyez parce que y a aussi ça c'est-à-dire qu'on a privilégié la médecine technique aux dépens de ce qui existe aujourd'hui qu'est-ce qu'on doit prendre en charge aujourd'hui ce sont des gens qui ont plusieurs maladies l'hypertension le diabète et qui vieillissent donc y a il faut que les médecins réfléchissent différemment et justement nous les généralistes nous sommes un peu des généralistes de tous ces problèmes et on a en face de nous des processus industriels par pathologie et ça correspond pas à la réalité des patients

299 C Le P- mais pa- pa- je suis euh je suis d'accord hein que la médecine va est est déjà allée dans une logique industrielle pour moi c'est pas tellement un problème (que de trouver/plutôt qu') une solution c'est-à-dire que je vois pas industriel comme étant quelque chose de nécessairement profitable ou ou ou négatif etc ça veut dire quoi industriel ça veut dire d'abord que c'est vrai le médecin perd un peu de son autonomie de sa liberté c'est-à-dire que il est maintenant soumis à des règles il doit rendre des comptes euh il y a des lignes de conduite il y a des protocoles de soins c'est-à-dire que la médecine est beaucoup plus normalisée qu'auparavant on n'est plus dans un rapport euh de type artisanal je je je j'accepte le très très volontiers le l'image où où chacun fait un peu ce qu'il veut et où euh on sait pas trop on sait pas si on va bien et puis de toutes façons ça ne coûte pas très cher et donc c'est pas très grave aujourd'hui il y a toute dans le monde entier euh euh des des des on on on mesure on on relève des preuves on on essaie d'affecter des le le des résultats aux soins on on on est on est soucieux de de de l'efficacité on veut que le patient aille bien et pour qu'il soit bien on privilégie les soins qui ont qui (p-) qui prouvent qu'il marche et il y a des recommandations pour qu'on

utilise ces soins et alors ça c'est vrai ça rentre et en plus c'est vrai qu'on qu'on organise les filières je pense qu'en France et vu d'un certain point de vue on n'a pas été assez loin par exemple le problème que vous que vous que vous que vous soulevez qui est tout à fait réel hein c'est que l'hôpital n'a pas d'amont hein on on on on y vient sans être filtré en amont et pas d'aval on ne sait pas où on y va une fois qu'on en sort et bien ça c'est un pro- un processus [de doit s'organiser [de manière à ce qu'il existe en amont et appel-

300 ?- [oh (c- c-/si si)

301 PJ- [très très industriel

C Le P- appelez cela industriel [appelez cela comme vous voulez mais euh mais y a des

302 PJ- [weuf

C Le P- filtres [(en en en/on on on) des mesures d- d'organisation hein (et bon) et et l'organisation

303 YC- [oui des mesures systématiques

C Le P- c'est pas nécessairement euh quelque chose de péjoratif et puis en aval des des des des lits des endroits des des des p- où des gens peut être pour des soins palliatifs hein pour accueillir les patients les accompagne dans la douleur et dans la la et dans la mort mais en tout cas qu'on organise tout ça et la désorganisation le recours à l'individu à l'individualisme traditionnel [de la médecine n'est et plus le problème que la solution

304 PJ- [mais c'est c'est pe- c'est

305 YC- y a urgence pendant le troisième reportage [euh la région Nord Pas-de-Calais est

306 ?- [tout à fait

YC- confrontée vous allez voir à un vrai problème de santé publique les chiffres sont inquiétants espérance de vie de 2 à 3 ans plus faible que la moyenne nationale euh dit autrement surmortalité des moins de 65 ans de plus de 40% euh nos confrères de la Voix du Nord euh avaient attiré notamment l'attention du président de la république au lendemain de son élection nous allons donc revenir sur une région qui est confrontée à de vraies difficultés avec Laurent Guy et Stéphane Morrel

[…] ((diffusion du troisième reportage))

307 YC- pour employer des termes euh simples c'est c'est impressionnant et en même temps voilà ça parait injuste parce qu'on a une image de notre république où ce genre de voilà de choses ne devraient pas arriver qu'est-ce que ça vous inspire comme commentaires parce qu'on y part chez vous en entre autres

308 PJ- oui tout oui tout à fait le valenciennois euh est est dans la même situation [

309 YC- [sur la

carte enfin la cor- voilà la cor- [la correspondance (ressemble à celle) du chôma- voilà la

310 PJ- [y a y a y a (une seule loi) d'ailleurs

YC- case si je peux dire industrielle [et celle du chômage et celle de la et la case de santé [c'est impressionnant

311 PJ- [oui

312 PJ- [oui

313 PJ- alors bon il faut euh c'est tout à fait exact et je partage tout à fait ce qui est le reportage qui est remarquable euh je voulais dire d'ailleurs de façon que cette situation nous incite à une innovation dans la région extraordinaire on a mis en place dans le Nord des solutions extrêmement innovantes notamment des temps médicaux à temps partagé des chefs de cliniques à temps partagé euh on a mis et le le conseil régional du Nord a s'est s'est investi très fortement c'est le je rends hommage aussi au au conseil général au conseil régional du Nord qui maintenant nous donne 20% sur chaque investissement nous donne 20% d'argent pour installer nos machines c'est une des rares [régions qui le

314 YC- [oui

PJ- font tout ça pour dire 2 choses quand même malgré tout euh je peux vous dire que par exemple l'Alsace (un autre) exemple est la deuxième région la plus riche de France et dont le taux le taux de santé publique n'est pas très bon justement puisque euh euh les con- les conditions alimentaires les pratiques alimentaires ne sont pas excellentes donc y a y a forcément une corrélation une corrélation entre l'état de pauvreté absolument mais je crois que nous aussi on disait tout à l'heure des missions de l'hôpital bien sûr l'hôpital mais là on est dans la prévention on est et je suis pas sûr que l'hôpital une fois de plus arrêtons de (le/lui) charger [euh les épaules je suis pas si sûr que euh euh que il faille

315 C Le P- [le charger (inaudible)

PJ- encore mettre de l'argent je plaide contre ma paroisse de l'argent à l'hôpital la prévention fait partie de l'hôpital bien sûr mais je dirais c'est tout en amont c'est la c'est c'est l'éducation c'est à l'école c'est le nombre d'infirmières scolaires qu'il faut peut-être développer d'abord donc face à l'état de précarisation il faut pas nier il y a une corrélation la plus étroite possible il faut que là c'est (en/on) on est vraiment (dans les normes) de santé publique c'est à dire qu'il faut que l'hôpital soit acteur mais je ne pense pas qu'il doive être pivot dans cette affaire je sais pas si je réponds à votre question

316 YC- vous vouliez intervenir

317 GV- oui je tout à fait pour aller dans le sens de Monsieur Jahan en ce sens que il y a

beaucoup je dirais de il n'y a pas que la médecine [qui est res- loin de là qui est

318 ?- [oui

GV- responsable de ces inégalités y a beaucoup de de de de (de) phénomènes socioculturels où on commence à fumer à l'âge de13 ans où on boit comme un trou on a des habitudes alimentaires détestables qui nous amènent à des drames et des cancers la vraie question c'est que ce ne sont pas aux médecins de s'occuper de tout ça il faut recentrer le médecin à son vrai métier [ce n'est pas du BAC plus12 du BAC plus14 [qui

319 ?- ((peut-être PJ)) [tout à fait

320 PJ- [oui

GV- doit assurer l'éducation la prévention et en partie les soins et les suites de soins on va crever de mettre des médecins demain on aura un médecin pour ouvrir la porte de l'hôpital et la fermer au cas où au cas où parce que si on se cogne le nez c'est un docteur qu'il faut voir il faut arrêter cette surenchère nous manquons entre les infirmières et les médecins [d'assistants y'en a dans les pays anglo-saxons qui font un boulot fantastique

321 ?- [de de (médecins) ((peut-être PJ))

GV- ce sont des formations je dirais vous avez là en gros le niveau 3 ans de licence d'une infirmière ça vaudrait des niveaux de Master nous cherchons à le faire (il y a des expérimentations) j'ai (à/avec) moi des assistants en pathologies prostatiques dans mon service qui voient les malades qui les examinent qui prescrivent les examens je vois le malade quand tout est fait [on peut voir

322 YC- [en en fait c'est ce que vous décrivez c'est ce qu'on pourrait appeler des gens de terrain pour parler [

323 GV- [des gens de terrain mais on l'est moi je suis un tenez les consultations on les fait lentes on les fait lentes mais on est au moins totalement à l'écoute à la on n'est pas là à prescrire pour revoir à toute vitesse on a le temps de voir le malade dans sa globalité parce que tout le bilan a été fait et ces (imperfirmiers) assistants peuvent ensuite suivre l'alternance avec les médecins c'est de la folie d'augmenter le numerus clausus médical [on va continuer à paupériser la profession [et

324 ?- ((peut-être YC)) [oui

325 ?- [tout à fait ((peut-être PJ))

GV- vous aurez des ralleurs de plus en plus dans la rue [voilà

326 CP- [mais on manque déjà d'infirmières [Monsieur Vallancien

327 YC- [j'ai des amis médecins qui me disent heureusement qu'on a (des/le) numerus clausus parce que sinon je gagnerai pas ma vie [(je ne sais pas bien (inaudible) (non mais non mais)

328 GV- [il faut qu'il il faut le (numérus) non non non il en faut mais il ne faut pas augmenter le nombre

329 CP- oui mais Monsieur Vallancien [pourquoi inventer pourquoi inventer de pourquoi

330 YC- [sauf qu'il y a plus de médecins à Nice que

CP- inventer de nouveaux métiers pourquoi inventer de nouveaux métiers pourquoi inventer de nouveaux métiers alors que [mais non aujourd'hui aujourd'hui Monsieur

331 GV- [parce que le monde change le monde change le monde change cher Christophe (c'est-à-dire) le monde change

CP- Vallancien nous avons insuffisamment d- insuffisamment d'infirmières [quand on

332 GV- [mais bien sûr

CP- organise bien quand on organise bien son activité effectivement on peut déléguer aux infirmières et les infirmières aujourd'hui ce qu'elles réclament c'est effectivement qu'on reconnaisse leurs qualifications on a déjà des infirmières [spécialisées qui sont

333 GV- [hm c'est vrai des anesthésistes oui

CP- à BAC plus 5 des (anesthésistes) on a besoin d'infirmières [qui s'occupent de

334 GV- [hm

CP- l'éducation du patient [en diabétologie [il faut effectivement que les médecins se

335 GV- [oui

336 GV- [tout à fait

CP- concentrent sur la médecine [mais le problème aujourd'hui c'est qu'on a une

337 GV- [voilà

CP- désorganisation totale du système on manque d'infirmières et on manque de médecins les infirmières quittent leurs emplois 60 mille infirmières diplômées aujourd'hui n'exercent pas leur métier d'infirmières parce que c'est trop dur donc la question c'est de redonner effectivement des conditions de travail dans une organisation visible sans multiplier les réformes tous les 2 ans et surtout ces réformes sont justifiées la plupart du temps pour équilibrer les comptes de la sécurité sociale [(mais) (l'épée de

338 GV- [voyons là je suis d'accord mais non on est d'accord là-dessus je vous suis je vous suis non non (inaudible)

CP- Damoclès) des finances donc on n'a pas formé suffisamment de médecins [parce qu'on nous a dit moins de médecins (y aura moins d'ordonnances)

339 YC- [(inaudible) à l'avenir c'est quand on aura sorti les chiffres de la sécu- mais en même temps si on ne le fait pas quand on a sorti les chiffres de la sécu- quand est-ce qu'on le fait vous avez une autre phrase parce que

340 GV- (si ça prend) (un euro) ça veut dire que vous êtes d'accord pour qu'on s'occupe du management et que l'hôpital est quoique l'on dise une entreprise

341 CP- qu'on s'occupe de l'organisation le terme français c'est l'organisation

342 PJ- c'est une entreprise service public [mais regardez [un dernier (constat) [c'est une

343 C Le P- [faut faut faut (inaudible)

344 YC- [ah une entreprise service public chut voilà

345 CP- [(inaudible /service public)

PJ- entreprise service public un dernier mot euh je dois dire depuis que il y a eu le transfert vers les opticiens de renouvellement des lunettes je peux vous dire dans la bonne ville de Valencienne c'est un ouf de soulagement [enfin les gens sont pas obligés

346 ?- [oui

PJ- c'est un mois c'est un an et demi à Valencienne pour un ophtalmologue [

347 YC- [ben c'est-à-dire qu'il va falloir prendre rendez-vous chez l'opticien [pardonnez-moi

348 PJ- [alors alors le renouvellement maintenant est est accepté je peux vous dire qu'il y a eu un ouf de soulagement de toute la population mais ça a été une négociation de plusieurs années avec les les ophtalmologues pour qu'ils acceptent les opticiens prennent en charge donc donc il faut qu'il y est ce qu'on appelle la substitution qu'il y est ceci dans le monde anglo-saxon il faut que les médecins acceptent mais y a pas que les médecins tout le corps de métier les directeurs d'hôpitaux aussi conseillent de déléguer aux médecins d'ailleurs entre entre nous soit dit

349 C Le P- euh euh euh je peux faire je peux dire le petit mot de corporatisme

350 YC- ben c'est rapidement parce que j'ai des questions SMS qui attendent

351 C Le P- parce que c'est pas en niant l'économique qu'on résout les problèmes économiques [c'est en gérant l'économique [en faisant (appeler) y a y a y a des

352 ?- [hm ((peut-être YC))

353 ?- ((peut-être YC)) [voilà

C Le P- mécaniques y a des y a des y a y a y a y a des y a des pratiques y a des savoirs et et et et je et l'économique ça se gère ça se dompte ça ça ça ça s'organise ça s'apprivoise ça se comprend d'abord et et et soit on dit oh c'est l'horreur économique on tombe [dans le piège qui est qu'il faut éviter par la gestion et l'organisation

354 YC- [

d'accord

355 YC- (inaudible)

[[

356 CP- question économique du service public oui Monsieur Le Pen

357 YC- questions SMS et Internet

358 YC- peut-on encore se faire soigner à l'hôpital en toute sécurité c'est c'est un ben voilà non c'est c'est c'est est-ce que les contraintes [budgétaires ou de fonctionnement [(inaudible)

359 GV- [ça dépend où

360 C Le P- [il faut

bien sortir tôt hein [(il vaut il vaut mieux)

361 GV- [ça dépend où et nous souhaitons énormément accélérer l'évaluation des procédures notamment dans mon métier de la chirurgie nous sommes très facilement évaluables il y a des endroits où il ne faut pas aller il y a des endroits où il faut aller malheureusement la liste n'est pas inscrite sur les frontons des mairies mais demain c'est ce qui va se faire avec la haute autorité de santé qui est en marche l'institut national contre le du cancer qui est en train de restructurer mon métier [pour justement éviter

362 PJ- [bon d'accord

GV- qu'on aille enlever un sein ou une prostate comme ça dans un hôpital où on où on en fait une fois par an donc je dis qu'il y a une grande disparité que ce soit et surtout à l'hôpital je dirais peut être mais aussi parfois dans les cliniques

363 YC- les étrangers considèrent que nous avons [

364 PJ- (inaudible) [je je voudrais intervenir parce que quand même je représente un secteur public oui on peut se faire soigner à l'hôpital public je me porte garant la qualité est là simplement l'hôpital public a a tendance à se à mettre ses problèmes sur la place publique mais la qualité elle est là la qualité elle est là dans des des peut-être qu'il y a des hôpitaux dangereux mais euh je connais de de grands

hôpitaux là dans [le Nord Pas-de-Calais

365 YC- [oui ce que vous voulez dire c'est que quand les cliniques sont dangereuses [on en entend moins parler [(inaudible)/(et mettre) à l'hôpital) y a aucun doute là-dessus

366 GV- [il y a des médecins (inaudible)

367 PJ- [exactement voilà donc (je porterais en faux voilà donc je porterais en faux ce langage quand même) c'est on a tendance un petit peu euh je dirais à dire que tout va mal mais l'hôpital fonctionne malgré tout très bien et il ne faut pas qu'il soit dit que l'hôpital est dangereux non je m'inscris en faux et je et (j'engage ma responsabilité) si j'ai un souci j'irai faire soigner ma famille dans l'hôpital que je dirige [donc que les choses soient claires c'est que là où l'hôpital a tendance à

368 YC- [l-

PJ- mettre ses problèmes à la rue le privé ne le fait pas mais comme vous le dites très justement [ça ne veut pas dire des fois euh

369 GV- [le mort dans ma clinique est su dans la ville immédiatement [il ne l'est pas à

370 PJ- [a a a

GV- l'hôpital [je suis désolé vous vous trompez là-dessus en chi- et je dis ça attendez je

371 PJ- [voilà voilà voilà

GV- n'ai pas dit que les hôpitaux étaient étaient mal tenus ou mauvais je dis qu'il y a de bons médecins et de mauvais médecins dans les hôpitaux comme dans les cliniques

372 YC- je peux pas faire un tour de table complet sur chaque question non les étrangers considèrent que nous avons le meilleur système de santé du monde [pourquoi le

373 C Le P- [c'est vrai oui

YC- gouvernement veut-il le démanteler est-ce [qu'on est en cour de démantèlement et ben allez-y

374 C Le P- [non

375 CP- ah oui on est en cours de démantèlement

376 C Le P- non on n'est pas en cours de démantèlement on est en cours de restructuration de renforcement nous avons le meilleur système de santé dans tout le monde j'en suis convaincu c'est le seul syst- d'abord l'Europe est le seul où au monde trouve t-on un un accès universel aux soins une sécu- (qui couvre) 99% (de l'aide) de l- euh etc un reste à charge des patients ça veut dire que c'est que que que les patients payent de leur poche qui est égale à 9% des dépenses de santé il n'y a pas un pays l'Europe à part l'Europe et la Nouvelle Zélande allez euh y a pers- nulle part au monde on est soigné en quantité

et en qualité comme en France alors on est (nombrilistes) on regarde nous par rapport à l'idéal c'est pas l'idéal quand on regarde par rapport aux autres c'est extraordinaire [par

377 YC- [bon

alors on arrête l'émission c'est fini tout va bien

C Le P- rapport aux autres non non non parce qu'il faut (tendre à/le temps d'aller à) l'idéal parce que alors deuxièmement le système change évolue les contraintes euh euh avant c'était quelques pour cent euh de la dépense aujourd'hui c'est 19% donc ça coûte de plus en plus cher il y a de plus en plus de problèmes il y a de plus en plus de y a la la population qui vieillit y a une technologie médicale y a des organisations y a des gens qui veulent gagner leur vie tout ça c'est des revenues hein [tout (le) problème c'est des

378 YC- [oui

C Le P- revenues des (productions /professions/fonctions) de santé donc il faut assurer donc on est aussi sur des problèmes qui sont des problèmes très matériels [alors mais ne ne pas dévaloriser notre système qui est encore une fois excellent

379 YC- [quel

380 YC- quelle est la part du budget de la sécu- qui va à la médecine hospitalière et celle qui va à la médecine libérale

381 C Le P- 45% des dépenses de santé sont à médecine hospitalière dont 30% en gros pour l'hôpital public et 4% pour l'hôpital [(privé)

382 CP- [c'est une part qui a baissé quand même ces

dernières années [c'est une part qui a baissé [et si l'hôpital est soli- si l'hôpital est en

383 ?- [oui je suis d'accord ((peut-être PJ))

384 C Le P- [(elle est de plus de 52%)

CP- difficulté c'est justement parce que quelque y a quelques années la part de l'hôpital était plus [importante et donc on on il faut restructurer l'hôpital nous ne sommes pas

385 C Le P- [oui

CP- pour l'immobilisme il faut faire évoluer l'hôpital [la question c'est sur quelle(s)

386 C Le P- [non mais c'est

CP- base(s) là on a mis l'hôpital à la diète strictement économique [nos politiques qu'ils

387 C Le P- [oui c'est vrai

CP- soient de droite ou de gauche (avec/avaient) comme seul objectif l'équilibre des comptes de la sécurité sociale entaillés dans le vif on a besoin d'une restructuration de l'organisation à partir d'objectifs et non pas l- l'objectif c'est à chaque gouvernement tous les 2 ans faut équilibrer les comptes et on multiplie les réformes [c'est c'est c'est

(inaudible)

388 YC- [on ne peut pas leur reprocher non plus d'être soucieux [de l'équilibre des comptes voilà

389 C Le P- [(inaudible) ob- ob- objection objection objection on a pourquoi a-t-on mis l'hôpital comment a-t-on mis l'hôpital à la diète par le budget global et aujourd'hui [le changement du système a comme objectif de mettre fin à cette

390 ?- [(parce que avec l'aide) ((peut-être CP))

C Le P- euh euh diète et de rémunérer l'hôpital selon sa performante vous devriez en toute log- et je je suis d'accord avec vous hein sur la diète [mais vous devriez en toute

391 CP- [d'accord cela dit l'hôpital c'est 23 millions de déficit voilà 23 millions d'euros

C Le P- logique supporter être être en faveur de ce système de changements (inaudible) qui vise précisément à mettre fin à la diète

392 YC- la prévention n'est-elle pas le meilleur outil pour réformer l'hôpital alors c'est en même temps la prévention pardonnez-moi mais c'est très joli [(puisqu'on en parle) on

393 ?- ((peut-être C Le P)) [non mais ça c'est

IC- ne peut pas être contre si vous voulez [c'est demain on rase gratis [alors donc voilà

394 ?- ((peut-être PJ)) [oui

395 ?- ((peut-être PJ)) [oui

YC- donc la prévention bien sûr c'est important [mais qu'est-ce que vous pensez de cette

396 C Le P- [c'est c'est c'est

YC- remarque est-ce que ça a un sens tout à l'heure moi je trouve courageux vous vous en tant que directeur d'hôpital vous avez dit ben finalement c'est peut-être à l'école qu'il faut mettre plus d'infirmières scolaires qui font de la pédagogie pour apprendre aux mômes comment manger comment faire attention comment se laver les mains enfin j'en sais rien bref

397 PJ- oui on peut on peut aider on f- faut être clair qu'on revendique (de) cette façon peut-être grâce aux grands professionnels que nous avons en BAC plus 12 je je le dis toujours d'ailleurs je vais faire un truc je trouve que les médecins ne sont pas suffisamment payés à BAC plus 12 qu'on soit clair c'est pas (inaudible) de ma part je trouve que euh (sans intérêt à avoir gardé) les bons médecins faudra peut-être bien les payer et donc payer les heures supplémentaires parce que c'est à service rendu service fait on doit le payer [

398 YC- [mais pas à tarif horaire

399 PJ- mais mais pas à tarif horaire parce que je vous je considère que vous avez cadre supérieur et que à ce titre là moi je ne négocie pas avec ma propre équipe des heures supplémentaires avec mes directeurs adjoints enfin c'est un autre débat mais la prévention l'hôpital doit être présent parce qu'il il a il a la compétence il a il a il a le côté extrêmement sophistiqué mais c'est pas à lui je dirais à mener c'est peut-être des politiques d'élus euh nous avons le mener un livre blanc dans le valenciennois où je me suis adressé aux élus du coin pour leur dire y a la prévention à faire y a le tabagisme y a l'alcoolisme la prévention du cancer donc euh [j'ai participé

400 CP- [la prévention vous savez le problème dont on souffre aujourd'hui c'est qu'on ne s'occupe pas suffisamment du social c'est la prise en charge du mal du patient renvoyer un patient à domicile sans savoir dans quelles conditions [il va pouvoir assumer son handicap [c'est un problème [il faut qu'on

401 PJ- [oui bien sûr bien sûr

402 ?- [d'accord

403 ?- [on est d'accord

CP- s'occupe [on s'en occupe trop peu vous voyez moi je me bats contre certains de mes

404 ?- [chut ((peut-être IC))

CP- collègues qui renvoient le patient à domicile avec la jambe dans le plâtre [sans

405 ?- [oui

CP- savoir [qu'il habite au troisième étage sans ascenseur si on n'a pas prévu

406 PJ- [oui

407 ?- [oui

CP- effectivement une aide il revient 2 jours après aux urgences [et c'est une catastrophe

408 GV- [oui d'accord on est d'accord là-dessus

409 YC- ne ne faudrait-il pas imposer ne faudrait-il pas imposer une mutation aux médecins à la fin de leur cursus pour une meilleure répartition géographique

410 GV- bien sûr moi je suis de ceux qui considèrent qu'on ne peut plus accepter la liberté d'installation point à la ligne [pour une simple raison c'est que la médecine française est

411 CP- [d'accord avec Monsieur Vallancien

GV- socialisée il n'y a plus de médecine libérale au sens vrai du terme [les professions

412 ?- ((peut-être PJ)) [tout à fait

GV- libérales il y a des chômeurs [vous prenez les avocats non vous prenez les avocats

413 YC- [et quand je vais vous envoyer en Limousin on verra

ce que vous allez me dire (enfin à/par) votre fils

GV- vous prenez les architectes vous avez des architectes et des avocats qui sont [au

414 ?- [

chômeurs

GV- SMIG [il n'y a pas de médecins au SMIG parce que la production de soins est

415 YC- [ou votre fille

[[

416 C Le P- [(inaudible)

GV- socialisée donc on peut rajouter des médecins dans une zone comme les malades ne payent pas trop même si [on n'a pas la franchise la production (euh) augmente donc je

417 ?- ((peut-être YC)) [hm

GV- dis qu'il faudra moi pour moi c'est un une évidence on ne pourra plus s'installer où on le voudra

418 C Le P- mais mais

[[

419 YC- qui peut financer [

420 GV- [(ni seul ni seul)

421 YC- qui peut financer les maisons de santé

422 PJ- alors c'est il faut que ça soit un mixte un mixte euh il faut que ça soit un mixte il faut qu'il y ait on en a discuté dans le Nord parce que c'est une question importante il faut qu'il y ait un mixte il faut il faut que la collectivité publique accepte de mettre un peu aux fonds prendre en charge par exemple un secrétariat parce que si les médecins libéraux (sans/s'ils ont en/dans le) besoin même doivent payer une maison ou un tas de choses donc il faut accepter que l'argent public aille euh mise de fonds c'est un projet que nous avons dans le Nord et puis après il y a l'exercice euh libéral euh classique je crois que c'est je crois que c'est important [

423 CP- [faites sortir l'exercice libéral classique et mettre à plat le problème de la rémunération à l'acte peut-être un certain nombre de jeunes accepte une forfaitisation et un le salariat dans ces maisons de santé peut-être qu'on réfléchisse à cela aussi

424 YC- (Jahan) j'ai une question pour vous j'envi- pardonnez-moi j'envisage de présenter le concours sélectif de directeur d'hôpital est-ce un métier à problèmes

425 PJ- euh c'est un métier euh un métier passionnant [c'est un métier [s- bon stressant

426 C Le P- [tout à fait

427 YC- [ben alors oui la
réponse est oui (ça fait un banc de gros) problèmes
PJ- stressant avec de plus en plus de responsabilités [c'est un métier où on dirige moi je
428 ?- ((peut-être C Le P)) [je pense que
PJ- dirige euh 4200 personnes c'est 350 médecins donc c'est un métier d'entreprise
d'entrepreneurs de services publics [
429 YC- [mais c'est c'est c'est c'est énorme [mais c'est
énorme
430 ?- ((peut-être C Le P)) [(c'est un
budget)
de 250 millions [
431 GV- [250 millions de budget [
432 PJ- [250 plus plus 50 millions d'investissements [je
433 ?- ((peut-être GV)) [
c'est trop (je pense)
PJ- dépense chaque année 300 millions d'euros c'est on revient sur l'importance la
nation ne peut plus faire comme si comme avant comme si ça coûtait rien [
434 YC- [et vous
pouvez piquer un cachet d'Aspirine pour ramener à la maison
435 PJ- donc il y a beaucoup de stresse vous savez qu'on parlait du stresse mais alors [(
436 YC- [ou de
Paracétamol
PJ- inaudible) (de l'état) du stresse mais je peux dire que chez la corporation des
directeurs d'hôpitaux (que j'ai eu l'honneur de représenter/j'ai eu à la représenter) en son
temps y a beaucoup de stresse beaucoup de difficultés humaines c'est un métier difficile
je remercie (de tout coeur) la personne qui pose la question [allez-y c'est un métier
437 YC- [oui
PJ- passionnant si vous l'êtes entrepreneur de services publics il faut y aller
438 YC- pourquoi ne pas rouvrir les dispensaires 12 secondes
439 ?- ((peut-être GV)) c'est des maisons de santé
440 C Le P- on on on [(inaudible)
441 YC- [c'est des maisons de santé [ça sera des maisons de santé
442 ?- ((peut-être GV)) voilà
443 C Le P- [on va retrouver retrouver effectivement ça

oui retrouver

444 PJ- (mais il faut préciser avec des [cartons (précisez))

445 CP- [mais il y a des maisons de santé sans liberté d'installation et plus avec la rémunération à l'acte [exclusif voilà

446 C Le P- [sans sans liberté d'installation ne veut pas dire avec euh euh affectations autoritaires [et contraintes etc

447 GV- [non non non

448 ?- chut

449 YC- il a très bien conclu merci beaucoup euh rediffusion sur le câble le satellite l'ADSL euh et la TNT aux alentours de 22h30 et rendez-vous demain avec grand plaisir à 17h50 en direct bonne soirée merci de votre fidélité à demain

RESUME

La présente investigation vise à caractériser l'emploi de l'argumentation par l'autorité extérieure dans un débat télévisé, que nous avons principalement retenu pour son attrait et son adaptation à notre souci d'étudier globalement l'argumentation, dans un contexte d'emploi de la langue française pure.

Pour mettre à jour cette caractérisation, nous avons essentiellement cherché à connaître les éléments provocateurs de chaque cas identifié dans notre corpus (qui est constitué par les interventions des interlocuteurs), les objectifs visés et les réactions suscitées ; tout en portant attention aux rôles tenus par les autorités préalables et les images des autorités.

Nous avons également pris en considération, les effets des deux cadres communicationnels : celui du débat et celui des médias, sur cet emploi ; étant donné que notre travail de recherche s'inscrit dans l'analyse interactionnelle.

Mots-clés

argument - argumentation - autorité - débat télévisé - discours - médias.

SUMMARY

The present investigation, aims at characterizing the use of the argumentation by the outside authority in a television debate, which we mainly held for its charm and its adaptation to our concern to study globally the argumentation, in a context of use of the pure French language.

To update this characterization, we essentially tried to know the provocative elements of every case identified in our corpus (which is constituted by the interventions of the interlocutors), the aimed objectives and the aroused reactions; while paying attention on the roles held by the preliminary authorities and the images of the authorities.

We also considered, the effects of both communicationnels frames: that of the debate and that of the media, on this use; given that our research work joins in the interactionnelle analysis.

Keywords

Argument - Argumentation - authority - television debate - discourse - media

ملخص

يهدف هذا البحث إلى تحديد خصائص استعمال تقنية الإقناع بالسلطة الخارجية في مناظرة تلفزيونية، وقع اختيارنا عليها لسببين: جاذبيتها وتكيفها مع رغبتنا في دراسة الإقناع، عموما في سياق توظيف اللغة الفرنسية محض.

لتحقيق هذا الوصف، سعينا أساسا إل معرفة العوامل المحرضة لكل حالة من الحالات التي تم تحديدها في النص المستهدف دراسته (والذي يتشكل من مجموع تدخلات المكالمين)، إضافة إلى الأهداف المبتغاة وردود الفعل الملاحظة، مع إيلاء الاهتمام إلى الأدوار التي اتخذتها السلطات المسبقة، وصور السلطات.

هذا إضافة إلى أننا أخذنا بعين الاعتبار أيضا، تأثيرات كل من إطاري التواصل التاليين: إطار المحاضرة وإطار وسائل الإعلام، على هذا الاستعمال، لأن بحثنا ينتمي إلى مجال تحليل التفاعلات.

الكلمات الجوهرية:

الحجة- الإقناع - السلطة - المناظرة التلفزيونية - الخطاب - وسائل الإعلام.